

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du CCAS N° 16/2025

Administrateurs en
exercice : 13
Présents : 8
Représentés : 2
Absents ou excusés : 3

Le mardi 3 juin 2025 à 18 heures, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de la vice-présidente du CCAS, Madame Isabelle COSTE.

Date de la convocation : 28 mai 2025

Présents : Isabelle Coste, Martine Juchat, Christine Anriot, François Ernst, Gersende Piat, Christiane Rakhmanoff, Chantal Couvert, Meire Puech

Représenté(s) : Marie Cottin donne pouvoir à Isabelle Coste, Annick Thomasset donne pouvoir à Martine Juchat

Excusé(s) : Jean-Damien Mermillod-Blondin, Véronique Baudère, Sylvie Casacci,

Secrétaire de séance : Martine Juchat

Objet : Finance – Budget du CCAS – Vote du compte financier unique 2024

Mme Isabelle COSTE, Vice-présidente du CCAS, rappelle au Conseil d'Administration la décision d'anticiper dès les comptes 2024 le passage au CFU – Compte financier unique – en accord avec le Service de Gestion Comptable de Saint-Martin-d'Hères.

Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. Il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ».

Les objectifs du CFU sont multiples :

- Favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière,
- Améliorer la qualité des comptes,
- Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Isabelle COSTE présente le compte financier unique 2024, ainsi que les annexes jointes à la présente délibération. Le réalisé par chapitres s'établit comme suit :

	Ordre	Réal	Total
Recettes réalisées			
Fonctionnement	-	242 041,20	242 041,20
Investissement	2 581,04	21 272,44	23 853,48
Total	2 581,04	263 313,64	265 894,68
Dépenses réalisées			
Fonctionnement	2 581,04	237 312,32	239 893,36
Investissement	-	-	-
Total	2 581,04	237 312,32	239 893,36

Madame Isabelle Coste propose ensuite d'approuver le compte financier unique 2024, suivant le détail par chapitre ci-dessous :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Chapitre	CFU 2024
70 - Produits des services et du domaine	47 946,89
74 - Dotations, subventions et participations	182 099,00
75 - Autres produits de gestion courante	307,48
77 - Produits exceptionnels	-
Total recettes de l'exercice	230 353,37
002 - Résultat de fonctionnement reporté	11 687,83
Total Recettes de fonctionnement	242 041,20

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
Chapitre	CFU 2024
011 - Charges à caractère général	57 704,57
012 - Charges de personnel et frais assimilés	24 886,60
014 - Atténuation de produits	1 003,65
042 - Opérations d'ordre entre sections	2 581,04
65 - Autres charges de gestion courante	153 717,50
66 - Charges financières	-
67 - Charges exceptionnelles	-
Total Dépenses de fonctionnement	239 893,36

RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Chapitre	CFU 2024
021 - Virement du fonctionnement	-
040 - Opérations d'ordre entre sections	2 581,04
10 - Dotations, fonds divers et réserves	490,85
13 - Subventions d'investissement reçues	-
16 - Emprunts et dettes assimilées	-
Total Recettes de l'exercice	3 071,89
001 - Résultat d'investissement reporté	20 781,59
Total Recettes d'investissement	23 853,48

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
Chapitre	CFU 2024
16 - Emprunts et dettes assimilées	-
20 - Immobilisations incorporelles	-
21 - Immobilisations corporelles	-
Total Dépenses d'investissement	-

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le compte financier unique 2024 du CCAS

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait à Corenc, les jours, mois et an ci-dessus
Le Maire, Président du CCAS



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Centre communal d'action sociale : CCAS DE CORENC (1)

(2) RELATIF AU BUDGET PRINCIPAL DE

Numéro SIRET : 26381030100014

POSTE COMPTABLE : SGC SAINT MARTIN D'HERES

M. 57

Compte financier unique

Voté par nature

BUDGET : BUDGET CCAS (3)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) Libellée du budget principal s'il s'agit d'un budget annexe

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales et synthétiques

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B1 - Présentation générale du compte financier - Vue d'ensemble	5
B2 - Résultats d'exécution du budget principal et du budget des services non personnalisés	6
B3.1 - Liste des organismes de regroupement	7
B3.2 - Liste des établissements publics créés	8
B3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	9
C1 - Détail des restes à réaliser - Dépenses	10
C2 - Détail des restes à réaliser - Recettes	11
D - Bilan synthétique	12
E - Compte de résultat synthétique	13
F - Taux des contributions et produits afférents en N	15

II - Exécution budgétaire

A - Modalités de vote du budget	16
---------------------------------	----

Vue d'ensemble

A1.1 - Dépenses d'investissement	17
A1.2 - Recettes d'investissement	18
A2.1 - Dépenses de fonctionnement	19
A2.2 - Recettes de fonctionnement	20

Vue détaillée

B1 - Dépenses d'investissement	21
B2 - Recettes d'investissement	23
C1 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	25
D1 - Dépenses de fonctionnement	26
D2 - Recettes de fonctionnement	28

III - Etats financiers

A - Bilan	30
B - Compte de résultat	34
C - Annexe (uniquement pour les collectivités certifiables)	37
D - Balance des comptes	38

IV - Etats annexés

A - Présentation croisée et agrégée

A1 - Présentation croisée, section d'investissement - Vue d'ensemble	48
A2 - Présentation croisée, section de fonctionnement - Vue d'ensemble	50
A3 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	52

B - Etats annexés patrimoniaux

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	55
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	56
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	60
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	62
B1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'emprunts avec refinancement	64
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	65
B1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	66
B1.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	67
B1.9 - Etat de la dette - Autres dettes	68
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	69
B3 - Etat des provisions	71
B4 - Etat des charges transférées	73
B5 - Détail des opérations pour comptes de tiers	74
B6 - Prêts	75
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	76
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	77
B7.3 - Etat des emprunts garantis	78
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	79
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	80
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	81
B7.7 - Etat des recettes grevées d'une affectation spéciale	82
B7.8 - Autres engagements donnés	83

B7.9 - Autres engagements reçus	86
B8 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	89
B9 - Etat du personnel	90
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	91
B11.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	92
B11.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	93
C - Etats annexés budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	94
C1.2- Equilibre budgétaire - Dépenses	96
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	97
C2.1 - Situation des AP	98
C2.2 - Situation des AE	104
C3.1 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par nature	
C3.2 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par fonction	
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	109
D2 - Gestion des fonds européens	110
D3 - Actions de formation des élus	111
D4 - Etat relatif aux ressources et dépenses de la formation professionnelle des jeunes	112
D5 - Identification des flux croisés	113
D6.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	114
D6.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	115
D7.1- Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (1)	117
D7.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	118
D8.1 - Suivi des opérations au titre du NPNRU - Etat de synthèse	119
D8.2 - Suivi des opérations au titre du NPNRU - Détail	120
E - État des Contrôles du Compte Financier	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	121

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.



Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	4 232

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0,00

Ratios de niveau		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	56,08
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	54,43
3	Dépenses d'équipement brut / population	0,00
4	Encours de dette / population (2)(3)	0,00
5	DGF / population	0,00
Ratios de structure et d'analyse financière		Valeurs
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	10,49 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	103,02 %
8	Taux d'épargne brute (Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement) (2) (4)	-3,02 %
9	Taux d'épargne nette (Epargne brute – remboursement annuel de la dette en capital) / recettes réelles de fonctionnement)	-3,02 %
10	Ratio d'endettement (Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement) (2) (3) (4)	0,00 %
11	Capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute) (2) (3) (4)	0,00

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31 décembre N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts.

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES

PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	2 600,41	230 424,17	233 024,58
	Recettes réalisées (1)	B	3 071,89	230 353,37	233 425,26
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	23 382,00	242 112,00	265 494,00
	Dépenses réalisées (1)	E	0,00	239 893,36	239 893,36
	Restes à réaliser	F	22 000,00	0,00	22 000,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	3 071,89	-9 539,99	-6 468,10
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	20 781,59	11 687,83	32 469,42
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	23 853,48	2 147,84	26 001,32
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-22 000,00	0,00	-22 000,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	1 853,48	2 147,84	4 001,32

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES**Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés**

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N
I - Budget principal	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Investissement	20 781,59	0,00	3 071,89	0,00	23 853,48
Fonctionnement	11 687,83	0,00	-9 539,99	0,00	2 147,84
TOTAL I	32 469,42	0,00	-6 468,10	0,00	26 001,32
II - Budgets des services à caractère administratif	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10550-RESIDENCE AUTONOMIE LE VERGER	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Investissement	75 850,90	0,00	-15 181,02	0,00	60 669,88
Fonctionnement	76 122,72	0,00	-27 678,12	0,00	48 444,60
Sous-Total	151 973,62	0,00	-42 859,14	0,00	109 114,48
TOTAL II	151 973,62	0,00	-42 859,14	0,00	109 114,48
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL III	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL I + II + III	184 443,04	0,00	-49 327,24	0,00	135 115,80

Envoyé en préfecture le 05/06/2025

Reçu en préfecture le 05/06/2025

Publié le



ID : 038-263810301-20250603-DELIB_16_2025-BF

B3.1

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES
LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHÈRE LA COLLÉCTIVITE

Désignation des organismes	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

Envoyé en préfecture le 05/06/2025

Reçu en préfecture le 05/06/2025

Publié le


ID : 038-263810301-20250603-DELIB_16_2025-BF

DSZ

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES

LISTE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS CRÉÉS

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.



I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISÉS DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
FLPA	Résidence Autonomie Le VERGER	04/10/1974		26381030100022	SPA	non

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES**EXECUTION DU BUDGET – RAR DEPENSES**

C1

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 22 000,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	22 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES**EXECUTION DU BUDGET – RAR RECETTES****DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES

Bilan synthétique (en milliers d'euros)

ACTIF NET (1)	Total	FONDS PROPRES ET PASSIF	Total
ACTIF IMMOBILISÉ	0,00	FONDS PROPRES	0,00
Immobilisations incorporelles (nettes)	0,00	Apports et subventions d'investissement	40,49
Subventions d'investissement versées	0,00	Neutralisations et régularisations	-3,37
Autres immobilisations incorporelles	0,00	Réserves	94,29
Immobilisations corporelles (nettes)	0,00	Report à nouveau	11,69
Terrains	0,00	Résultat de l'exercice	-9,54
Constructions	94,32	Droits du concédant, de l'affermant, de l'affectant et du remettant	0,00
Réseaux et installations de voirie	0,00	TOTAL FONDS PROPRES (I)	133,56
Réseaux divers	0,00	PASSIF	0,00
Installations techniques, agencements et matériel	0,00	TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)	0,00
Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	DETTES FINANCIÈRES	0,00
Autres	2,57	Emprunts obligataires	0,00
Immobilisations corporelles en cours	0,00	Emprunts souscrits auprès des établissements de crédit	0,00
Droits de retour relatifs aux biens mis à disposition ou affectés	10,67	Dettes financières et autres emprunts	0,00
Immobilisations financières (nettes)	0,00	TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)	0,00
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)	107,56	DETTES NON FINANCIÈRES	0,00
ACTIF CIRCULANT	0,00	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10,21
Stocks	0,00	Autres dettes non financières	248,45
Créances	7,16	Produits constatés d'avance	0,00
Charges constatées d'avance	0,00	TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)	258,66
Trésorerie	278,74	TOTAL TRÉSORERIE (4)	0,00
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	285,90	TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)	258,66
Comptes de régularisation (III)	0,00	Comptes de régularisation (III)	1,24
Écarts de conversion actif (IV)	0,00	Écarts de conversion passif (IV)	0,00
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	393,46	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	393,46

[1] Déduction faite des amortissements et des dépréciations

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES

Compte de résultat synthétique (en milliers d'euros)

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)	0,00	0,00
Dotations de l'état	0,00	0,00
Participations	182,10	112,54
Compensations, autres attributions et autres participations	0,00	0,00
Dons et legs	0,00	0,00
Impôts et taxes	-1,00	0,00
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE	0,00	0,00
Ventes de biens ou prestations de services	47,95	46,86
Produits des cessions d'actifs	0,00	0,00
Autres produits de gestion	0,31	0,00
Production stockée et immobilisée	0,00	0,00
AUTRES PRODUITS	0,00	0,00
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges	0,00	0,00
Reprises du financement rattaché à un actif	0,00	0,00
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions	0,00	0,00
Neutralisation des moins-values de cession	0,00	0,00
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (I)	229,35	159,40
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00
Achats et charges externes	82,59	75,99
Charges de personnel	0,00	0,00
Indemnités des élus (et membres du CESR)	0,00	0,00
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)	1,27	0,00
Impôts et taxes	0,00	0,00
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions	2,58	2,03
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés	0,00	0,00
Neutralisation des dépréciations et provisions	0,00	0,00
Neutralisation des plus-values de cession	0,00	0,00
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)	86,44	78,02

Exercice 2024

Envoyé en préfecture le 05/06/2025

Reçu en préfecture le 05/06/2025

Publié le



ID : 038-263810301-20250603-DELIB_16_2025-BF

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES

Compte de résultat synthétique (en milliers d’euros)

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
CHARGES D'INTERVENTION	0,00	0,00
Dispositifs d'intervention pour compte propre	152,45	109,20
Autres charges	0,00	0,14
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)	152,45	109,34
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)	-9,54	-27,97
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)	0,00	0,00
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)	0,00	0,00
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)	0,00	0,00
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)	-9,54	-27,97



I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES

TAUX DES CONTRIBUTIONS ET PRODUITS AFFERENTS EN N

Libellés		Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit N	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources					
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources					
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources					
TFPB		0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB		0,00	0,00	0,00	0,00
CFE		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL				0,00	0,00

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

II – EXECUTION BUDGETAIRE

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante a voté le budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement, et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.50%
- Investissement : 7.50%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(3) Au maximum dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°... du ...

Envoyé en préfecture le 05/06/2025

Reçu en préfecture le 05/06/2025

Publié le


ID : 038-263810301-20250603-DELIB_16_2025-BF

II – EXECUTION BUDGETAIRE

DEPENSES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations (mandats émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 247,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	22 135,00	0,00	0,00	22 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		23 382,00	0,00	0,00	22 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		23 382,00	0,00	0,00	22 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre en investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'investissement de l'exercice		23 382,00	0,00	0,00	22 000,00
001 Solde d'exécution négatif reporté		0,00			
Total des dépenses de la section d'investissement		23 382,00	0,00		22 000,00

(1) Dépenses engagées non mandatées.

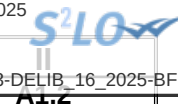
(2) Voir l'état II-C1.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) DI 040 = RF 042

(5) DI 041 = RI 041

(6) Le chapitre 204 est un chapitre globalisé qui inclut le 204 et le 2324.



II – EXECUTION BUDGETAIRE

RECETTES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations (titres émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées(8)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	490,85	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00			
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		0,00	490,85	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement (3)	0,00			
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	2 600,41	2 581,04	99,26	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre en investissement		2 600,41	2 581,04	99,26	0,00
Total des recettes d'investissement de l'exercice		2 600,41	3 071,89	118,13	0,00
001 Solde d'exécution positif reporté		20 781,59			
Total des recettes de la section d'investissement		23 382,00	3 071,89		0,00

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation).

(4) DI 040 = RF 042

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) DI 041 = RI 041

(8) Le chapitre 204 est un chapitre globalisé qui inclut le 204 et le 2324

II – EXECUTION BUDGETAIRE

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
011	Charges à caractère général (3)	57 994,00	57 704,57	0,00	57 704,57	99,50	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	25 000,00	24 886,60	0,00	24 886,60	99,55	0,00
014	Atténuations de produits	1 100,00	803,65	200,00	1 003,65	91,24	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	155 417,59	153 717,50	0,00	153 717,50	98,91	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		239 511,59	237 112,32	200,00	237 312,32	99,08	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles et mixtes		239 511,59	237 112,32	200,00	237 312,32	99,08	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00					
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	2 600,41	2 581,04	0,00	2 581,04	99,26	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement (3)		2 600,41	2 581,04	0,00	2 581,04	99,26	0,00
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice		242 112,00	239 693,36	200,00	239 893,36	99,08	0,00
002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00					
Total des dépenses de la section de fonctionnement		242 112,00	239 693,36	200,00	239 893,36		0,00

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) DF 042 = RI 040 ; DF 043 = RF 043

Envoyé en préfecture le 05/06/2025

Reçu en préfecture le 05/06/2025

Publié le


ID : 038-263810301-20250603-DELIB_16_2025-BF
AZ.Z

II – EXECUTION BUDGETAIRE

RECETTES DE FONCTIONNEMENT – VUE D’ENSEMBLE

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	48 100,00	47 946,89	0,00	47 946,89	99,68	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	182 024,17	182 099,00	0,00	182 099,00	100,04	0,00
75	Autres produits de gestion courante	300,00	307,48	0,00	307,48	102,49	0,00
Total des recettes de gestion des services		230 424,17	230 353,37	0,00	230 353,37	99,97	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles et mixtes		230 424,17	230 353,37	0,00	230 353,37	99,97	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice		230 424,17	230 353,37	0,00	230 353,37	99,97	0,00
002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		11 687,83					
Total des recettes de la section de fonctionnement		242 112,00	230 353,37	0,00	230 353,37		0,00

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) RF 042 = DI 040

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Dépenses d'investissement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 247,00	0,00	0,00	0,00	1 247,00
total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 21	Immobilisations corporelles	22 135,00	0,00	0,00	0,00	22 135,00
total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		23 382,00	0,00	0,00	0,00	23 382,00
total chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes - régies non personnalisées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		23 382,00	0,00	0,00	0,00	23 382,00
total chapitre 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre en investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'investissement de l'exercice		23 382,00	0,00	0,00	0,00	23 382,00

Exercice 2024

Envoyé en préfecture le 05/06/2025

Reçu en préfecture le 05/06/2025

Publié le



ID : 038-263810301-20250603-DELIB_16_2025-BF

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Dépenses d'investissement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de la section d'investissement		23 382,00	0,00	0,00	0,00	23 382,00

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Recettes d'investissement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10222	F.C.T.V.A.	0,00	490,85	0,00	490,85	0,00
total chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	490,85	0,00	490,85	-490,85
total chapitre 18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes - régies non personnalisées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		0,00	490,85	0,00	490,85	-490,85
total chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
281828	Autres matériels de transport	0,00	748,07	0,00	748,07	0,00
281838	Autre matériel informatique	0,00	1 516,29	0,00	1 516,29	0,00
28188	Autres	0,00	316,68	0,00	316,68	0,00
total chapitre 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	2 600,41	2 581,04	0,00	2 581,04	19,37
total chapitre 041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre en investissement		2 600,41	2 581,04	0,00	2 581,04	19,37

Exercice 2024

Envoyé en préfecture le 05/06/2025

Reçu en préfecture le 05/06/2025

Publié le

S2LO

ID : 038-263810301-20250603-DELIB_16_2025-BF

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Recettes d'investissement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
Total des recettes d'investissement de l'exercice		2 600,41	3 071,89	0,00	3 071,89	-471,48
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		20 781,59	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de la section d'investissement		23 382,00	3 071,89	0,00	3 071,89	20 310,11



C1

II – EXECUTION BUDGETAIRE**OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES**

Cet état ne contient pas d'information.

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
6042	Achats de prestations de services (autres que terrains à aménager)	0,00	39 456,15	2 958,23	36 497,92	0,00
60622	Carburants	0,00	359,82	80,00	279,82	0,00
60623	Alimentation	0,00	260,40	0,00	260,40	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	344,74	0,00	344,74	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	89,38	0,00	89,38	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	161,00	0,00	161,00	0,00
61551	Matériel roulant	0,00	1 355,82	0,00	1 355,82	0,00
6161	Multirisques	0,00	272,42	0,00	272,42	0,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	233,00	0,00	233,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils...	0,00	350,00	0,00	350,00	0,00
6228	Divers	0,00	5 854,00	600,00	5 254,00	0,00
6231	Annonces et insertions	0,00	365,11	0,00	365,11	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	9 337,63	183,05	9 154,58	0,00
6245	Transports de personnes extérieures à la collectivité	0,00	667,15	0,00	667,15	0,00
627	Services bancaires et assimilés.	0,00	4,61	0,00	4,61	0,00
6281	Concours divers (cotisations...)	0,00	725,38	0,00	725,38	0,00
62878	A des tiers	0,00	1 689,24	0,00	1 689,24	0,00
total chapitre 011	Charges à caractère général	57 994,00	61 525,85	3 821,28	57 704,57	289,43
6215	Personnel affecté par la commune membre du GFP	0,00	24 886,60	0,00	24 886,60	0,00
total chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés	25 000,00	24 886,60	0,00	24 886,60	113,40
739211	Attribution de compensation	0,00	1 003,65	0,00	1 003,65	0,00
total chapitre 014	Atténuations de produits	1 100,00	1 003,65	0,00	1 003,65	96,35
total chapitre 016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 017	RSA/Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65134	Aides	0,00	182 391,69	82 246,09	100 145,60	0,00

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	1 271,90	0,00	1 271,90	0,00
65736221	non dotés de la personnalité morale	0,00	52 000,00	0,00	52 000,00	0,00
65748	Autres personnes de droit privé	0,00	300,00	0,00	300,00	0,00
total chapitre 65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	155 417,59	235 963,59	82 246,09	153 717,50	1 700,09
total chapitre 6586	Frais de fonctionnement des groupes d'élus (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		239 511,59	323 379,69	86 067,37	237 312,32	2 199,27
total chapitre 66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 68	Dotations aux provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles et mixtes		239 511,59	323 379,69	86 067,37	237 312,32	2 199,27
total chapitre 023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	0,00	2 581,04	0,00	2 581,04	0,00
total chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 600,41	2 581,04	0,00	2 581,04	19,37
total chapitre 043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		2 600,41	2 581,04	0,00	2 581,04	19,37
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice		242 112,00	325 960,73	86 067,37	239 893,36	2 218,64
002 Résultat de fonctionnement reporté		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de la section de fonctionnement		242 112,00	325 960,73	86 067,37	239 893,36	2 218,64

(1) Collectivités de plus de 100 000 habitants

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Recettes de fonctionnement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalizations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 017	RSA/Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706888	Autres	0,00	48 135,39	188,50	47 946,89	0,00
total chapitre 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	48 100,00	48 135,39	188,50	47 946,89	153,11
total chapitre 73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7473	Départements	0,00	2 724,00	0,00	2 724,00	0,00
74741	Communes membres du GFP	0,00	179 300,00	0,00	179 300,00	0,00
747888	Autres	0,00	75,00	0,00	75,00	0,00
total chapitre 74	Dotations et participations	182 024,17	182 099,00	0,00	182 099,00	-74,83
75888	Autres	0,00	307,48	0,00	307,48	0,00
total chapitre 75	Autres produits de gestion courante	300,00	307,48	0,00	307,48	-7,48
Total des recettes de gestion des services		230 424,17	230 541,87	188,50	230 353,37	70,80
total chapitre 76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 78	Reprises sur provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles et mixtes		230 424,17	230 541,87	188,50	230 353,37	70,80
total chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice		230 424,17	230 541,87	188,50	230 353,37	70,80

Exercice 2024

Envoyé en préfecture le 05/06/2025

Reçu en préfecture le 05/06/2025

Publié le



ID : 038-263810301-20250603-DELIB_16_2025-BF

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Recettes de fonctionnement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
002 Résultat de fonctionnement reporté		11 687,83	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de la section de fonctionnement		242 112,00	230 541,87	188,50	230 353,37	11 758,63

III – ÉTATS FINANCIERS

Bilan (en euros)

ACTIF	Note	Exercice N			Exercice N-1
		BRUT	amortissements, dépréciations	NET	NET
ACTIF IMMOBILISÉ		0,00	0,00	0,00	0,00
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
Subventions d'investissement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres immobilisations incorporelles		182,00	182,00	0,00	0,00
Immobilisations incorporelles en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
Terrains		0,00	0,00	0,00	0,00
Constructions		94 316,80	0,00	94 316,80	94 316,80
Réseaux et installations de voirie		0,00	0,00	0,00	0,00
Réseaux divers		0,00	0,00	0,00	0,00
Installations techniques, agencements et matériel		0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations mises en concessions ou affermées		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres		51 580,91	49 011,65	2 569,26	5 150,30
Immobilisations corporelles en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
DROITS DE RETOUR RELATIFS AUX BIENS MIS A DISPOSITION OU AFFECTÉS		10 671,43	0,00	10 671,43	10 671,43
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)		156 751,14	49 193,65	107 557,49	110 138,53
ACTIF CIRCULANT		0,00	0,00	0,00	0,00
STOCKS		0,00	0,00	0,00	0,00
CRÉANCES		0,00	0,00	0,00	0,00
Créances sur des entités publiques, des organismes internationaux et la Commission européenne		0,00	0,00	0,00	110 000,00
Créances sur les redevables et comptes rattachés		7 155,92	0,00	7 155,92	17 007,84
Avances et acomptes versés par la collectivité		0,00	0,00	0,00	0,00
Créances correspondant à des opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Créances sur budgets annexes		0,00	0,00	0,00	0,00
Créances sur les autres débiteurs		0,00	0,00	0,00	0,00
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE		0,00	0,00	0,00	0,00

Envo   en pr  fecture le 05/06/2025

Re  u en pr  fecture le 05/06/2025

Publi   le

ID : 038-263810301-20250603-DELIB_16_2025-BF

Exercice 2024



III –   TATS FINANCIERS

Bilan (en euros)

ACTIF	Note	Exercice N			Exercice N-1
		BRUT	amortissements, d��pr��ciations	NET	NET
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TR��SORERIE) (II)		7 155,92	0,00	7 155,92	127 007,84
TR��SORERIE		0,00	0,00	0,00	0,00
VALEURS MOBILI��RES DE PLACEMENT		0,00	0,00	0,00	0,00
DISPONIBILIT��S		278 742,65	0,00	278 742,65	286 368,98
AUTRES		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL TR��SORERIE (III)		278 742,65	0,00	278 742,65	286 368,98
COMPTES DE REGULARISATION (dont primes de remboursement des obligations) (IV)		0,00	0,00	0,00	0,00
��CARTS DE CONVERSION ACTIF (V)		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL G��N��RAL (I + II + III + IV + V)		442 649,71	49 193,65	393 456,06	523 515,35

III – ÉTATS FINANCIERS

Bilan (en euros)

FONDS PROPRES ET PASSIF	Note	Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES		0,00	0,00
APPORTS NON RATTACHÉS A UN ACTIF DÉTERMINÉ		0,00	0,00
Dotations		14 001,83	14 001,83
Fonds globalisés		24 554,00	24 063,15
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		0,00	0,00
Rattachées à un actif amortissable		0,00	0,00
Rattachées à un actif non amortissable		1 935,34	1 935,34
NEUTRALISATIONS ET RÉGULARISATIONS		-3 369,55	-3 369,55
RÉSERVES		94 289,35	94 289,35
REPORT A NOUVEAU		11 687,83	39 659,63
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		-9 539,99	-27 971,80
DROITS DU CONCÉDANT ET DE L'AFFERMANT		0,00	0,00
DROITS DE L'AFFECTANT ET DU REMETTANT		0,00	0,00
TOTAL FONDS PROPRES (I)		133 558,81	142 607,95
PASSIF		0,00	0,00
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		0,00	0,00
PROVISIONS POUR RISQUES		0,00	0,00
PROVISIONS POUR CHARGES		0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)		0,00	0,00
DETTES FINANCIÈRES		0,00	0,00
EMPRUNTS OBLIGATAIRES		0,00	0,00
EMPRUNTS SOUSCRITS AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT		0,00	0,00
DETTES FINANCIÈRES ET AUTRES EMPRUNTS		0,00	0,00
TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)		0,00	0,00
DETTES NON FINANCIÈRES		0,00	0,00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		10 213,78	7 921,28
Dettes fiscales et sociales		200,00	0,00
Avances et acomptes reçus		0,00	0,00
Dettes correspondant à des opérations pour compte de tiers		0,00	0,00

Exercice 2024

Envoyé en préfecture le 05/06/2025

Reçu en préfecture le 05/06/2025

Publié le



ID : 038-263810301-20250603-DELIB_16_2025-BF

III – ÉTATS FINANCIERS

Bilan (en euros)

FONDS PROPRES ET PASSIF	Note	Exercice N	Exercice N-1
Fonds gérés par la collectivité		0,00	0,00
Dettes sur budgets annexes		73 864,85	152 413,98
Autres dettes non financières		174 380,72	109 049,11
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		0,00	0,00
TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)		258 659,35	269 384,37
TRÉSORERIE		0,00	0,00
AUTRES ÉLÉMENTS DE TRÉSORERIE PASSIVE		0,00	0,00
TOTAL TRÉSORERIE (4)		0,00	0,00
TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)		258 659,35	269 384,37
COMPTES DE RÉGULARISATION (III)		1 237,90	111 523,03
ÉCARTS DE CONVERSION PASSIF (IV)		0,00	0,00
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)		393 456,06	523 515,35

III – ÉTATS FINANCIERS

Compte de résultat (en euros)

	Note	Exercice N	Exercice N-1	Variation
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		0,00	0,00	0,00
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)		0,00	0,00	0,00
Dotations de l'état		0,00	0,00	0,00
Participations		182 099,00	112 535,00	69 564,00
Compensations, autres attributions et autres participations		0,00	0,00	0,00
Dons et legs		0,00	0,00	0,00
Impôts et taxes		-1 003,65	0,00	-1 003,65
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE		0,00	0,00	0,00
Ventes de biens ou prestations de services		47 946,89	46 862,06	1 084,83
Produits des cessions d'actifs		0,00	0,00	0,00
Autres produits de gestion		307,48	0,00	307,48
Production stockée et immobilisée		0,00	0,00	0,00
AUTRES PRODUITS		0,00	0,00	0,00
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges		0,00	0,00	0,00
Reprises du financement rattaché à un actif		0,00	0,00	0,00
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions		0,00	0,00	0,00
Neutralisation des moins-values de cession		0,00	0,00	0,00
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (I)		229 349,72	159 397,06	69 952,66
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		0,00	0,00	0,00
Achats et charges externes		82 591,17	75 991,12	6 600,05
Charges de personnel		0,00	0,00	0,00
<i>Dont salaires, traitements et rémunérations diverses</i>		<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Dont charges sociales</i>		<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Indemnités des élus (et membres du CESR)		0,00	0,00	0,00
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)		1 271,90	0,00	1 271,90
Impôts et taxes		0,00	0,00	0,00
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions		2 581,04	2 033,28	547,76
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés		0,00	0,00	0,00
Neutralisation des dépréciations et provisions		0,00	0,00	0,00

III – ÉTATS FINANCIERS

Compte de résultat (en euros)

	Note	Exercice N	Exercice N-1	Variation
Neutralisation des plus-values de cession		0,00	0,00	0,00
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)		86 444,11	78 024,40	8 419,71
CHARGES D'INTERVENTION		0,00	0,00	0,00
Dispositifs d'intervention pour compte propre		152 445,60	109 200,80	43 244,80
<i>Dont ménages</i>		100 145,60	83 700,80	16 444,80
<i>Dont personnes morales de droit privé</i>		300,00	500,00	-200,00
<i>Dont collectivités territoriales</i>		0,00	0,00	0,00
<i>Dont autres organismes publics</i>		52 000,00	25 000,00	27 000,00
<i>Dont établissements d'enseignement</i>		0,00	0,00	0,00
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de la collectivité		0,00	0,00	0,00
Autres charges		0,00	143,66	-143,66
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)		152 445,60	109 344,46	43 101,14
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)		-9 539,99	-27 971,80	18 431,81
PRODUITS FINANCIERS		0,00	0,00	0,00
Produits des participations et des prêts		0,00	0,00	0,00
Produits des valeurs mobilières de placement		0,00	0,00	0,00
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		0,00	0,00	0,00
Autres produits financiers		0,00	0,00	0,00
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions financières et transferts de charges		0,00	0,00	0,00
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)		0,00	0,00	0,00
CHARGES FINANCIERES		0,00	0,00	0,00
Charges d'intérêts		0,00	0,00	0,00
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		0,00	0,00	0,00
Autres charges financières		0,00	0,00	0,00
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions financières		0,00	0,00	0,00
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)		0,00	0,00	0,00
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)		0,00	0,00	0,00
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)		-9 539,99	-27 971,80	18 431,81

Exercice 2024

Envoyé en préfecture le 05/06/2025

Reçu en préfecture le 05/06/2025

Publié le



ID : 038-263810301-20250603-DELIB_16_2025-BF

III – ÉTATS FINANCIERS
Compte de résultat (en euros)

III – ÉTATS FINANCIERS		Envoyé en préfecture le 05/06/2025	
Annexe		Reçu en préfecture le 05/06/2025	
		Publié le	
		ID : 038-263810301-20250603-DELIB_16_2025-BF	

L'annexe est une pièce jointe au compte financier unique pour les collectivités ayant recours à la certification des comptes.

Pour les autres collectivités, cet état est SANS OBJET.

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1021	Dotations	0,00	14 001,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 001,83	0,00	14 001,83
10222	F.C.T.V.A.	0,00	24 063,15	0,00	0,00	0,00	490,85	0,00	24 554,00	0,00	24 554,00
	Sous Total compte 1022	0,00	24 063,15	0,00	0,00	0,00	490,85	0,00	24 554,00	0,00	24 554,00
	Sous Total compte 102	0,00	38 064,98	0,00	0,00	0,00	490,85	0,00	38 555,83	0,00	38 555,83
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	94 289,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	94 289,35	0,00	94 289,35
	Sous Total compte 106	0,00	94 289,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	94 289,35	0,00	94 289,35
	Sous Total compte 10	0,00	132 354,33	0,00	0,00	0,00	490,85	0,00	132 845,18	0,00	132 845,18
110	Report à nouveau (solde créditeur)	0,00	39 659,63	27 971,80	0,00	0,00	0,00	27 971,80	39 659,63	0,00	11 687,83
	Sous Total compte 11	0,00	39 659,63	27 971,80	0,00	0,00	0,00	27 971,80	39 659,63	0,00	11 687,83
12	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Excédentaire ou	27 971,80	0,00	0,00	27 971,80	0,00	0,00	27 971,80	27 971,80	0,00	0,00
	Sous Total compte 12	27 971,80	0,00	0,00	27 971,80	0,00	0,00	27 971,80	27 971,80	0,00	0,00
13141	Communes membres du GFP	0,00	9 970,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 970,79	0,00	9 970,79
	Sous Total compte 1314	0,00	9 970,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 970,79	0,00	9 970,79
	Sous Total compte 131	0,00	9 970,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 970,79	0,00	9 970,79
1321	État et établissements nationaux	0,00	1 935,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 935,34	0,00	1 935,34
	Sous Total compte 132	0,00	1 935,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 935,34	0,00	1 935,34
139141	Communes membres du GFP	9 970,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 970,79	0,00	9 970,79	0,00
	Sous Total compte 13914	9 970,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 970,79	0,00	9 970,79	0,00
	Sous Total compte 1391	9 970,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 970,79	0,00	9 970,79	0,00
	Sous Total compte 139	9 970,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 970,79	0,00	9 970,79	0,00
	Sous Total compte 13	9 970,79	11 906,13	0,00	0,00	0,00	0,00	9 970,79	11 906,13	0,00	1 935,34
181	Compte de liaison : affectation à... (bu	10 671,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 671,43	0,00	10 671,43	0,00

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
193	Sous Total compte 18	10 671,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 671,43	0,00	10 671,43	0,00
	Autres neutralisations et régularisation	3 369,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 369,55	0,00	3 369,55	0,00
	Sous Total compte 19	3 369,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 369,55	0,00	3 369,55	0,00
	Total classe 1	51 983,57	183 920,09	27 971,80	27 971,80	0,00	490,85	79 955,37	212 382,74	24 011,77	156 439,14
2051	Concessions et droits similaires	182,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	182,00	0,00	182,00	0,00
	Sous Total compte 205	182,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	182,00	0,00	182,00	0,00
	Sous Total compte 20	182,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	182,00	0,00	182,00	0,00
21313	Bâtiments sociaux et médico-sociaux	69 039,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	69 039,89	0,00	69 039,89	0,00
	Sous Total compte 2131	69 039,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	69 039,89	0,00	69 039,89	0,00
21351	Bâtiments publics	25 276,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 276,91	0,00	25 276,91	0,00
	Sous Total compte 2135	25 276,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 276,91	0,00	25 276,91	0,00
	Sous Total compte 213	94 316,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	94 316,80	0,00	94 316,80	0,00
21828	Autres matériels de transport	26 099,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 099,27	0,00	26 099,27	0,00
	Sous Total compte 2182	26 099,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 099,27	0,00	26 099,27	0,00
21838	Autre matériel informatique	4 824,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 824,85	0,00	4 824,85	0,00
	Sous Total compte 2183	4 824,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 824,85	0,00	4 824,85	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	18 600,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 600,05	0,00	18 600,05	0,00
	Sous Total compte 2184	18 600,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 600,05	0,00	18 600,05	0,00
2188	Autres	2 056,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 056,74	0,00	2 056,74	0,00
	Sous Total compte 218	51 580,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	51 580,91	0,00	51 580,91	0,00
	Sous Total compte 21	145 897,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	145 897,71	0,00	145 897,71	0,00
2805	Concessions et droits similaires, brevet	0,00	182,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	182,00	0,00	182,00

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
281828	Sous Total compte 280	0,00	182,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	182,00	0,00	182,00
	Autres matériels de transport	0,00	23 855,08	0,00	0,00	0,00	748,07	0,00	24 603,15	0,00	24 603,15
	Sous Total compte 28182	0,00	23 855,08	0,00	0,00	0,00	748,07	0,00	24 603,15	0,00	24 603,15
281838	Autre matériel informatique	0,00	2 756,80	0,00	0,00	0,00	1 516,29	0,00	4 273,09	0,00	4 273,09
	Sous Total compte 28183	0,00	2 756,80	0,00	0,00	0,00	1 516,29	0,00	4 273,09	0,00	4 273,09
	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	18 600,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 600,05	0,00	18 600,05
281848	Sous Total compte 28184	0,00	18 600,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 600,05	0,00	18 600,05
	Autres	0,00	1 218,68	0,00	0,00	0,00	316,68	0,00	1 535,36	0,00	1 535,36
	Sous Total compte 2818	0,00	46 430,61	0,00	0,00	0,00	2 581,04	0,00	49 011,65	0,00	49 011,65
28188	Sous Total compte 281	0,00	46 430,61	0,00	0,00	0,00	2 581,04	0,00	49 011,65	0,00	49 011,65
	Sous Total compte 28	0,00	46 612,61	0,00	0,00	0,00	2 581,04	0,00	49 193,65	0,00	49 193,65
	Total classe 2	146 079,71	46 612,61	0,00	0,00	0,00	2 581,04	146 079,71	49 193,65	146 079,71	49 193,65
4011	Fournisseurs	0,00	4 100,00	57 296,42	61 793,87	0,00	0,00	57 296,42	65 893,87	0,00	8 597,45
	Sous Total compte 401	0,00	4 100,00	57 296,42	61 793,87	0,00	0,00	57 296,42	65 893,87	0,00	8 597,45
	Bénéficiaires de l'aide sociale	0,00	0,00	82 331,06	83 947,39	0,00	0,00	82 331,06	83 947,39	0,00	1 616,33
4021	Sous Total compte 402	0,00	0,00	82 331,06	83 947,39	0,00	0,00	82 331,06	83 947,39	0,00	1 616,33
	Fournisseurs - Factures non parvenues	0,00	3 821,28	3 821,28	0,00	0,00	0,00	3 821,28	3 821,28	0,00	0,00
	Sous Total compte 40	0,00	7 921,28	143 448,76	145 741,26	0,00	0,00	143 448,76	153 662,54	0,00	10 213,78
411	Redevables	15 801,74	0,00	48 128,39	56 774,21	0,00	0,00	63 930,13	56 774,21	7 155,92	0,00
4161	Créances douteuses	1 017,60	0,00	0,00	1 017,60	0,00	0,00	1 017,60	1 017,60	0,00	0,00
	Sous Total compte 416	1 017,60	0,00	0,00	1 017,60	0,00	0,00	1 017,60	1 017,60	0,00	0,00
	Redevables - Produits non encore facturé	188,50	0,00	0,00	188,50	0,00	0,00	188,50	188,50	0,00	0,00
4181											

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4198	Sous Total compte 418	188,50	0,00	0,00	188,50	0,00	0,00	188,50	188,50	0,00	0,00
	Autres avances et acomptes reçus	0,00	0,00	5 515,00	5 515,00	0,00	0,00	5 515,00	5 515,00	0,00	0,00
	Sous Total compte 419	0,00	0,00	5 515,00	5 515,00	0,00	0,00	5 515,00	5 515,00	0,00	0,00
44341	Sous Total compte 41	17 007,84	0,00	53 643,39	63 495,31	0,00	0,00	70 651,23	63 495,31	7 155,92	0,00
	Dépenses	0,00	26 803,00	26 971,57	168,57	0,00	0,00	26 971,57	26 971,57	0,00	0,00
	Recettes - Amiable	110 000,00	0,00	179 300,00	289 300,00	0,00	0,00	289 300,00	289 300,00	0,00	0,00
44342	Sous Total compte 4434	110 000,00	26 803,00	206 271,57	289 468,57	0,00	0,00	316 271,57	316 271,57	0,00	0,00
	Dépenses	0,00	0,00	362,45	25 249,05	0,00	0,00	362,45	25 249,05	0,00	24 886,60
	Sous Total compte 4435	0,00	0,00	362,45	25 249,05	0,00	0,00	362,45	25 249,05	0,00	24 886,60
44351	Sous Total compte 443	110 000,00	26 803,00	206 634,02	314 717,62	0,00	0,00	316 634,02	341 520,62	0,00	24 886,60
	Autres charges à payer	0,00	0,00	0,00	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00	0,00	200,00
	Sous Total compte 448	0,00	0,00	0,00	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00	0,00	200,00
4486	Sous Total compte 44	110 000,00	26 803,00	206 634,02	314 917,62	0,00	0,00	316 634,02	341 720,62	0,00	25 086,60
	Compte de rattachement avec... (à subdiv	0,00	152 413,98	316 374,85	237 825,72	0,00	0,00	316 374,85	390 239,70	0,00	73 864,85
	Sous Total compte 451	0,00	152 413,98	316 374,85	237 825,72	0,00	0,00	316 374,85	390 239,70	0,00	73 864,85
4511	Sous Total compte 45	0,00	152 413,98	316 374,85	237 825,72	0,00	0,00	316 374,85	390 239,70	0,00	73 864,85
	Excédents de versement	0,00	0,02	1 354,59	1 524,43	0,00	0,00	1 354,59	1 524,45	0,00	169,86
	Autres comptes créditeurs	0,00	0,00	1 420,04	150 744,30	0,00	0,00	1 420,04	150 744,30	0,00	149 324,26
466	Sous Total compte 4671	0,00	0,00	1 420,04	150 744,30	0,00	0,00	1 420,04	150 744,30	0,00	149 324,26
	Débiteurs divers - Amiable	0,00	0,00	307,48	307,48	0,00	0,00	307,48	307,48	0,00	0,00
	Sous Total compte 4672	0,00	0,00	307,48	307,48	0,00	0,00	307,48	307,48	0,00	0,00
46711	Sous Total compte 467	0,00	0,00	1 727,52	151 051,78	0,00	0,00	1 727,52	151 051,78	0,00	149 324,26

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4686	Charges à payer	0,00	82 246,09	82 246,09	0,00	0,00	0,00	82 246,09	82 246,09	0,00	0,00
	Sous Total compte 468	0,00	82 246,09	82 246,09	0,00	0,00	0,00	82 246,09	82 246,09	0,00	0,00
	Sous Total compte 46	0,00	82 246,11	85 328,20	152 576,21	0,00	0,00	85 328,20	234 822,32	0,00	149 494,12
4711	Versements des régisseurs	0,00	0,00	7,00	7,00	0,00	0,00	7,00	7,00	0,00	0,00
47134	Subventions	0,00	110 000,00	110 000,00	0,00	0,00	0,00	110 000,00	110 000,00	0,00	0,00
47138	Autres	0,00	0,00	199 891,09	200 046,09	0,00	0,00	199 891,09	200 046,09	0,00	155,00
	Sous Total compte 4713	0,00	110 000,00	309 891,09	200 046,09	0,00	0,00	309 891,09	310 046,09	0,00	155,00
471411	Excédent à réimputer - Personnes physique	0,00	1 523,03	3 980,53	3 540,40	0,00	0,00	3 980,53	5 063,43	0,00	1 082,90
	Sous Total compte 47141	0,00	1 523,03	3 980,53	3 540,40	0,00	0,00	3 980,53	5 063,43	0,00	1 082,90
47143	Flux d'encaissements à réimputer	0,00	0,00	29,40	29,40	0,00	0,00	29,40	29,40	0,00	0,00
	Sous Total compte 4714	0,00	1 523,03	4 009,93	3 569,80	0,00	0,00	4 009,93	5 092,83	0,00	1 082,90
	Sous Total compte 471	0,00	111 523,03	313 908,02	203 622,89	0,00	0,00	313 908,02	315 145,92	0,00	1 237,90
4722	Commissions bancaires en instance de man	0,00	0,00	4,61	4,61	0,00	0,00	4,61	4,61	0,00	0,00
4728	Autres dépenses à régulariser	0,00	0,00	25 272,34	25 272,34	0,00	0,00	25 272,34	25 272,34	0,00	0,00
	Sous Total compte 472	0,00	0,00	25 276,95	25 276,95	0,00	0,00	25 276,95	25 276,95	0,00	0,00
	Sous Total compte 47	0,00	111 523,03	339 184,97	228 899,84	0,00	0,00	339 184,97	340 422,87	0,00	1 237,90
	Total classe 4	127 007,84	380 907,40	1 144 614,19	1 143 455,96	0,00	0,00	1 271 622,03	1 524 363,36	7 155,92	259 897,25
5115	Cartes bancaires à l'encaissement	0,00	0,00	15 656,96	15 656,96	0,00	0,00	15 656,96	15 656,96	0,00	0,00
51178	Autres valeurs impayées	0,00	0,00	29,40	29,40	0,00	0,00	29,40	29,40	0,00	0,00
	Sous Total compte 5117	0,00	0,00	29,40	29,40	0,00	0,00	29,40	29,40	0,00	0,00
5118	Autres valeurs à l'encaissement	0,00	0,00	31 339,64	31 339,64	0,00	0,00	31 339,64	31 339,64	0,00	0,00
	Sous Total compte 511	0,00	0,00	47 026,00	47 026,00	0,00	0,00	47 026,00	47 026,00	0,00	0,00

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
515	Compte au Trésor	286 268,98	0,00	502 111,16	509 637,49	0,00	0,00	788 380,14	509 637,49	278 742,65	0,00
	Sous Total compte 51	286 268,98	0,00	549 137,16	556 663,49	0,00	0,00	835 406,14	556 663,49	278 742,65	0,00
5412	Régisseurs de recettes (fonds de caisse)	100,00	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00	100,00	100,00	0,00	0,00
	Sous Total compte 541	100,00	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00	100,00	100,00	0,00	0,00
	Sous Total compte 54	100,00	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00	100,00	100,00	0,00	0,00
580	Opérations d'ordre budgétaires	0,00	0,00	2 581,04	2 581,04	0,00	0,00	2 581,04	2 581,04	0,00	0,00
584	Encaissement par lecture optique	0,00	0,00	77 874,59	77 874,59	0,00	0,00	77 874,59	77 874,59	0,00	0,00
586	Opérations financières entre le budget p	0,00	0,00	1 472,36	1 472,36	0,00	0,00	1 472,36	1 472,36	0,00	0,00
5872	Compte pivot - Admission en non valeur e	0,00	0,00	1 271,90	1 271,90	0,00	0,00	1 271,90	1 271,90	0,00	0,00
	Sous Total compte 587	0,00	0,00	1 271,90	1 271,90	0,00	0,00	1 271,90	1 271,90	0,00	0,00
	Sous Total compte 58	0,00	0,00	83 199,89	83 199,89	0,00	0,00	83 199,89	83 199,89	0,00	0,00
	Total classe 5	286 368,98	0,00	632 337,05	639 963,38	0,00	0,00	918 706,03	639 963,38	278 742,65	0,00
6042	Achats de prestations de services (autre	0,00	0,00	0,00	0,00	39 456,15	2 958,23	39 456,15	2 958,23	36 497,92	0,00
	Sous Total compte 604	0,00	0,00	0,00	0,00	39 456,15	2 958,23	39 456,15	2 958,23	36 497,92	0,00
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	359,82	80,00	359,82	80,00	279,82	0,00
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	260,40	0,00	260,40	0,00	260,40	0,00
	Sous Total compte 6062	0,00	0,00	0,00	0,00	620,22	80,00	620,22	80,00	540,22	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	344,74	0,00	344,74	0,00	344,74	0,00
	Sous Total compte 6063	0,00	0,00	0,00	0,00	344,74	0,00	344,74	0,00	344,74	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	89,38	0,00	89,38	0,00	89,38	0,00
	Sous Total compte 606	0,00	0,00	0,00	0,00	1 054,34	80,00	1 054,34	80,00	974,34	0,00
	Sous Total compte 60	0,00	0,00	0,00	0,00	40 510,49	3 038,23	40 510,49	3 038,23	37 472,26	0,00

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	161,00	0,00	161,00	0,00	161,00	0,00
61551	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	1 355,82	0,00	1 355,82	0,00	1 355,82	0,00
	Sous Total compte 6155	0,00	0,00	0,00	0,00	1 355,82	0,00	1 355,82	0,00	1 355,82	0,00
	Sous Total compte 615	0,00	0,00	0,00	0,00	1 355,82	0,00	1 355,82	0,00	1 355,82	0,00
6161	Multirisques	0,00	0,00	0,00	0,00	272,42	0,00	272,42	0,00	272,42	0,00
	Sous Total compte 616	0,00	0,00	0,00	0,00	272,42	0,00	272,42	0,00	272,42	0,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	233,00	0,00	233,00	0,00	233,00	0,00
	Sous Total compte 618	0,00	0,00	0,00	0,00	233,00	0,00	233,00	0,00	233,00	0,00
	Sous Total compte 61	0,00	0,00	0,00	0,00	2 022,24	0,00	2 022,24	0,00	2 022,24	0,00
6215	Personnel affecté par la collectivité me	0,00	0,00	0,00	0,00	24 886,60	0,00	24 886,60	0,00	24 886,60	0,00
	Sous Total compte 621	0,00	0,00	0,00	0,00	24 886,60	0,00	24 886,60	0,00	24 886,60	0,00
62268	Autres honoraires, conseils...	0,00	0,00	0,00	0,00	350,00	0,00	350,00	0,00	350,00	0,00
	Sous Total compte 6226	0,00	0,00	0,00	0,00	350,00	0,00	350,00	0,00	350,00	0,00
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	5 854,00	600,00	5 854,00	600,00	5 254,00	0,00
	Sous Total compte 622	0,00	0,00	0,00	0,00	6 204,00	600,00	6 204,00	600,00	5 604,00	0,00
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	0,00	365,11	0,00	365,11	0,00	365,11	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00	0,00	9 337,63	183,05	9 337,63	183,05	9 154,58	0,00
	Sous Total compte 623	0,00	0,00	0,00	0,00	9 702,74	183,05	9 702,74	183,05	9 519,69	0,00
6245	Transports de personnes extérieures à la	0,00	0,00	0,00	0,00	667,15	0,00	667,15	0,00	667,15	0,00
	Sous Total compte 624	0,00	0,00	0,00	0,00	667,15	0,00	667,15	0,00	667,15	0,00
627	Services bancaires et assimilés.	0,00	0,00	0,00	0,00	4,61	0,00	4,61	0,00	4,61	0,00
6281	Concours divers (cotisations...)	0,00	0,00	0,00	0,00	725,38	0,00	725,38	0,00	725,38	0,00

Num � ro de compte	Libell � du compte	Balance d'entr � e		Op � rations non budg � taires		Op � rations budg � taires		Total		Soldes	
		D � bit	Cr � dit	D � bit	Cr � dit	D � bit	Cr � dit	D � bit	Cr � dit	D � bit	Cr � dit
62878	A des tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	1 689,24	0,00	1 689,24	0,00	1 689,24	0,00
	Sous Total compte 6287	0,00	0,00	0,00	0,00	1 689,24	0,00	1 689,24	0,00	1 689,24	0,00
	Sous Total compte 628	0,00	0,00	0,00	0,00	2 414,62	0,00	2 414,62	0,00	2 414,62	0,00
	Sous Total compte 62	0,00	0,00	0,00	0,00	43 879,72	783,05	43 879,72	783,05	43 096,67	0,00
65134	Aides	0,00	0,00	0,00	0,00	182 391,69	82 246,09	182 391,69	82 246,09	100 145,60	0,00
	Sous Total compte 6513	0,00	0,00	0,00	0,00	182 391,69	82 246,09	182 391,69	82 246,09	100 145,60	0,00
	Sous Total compte 651	0,00	0,00	0,00	0,00	182 391,69	82 246,09	182 391,69	82 246,09	100 145,60	0,00
6541	Cr � ances admises en non-valeur	0,00	0,00	0,00	0,00	1 271,90	0,00	1 271,90	0,00	1 271,90	0,00
	Sous Total compte 654	0,00	0,00	0,00	0,00	1 271,90	0,00	1 271,90	0,00	1 271,90	0,00
65736221	non dot � s de la personnalit � morale	0,00	0,00	0,00	0,00	52 000,00	0,00	52 000,00	0,00	52 000,00	0,00
	Sous Total compte 6573622	0,00	0,00	0,00	0,00	52 000,00	0,00	52 000,00	0,00	52 000,00	0,00
	Sous Total compte 657362	0,00	0,00	0,00	0,00	52 000,00	0,00	52 000,00	0,00	52 000,00	0,00
	Sous Total compte 65736	0,00	0,00	0,00	0,00	52 000,00	0,00	52 000,00	0,00	52 000,00	0,00
	Sous Total compte 6573	0,00	0,00	0,00	0,00	52 000,00	0,00	52 000,00	0,00	52 000,00	0,00
65748	Autres personnes de droit priv �	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00	0,00	300,00	0,00	300,00	0,00
	Sous Total compte 6574	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00	0,00	300,00	0,00	300,00	0,00
	Sous Total compte 657	0,00	0,00	0,00	0,00	52 300,00	0,00	52 300,00	0,00	52 300,00	0,00
	Sous Total compte 65	0,00	0,00	0,00	0,00	235 963,59	82 246,09	235 963,59	82 246,09	153 717,50	0,00
6811	Dotations aux amortissements des immobil	0,00	0,00	0,00	0,00	2 581,04	0,00	2 581,04	0,00	2 581,04	0,00
	Sous Total compte 681	0,00	0,00	0,00	0,00	2 581,04	0,00	2 581,04	0,00	2 581,04	0,00
	Sous Total compte 68	0,00	0,00	0,00	0,00	2 581,04	0,00	2 581,04	0,00	2 581,04	0,00
	Total classe 6	0,00	0,00	0,00	0,00	324 957,08	86 067,37	324 957,08	86 067,37	238 889,71	0,00

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
706888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	188,50	48 135,39	188,50	48 135,39	0,00	47 946,89
	Sous Total compte 70688	0,00	0,00	0,00	0,00	188,50	48 135,39	188,50	48 135,39	0,00	47 946,89
	Sous Total compte 7068	0,00	0,00	0,00	0,00	188,50	48 135,39	188,50	48 135,39	0,00	47 946,89
	Sous Total compte 706	0,00	0,00	0,00	0,00	188,50	48 135,39	188,50	48 135,39	0,00	47 946,89
	Sous Total compte 70	0,00	0,00	0,00	0,00	188,50	48 135,39	188,50	48 135,39	0,00	47 946,89
739211	Attribution de compensation	0,00	0,00	0,00	0,00	1 003,65	0,00	1 003,65	0,00	1 003,65	0,00
	Sous Total compte 73921	0,00	0,00	0,00	0,00	1 003,65	0,00	1 003,65	0,00	1 003,65	0,00
	Sous Total compte 7392	0,00	0,00	0,00	0,00	1 003,65	0,00	1 003,65	0,00	1 003,65	0,00
	Sous Total compte 739	0,00	0,00	0,00	0,00	1 003,65	0,00	1 003,65	0,00	1 003,65	0,00
	Sous Total compte 73	0,00	0,00	0,00	0,00	1 003,65	0,00	1 003,65	0,00	1 003,65	0,00
7473	Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 724,00	0,00	2 724,00	0,00	2 724,00
74741	Communes membres du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	179 300,00	0,00	179 300,00	0,00	179 300,00
	Sous Total compte 7474	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	179 300,00	0,00	179 300,00	0,00	179 300,00
747888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	75,00	0,00	75,00	0,00	75,00
	Sous Total compte 74788	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	75,00	0,00	75,00	0,00	75,00
	Sous Total compte 7478	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	75,00	0,00	75,00	0,00	75,00
	Sous Total compte 747	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	182 099,00	0,00	182 099,00	0,00	182 099,00
	Sous Total compte 74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	182 099,00	0,00	182 099,00	0,00	182 099,00
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	307,48	0,00	307,48	0,00	307,48
	Sous Total compte 7588	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	307,48	0,00	307,48	0,00	307,48
	Sous Total compte 758	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	307,48	0,00	307,48	0,00	307,48
	Sous Total compte 75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	307,48	0,00	307,48	0,00	307,48
	Total classe 7	0,00	0,00	0,00	0,00	1 192,15	230 541,87	1 192,15	230 541,87	1 003,65	230 353,37

Envoyé en préfecture le 05/06/2025

Reçu en préfecture le 05/06/2025

Publié le

ID : 038-263810301-20250603-DELIB_16_2025-BF



III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Total général	611 440,10	611 440,10	1 804 923,04	1 811 391,14	326 149,23	319 681,13	2 742 512,37	2 742 512,37	695 883,41	695 883,41

Envoyé en préfecture le 05/06/2025

Reçu en préfecture le 05/06/2025

Publié le


ID : 038-263810301-20250603-DELIB_16_2025-BF

A1

IV – ÉTATS ANNEXÉS

PRESENTATION CROISEE, SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		490,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	490,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
PRESENTATION CROISEE , SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00		490,85
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		490,85
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Envoyé en préfecture le 05/06/2025

Reçu en préfecture le 05/06/2025

Publié le


IV
ID : 038-263810301-20250603-DELIB_16_2025-BF
AZ

IV – ÉTATS ANNEXÉS

PRESENTATION CROISEE, SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		54 275,55	-77 176,11	0,00	0,00	150,00	0,00	260 062,88	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	2 023,89	0,00	0,00	150,00	0,00	55 530,68	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 886,60	0,00
014	Atténuations de produits	1 003,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	53 271,90	-79 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	179 645,60	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	179 375,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 978,37	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47 946,89	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	179 375,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 724,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	307,48	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS								IV
PRESENTATION CROISEE, SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D’ENSEMBLE (suite)								A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		237 312,32
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		57 704,57
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		24 886,60
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 003,65
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		153 717,50
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		230 353,37
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		47 946,89
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		182 099,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		307,48
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Envoyé en préfecture le 05/06/2025

Reçu en préfecture le 05/06/2025

Publié le


ID : 038-263810301-20250603-DELIB_16_2025-BF

A3

IV – ÉTATS ANNEXÉS

PRÉSENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

1 – BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	23 382,00	0,00	22 000,00	1 382,00
RECETTES	23 382,00	23 853,48	0,00	-471,48
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	242 112,00	239 893,36	0,00	2 218,64
RECETTES	242 112,00	242 041,20	0,00	70,80

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget)

BUDGET BUDGET RESIDENCE AUTONOMIE LE VERGER/ N°SIRET : 26381030100022				
SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	97 336,90	34 808,89	3 918,00	58 610,01
RECETTES	97 336,90	95 478,77	0,00	1 858,13
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	278 295,00	268 361,53	0,00	9 933,47
RECETTES	278 295,00	251 683,41	0,00	26 611,59

(1) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION AGREEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	120 718,90	34 808,89	25 918,00	59 992,01
RECETTES	120 718,90	119 332,25	0,00	1 386,65
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	520 407,00	508 254,89	0,00	12 152,11
RECETTES	520 407,00	493 724,61	0,00	26 682,39

(1) Y compris les rattachements.

Envoyé en préfecture le 05/06/2025

Reçu en préfecture le 05/06/2025

Publié le



ID : 038-263810301-20250603-DELIB_16_2025-BF

IV – ÉTATS ANNEXÉS		IV
PRÉSENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES		A3

4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (cf. liste des principales opérations en annexe de l’instruction budgétaire et comptable) (1)

SECTION	Prévisions	Réalizations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.
(2) Y compris les rattachements.

5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)

SECTION	Prévisions	Réalizations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	120 718,90	34 808,89	25 918,00	59 992,01
RECETTES	120 718,90	119 332,25	0,00	1 386,65
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	520 407,00	508 254,89	0,00	12 152,11
RECETTES	520 407,00	493 724,61	0,00	26 682,39
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	641 125,90	543 063,78	25 918,00	72 144,12
TOTAL GENERAL DES RECETTES	641 125,90	613 056,86	0,00	28 069,04

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.
(2) Y compris les rattachements.

Envoyé en préfecture le 05/06/2025
Reçu en préfecture le 05/06/2025
Publié le
ID : 038-263810301-20250603-DELIB_16_2025-BF


IV
D.L.1

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.
(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).
(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

Envoyé en préfecture le 05/06/2025

Reçu en préfecture le 05/06/2025

Publié le

ID : 038-263810301-20250603-DELIB_16_2025-BF


IV
B1.2

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									

Envoyé en préfecture le 05/06/2025

Reçu en préfecture le 05/06/2025

Publié le



ID : 038-263810301-20250603-DELIB_16_2025-BF

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1675 Dettes afférentes aux marchés de travaux et de partenariat (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)(9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					0,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES											IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE											B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)(10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 05/06/2025

Reçu en préfecture le 05/06/2025

Publié le


ID : 038-263810301-20250603-DELIB_16_2025-BF

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité			
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
Total général		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 05/06/2025

Reçu en préfecture le 05/06/2025

Publié le


ID : 038-263810301-20250603-DELIB_16_2025-BF

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)														
Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplificateur jusqu'à 3 ou multiplificateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplificateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

CCAS DE CORENC - BUDGET CCAS - CFU - 2024

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 05/06/2025

Reçu en préfecture le 05/06/2025

Publié le



ID : 038-263810301-20250603-DELIB_16_2025-BF

Envoyé en préfecture le 05/06/2025

Reçu en préfecture le 05/06/2025

Publié le

ID : 038-263810301-20250603-DELIB_16_2025-BF


IV
B1.5

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)													
Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ÉTATS ANNEXÉS								IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE								B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.
(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.
(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.
(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Envoyé en préfecture le 05/06/2025

Reçu en préfecture le 05/06/2025

Publié le


ID : 038-263810301-20250603-DELIB_16_2025-BF

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT

B1.6

REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)					0,00	0,00							0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)					0,00	0,00								0,00	0,00	0,00

- (1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.
- (2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.
- (3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.
- (4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.
- (5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.
- (7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).
- (9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.
- (10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.
- (11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.
- (12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.
- (13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

Envoyé en préfecture le 05/06/2025

Reçu en préfecture le 05/06/2025

Publié le


ID : 038-263810301-20250603-DELIB_16_2025-BF

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

		TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)					
Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

Envoyé en préfecture le 05/06/2025

Reçu en préfecture le 05/06/2025

Publié le


ID : 038-263810301-20250603-DELIB_16_2025-BF

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N

EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégocia- tion	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
				Con- trat initial	Con- trat rené- gocié	Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
						Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.								
Total												0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

- (1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.
- (2) Taux à la date de renégociation.
- (3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).
- (5) Nominal à la date de renégociation.
- (6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.
- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

Envoyé en préfecture le 05/06/2025

Reçu en préfecture le 05/06/2025

Publié le

ID : 038-263810301-20250603-DELIB_16_2025-BF


IV
B1.0

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L’EMPRUNT D’UN AUTRE ORGANISME

DETTE POUR FINANCER L’EMPRUNT D’UN AUTRE ORGANISME (1)					
REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 31/12/N	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dette provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

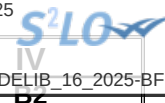


IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES

AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d’un emprunt)



IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délégation du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 1000.00 €		03-03-2022
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	MATERIEL DE BUREAU	5	01/01/2000
L	2031 Frais d'études	5	01/01/2000
L	2032 Frais de recherche et de développement	3	01/01/2000
L	2033 Frais d'insertion	3	01/01/2000
L	20411 Etat - Subv.d'équipement versées aux org. Publics	15	01/01/2000
L	20412 Régions - Subv. d'équipement versées aux org. Publics	15	01/01/2000
L	20413 Départements - Subv.d'équipement versées aux org. Publics	15	01/01/2000
L	20414* Communes - Subv. d'équipement versées aux org. Publics	15	01/01/2000
L	20415* Groupement de coll. - Subv. d'équi.versées aux org. Publi	15	01/01/2000
L	204161 Caisse des Ecoles - Subv. d'équipement versées aux org. P	5	01/01/2000
L	204162 CCAS - Subv. d'équipement versées aux org. Publics	5	01/01/2000
L	204163 SPA - Subv. d'équipement versées aux org. Publics	5	01/01/2000
L	204164 SPIC - Subv. d'équipement versées aux org. Publics	5	01/01/2000
L	20417 Autres établ. publics locaux - Subv. d'équipement versées	5	01/01/2000
L	20418 Subv. d'équipement versées aux autres organismes publics	15	01/01/2000
L	2042 Subv. d'équipement versées aux personnes de droit privé	15	01/01/2000
L	20441 Organismes publics - Subventions d'équipement en nature	15	01/01/2000
L	20442 Personnes de droit privé - Subv. d'équipement en nature	15	01/01/2000
L	205 Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	3	01/01/2000
L	/205 Logiciels métiers	5	01/01/2000
L	2132 Immeubles de rapport	20	01/01/2000
L	21578 Autre matériel et outillage de voirie	7	01/01/2000
L	2158 - Outillage	7	01/01/2000
L	2158 Autres installations, matériel et outillage techniques	7	01/01/2000
L	2181 Installations générales, agencements et aménagements divers	10	01/01/2000
L	2182 - Véhicules légers	7	01/01/2000
L	2183 - gros matériel informatique : serveurs, imprimantes, ordi.	5	01/01/2000
L	2183 - Petit matériel informatique	3	01/01/2000
L	2184 Mobilier : bureaux, tables, armoires, rayonnages...	10	01/01/2000
L	2184 Mobilier : coffre-fort, armoire sécurisée	15	01/01/2000
L	2185 Matériel de téléphonie : infrastructures radiocommunication	10	01/01/2000

Envoyé en préfecture le 05/06/2025

Reçu en préfecture le 05/06/2025

Publié le

Délibération n°

ID : 038-263810301-20250603-DELIB_16_2025-BF



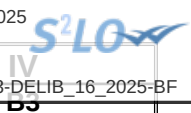
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		
L	2185 Matériel de téléphonie : tél fixes, serveurs téléphoniques	5	01/01/2000
L	2185 Matériel de téléphonie : tél portables	3	01/01/2000
L	2188 Autres immob corporelles : gros matériel et électroménager	7	01/01/2000
L	2188 Autres immob corporelles : petit matériel et électroménager	5	01/01/2000

Envoyé en préfecture le 05/06/2025

Reçu en préfecture le 05/06/2025

Publié le

ID : 038-263810301-20250603-DELIB_16_2025-BF


IV
55

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES

PROVISIONS CONSTITUEES AU 31/12/N

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions de l'exercice (1)	Montant des reprises de l'exercice	Montant des provisions constituées au 31/12/N
		A	B	C	D = A + B - C
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)					
Provisions pour risques et charges (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)					
Provisions pour risques et charges (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 05/06/2025

Reçu en préfecture le 05/06/2025



ID : 038-263810301-20250603-DELIB_16_2025-BF

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant des provisions de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
Total des provisions budgétaires		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).



IV

D4

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

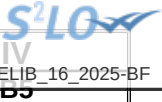
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

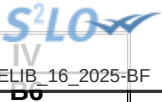


IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (4) Indiquer le chapitre.



IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES PRETS

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 31/12/N	Montant de l'annuité recouvré		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		

Envoyé en préfecture le 05/06/2025

Reçu en préfecture le 05/06/2025

Publié le

ID : 038-263810301-20250603-DELIB_16_2025-BF


IV
BT.1

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8015	Emprunts garantis (1)	0,00	0,00	0,00
8016	Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017	Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.
(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.
(3) A compléter depuis l'état des autres engagements données.
(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
8026	Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)	0,00	0,00	0,00
8027	Subvention à recevoir par annuité	0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.
(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 31/12/N correspond au reste à employer au 31/12/N, l'annuité reçue au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00											0,00	0,00
TOTAL GENERAL					0,00	0,00											0,00	0,00

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ÉTATS ANNEXÉS**B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN****CALCUL DES RATIOS D'ENDETTEMENT RELATIFS AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	230 353,37
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II	0,00

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

S²LOIV
B.F.S

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exer- cice d'ori- gine du con- trat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du contrat	Montant des redevances restant à courir					
						N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant (exercice N+5 et suivants)	Total (1)
Crédits-bails mobiliers					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits-bails immobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

Envoyé en préfecture le 05/06/2025

Reçu en préfecture le 05/06/2025

Publié le

ID : 038-263810301-20250603-DELIB_16_2025-BF


IV
B7.0

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

									Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)				
Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I			
Marchés de partenariat (1)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 31/12/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 31/12/N

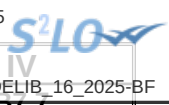
(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

Envoyé en préfecture le 05/06/2025

Reçu en préfecture le 05/06/2025

Publié le

ID : 038-263810301-20250603-DELIB_16_2025-BF


IV
B7.7

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE				
Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale				
Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
Total	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

Envoyé en préfecture le 05/06/2025

Reçu en préfecture le 05/06/2025

Publié le

ID : 038-263810301-20250603-DELIB_16_2025-BF


IV
B7.0

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES							
Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des délégations de service public					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

Envoyé en préfecture le 05/06/2025

Reçu en préfecture le 05/06/2025

Publié le


ID : 038-263810301-20250603-DELIB_16_2025-BF

IV
57.9

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS							
Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)					0,00	0,00	0,00
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)					0,00	0,00	0,00
8028 Autres engagements reçus					0,00	0,00	0,00
A l'exception de ceux reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
Engagements reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 05/06/2025

Reçu en préfecture le 05/06/2025

Publié le


IV
ID : 038-263810301-20250603-DELIB_16_2025-BF
55

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B –ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS

LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
TOTAL GENERAL	0,00	
Personnes de droit privé	0,00	
Associations	0,00	
Entreprises	0,00	
Personnes physiques	0,00	
Autres	0,00	
Personnes de droit public	0,00	
Etat	0,00	
Régions	0,00	
Départements	0,00	
Communes	0,00	
Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)	0,00	
Autres	0,00	

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ANNEXES PATRIMONIALES - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80

%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).
(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

Envoyé en préfecture le 05/06/2025

Reçu en préfecture le 05/06/2025

Publié le



ID : 038-263810301-20250603-DELIB_16_2025-BF

Envoyé en préfecture le 05/06/2025

Reçu en préfecture le 05/06/2025

Publié le

S²LO

ID : 038-263810301-20250603-DELIB_16_2025-BF

IV – ÉTATS ANNEXÉS	
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

- (1) CATEGORIES: A, B et C.
- (2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
POL : Police.
POMP : Sapeurs-pompiers.
X : Emplois non cités.
- (3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).
- (4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
A : Autres.
- (5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).
- (6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.
- (7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.
- (8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.



IV – ÉTATS ANNEXÉS	
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

- (1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.
- (2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).
- (3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).
- (4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

**IV – ANNEXES****ELEMENTS DU BILAN**
**ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU
COVID-19 – SECTION DE FONCTIONNEMENT**
B11.1**B11.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT**

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN****ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU
COVID-19 – SECTION D'INVESTISSEMENT****B11.2****B11.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT**

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
018	RSA	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV – ANNEXES**ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE****C1.1****DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS****Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1**

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	20 781,59
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	20 781,59

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Affectation au 1068 suite au CA de l'exercice N-1 (C)	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	20 781,59
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	20 781,59

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Crédits ouverts/reportés (2)	Réalisations (3)	Restes à réaliser au 31/12/N (4)	Total
		(a)	(b)	(c = a + b)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(1)	0,00	0,00	22 000,00	22 000,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(1)	2 600,41	3 071,89	0,00	3 071,89
Solde des opérations de l'exercice (Solde III = E - D)	2 600,41	3 071,89	-22 000,00	-18 928,11
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	20 781,59			20 781,59
Affectation au 1068 suite au CA de l'exercice N-1 (C)	0,00	0,00		0,00
Solde des opérations liées à l'exercice N-1 (Solde IV = A + C)	20 781,59			20 781,59
Couverture de l'annuité de la dette (Solde V = Solde III + Solde IV) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte				1 853,48

(1) BP+BS+DM + RAR N-1. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Mandats et titres émis

(4) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle

Envoyé en préfecture le 05/06/2025

Reçu en préfecture le 05/06/2025

Publié le


ID : 038-263810301-20250603-DELIB_16_2025-BF
IV
C1.2

IV – ÉTATS ANNEXÉS

C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES			
Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		0,00	I 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 05/06/2025

Reçu en préfecture le 05/06/2025

Publié le


ID : 038-263810301-20250603-DELIB_16_2025-BF
CLIS

IV – ÉTATS ANNEXÉS

C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		2 600,41	III 3 071,89
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	490,85
10222	FCTVA	0,00	490,85
10226	Taxe d'aménagement (2)	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		2 600,41	2 581,04
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
281828	Autres matériels de transport	750,00	748,07
281838	Autre matériel informatique	1 520,00	1 516,29
28188	Autres immo. corporelles	330,41	316,68
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (4)		
33...	En-cours de production de biens (4)		
35...	Stocks de produits (4)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		

Envoyé en préfecture le 05/06/2025

Reçu en préfecture le 05/06/2025

Publié le Réalisations

ID : 038-263810301-20250603-DELIB_16_2025-BF



Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

Envoyé en préfecture le 05/06/2025

Reçu en préfecture le 05/06/2025

Publié le

ID : 038-263810301-20250603-DELIB_16_2025-BF


IV
C2.1

IV – ÉTATS ANNEXÉS

C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – AUTORISATIONS DE PROGRAMME

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

* Le détail par programme n'est à renseigner qu'à compter des AP votées en 2005.

(1) Il s'agit des AP affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AP votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(6) Il s'agit des AP non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AP affectées (6) / (5)	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 05/06/2025

Reçu en préfecture le 05/06/2025

Publié le

ID : 038-263810301-20250603-DELIB_16_2025-BF


IV
CL-2

IV – ÉTATS ANNEXÉS

C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – AUTORISATIONS D’ENGAGEMENT

SITUATION DES AUTORISATIONS D’ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

* Le détail par engagement n'est à renseigner qu'à compter des AE votées en 2005.

(1) Il s'agit des AE affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AE votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(6) Il s'agit des AE non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AE affectées (6) / (5)	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS**IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR NATURE****CS.1****Présentation agrégée par nature**

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIUN DES RISQUES NATURELS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :

Axe 1° atténuation du changement climatique ;

Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;

Axe 3° gestion des ressources en eau ;

Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;

Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;

Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :

- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;

- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.

La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :

- 2031 « Frais d'études »,

- 2111 « Terrains nus »,

- 2115 « Terrains bâtis »,

- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,

- 21312 « Bâtiments scolaires »,
- 21318 « Autres bâtiments publics »,
- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,
- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,
- 2138 « Autres constructions »,
- 2151 « Réseaux de voirie »,
- 2152 « Installations de voirie »,
- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,
- 21828 « Autres matériels de transport »,
- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,
- 2313 « Constructions en cours »,
- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,
- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».

La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR FONCTION

CS.2

Présentation agrégée par fonction

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisation des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIUN DES RISQUES NATURELS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAUX (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :

Axe 1° atténuation du changement climatique ;

Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;

Axe 3° gestion des ressources en eau ;

Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;

Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;

Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :

- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;

- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.

La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :

- 2031 « Frais d'études »,

- 2111 « Terrains nus »,

- 2115 « Terrains bâtis »,

- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,

- 21312 « Bâtiments scolaires »,

- 21318 « Autres bâtiments publics »,

- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,

- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,
 - 2138 « Autres constructions »,
 - 2151 « Réseaux de voirie »,
 - 2152 « Installations de voirie »,
 - 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,
 - 21828 « Autres matériels de transport »,
 - 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,
 - 2313 « Constructions en cours »,
 - 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,
 - 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».
- La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.



IV

IV – ÉTATS ANNEXÉS

D – AUTRES ELEMENTS D’INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

D1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE



IV
DZ

IV – ÉTATS ANNEXÉS

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – GESTION DES FONDS EUROPEENS

Cet état ne contient pas d'information.



IV
DS

IV – ÉTATS ANNEXÉS	
D – AUTRES ELEMENTS D’INFORMATION – ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N	

ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N

IV – ÉTATS ANNEXÉS

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT RELATIF AUX RESSOURCES ET DEPENSES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES JEUNES – Annexe à l'article D. 4312-7

D4

Evolution des dépenses associées à la formation professionnelle des jeunes

	APPRENTISSAGE			ENS PRO ss statut scolaire			FORMATIONS CONTINUES en alternance			TOTAL		
	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%
Montant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Etat des ressources de l'apprentissage

RESSOURCES	MONTANT		
	Année n	Année n-1	%
1 ^{ère} section FNDMA	0,00	0,00	0,00
2 ^{ème} section FNDMA	0,00	0,00	0,00
Dotations décentralisation (1)	0,00	0,00	0,00
Dotation indemnité comp. forfaitaire	0,00	0,00	0,00
Contribution additionnelle (2)	0,00	0,00	0,00
FSE	0,00	0,00	0,00
FEDER	0,00	0,00	0,00
FEOGA	0,00	0,00	0,00
Reversement excédent de ressources CFA (3)	0,00	0,00	0,00
Autres ressources	0,00	0,00	0,00
Total ressources externes	0,00	0,00	0,00
Effort propre de la collectivité	0,00	0,00	0,00
Total ressources	0,00	0,00	0,00

(1) Dotations au titre des lois du 7 janvier 1983 et du 23 juillet 1987.

(2) Article 37 de la loi de finances initiale pour 2005.

(3) Article R. 116-17 du code du travail.

Envoyé en préfecture le 05/06/2025

Reçu en préfecture le 05/06/2025

Publié le


ID : 038-263810301-20250603-DELIB_16_2025-BF

IV – ÉTATS ANNEXÉS

D – AUTRES ELEMENTS D’INFORMATION – IDENTIFICATION DES FLUX CROISES (1)

1 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES (cf. la liste des opérations en annexe de l’instruction budgétaire et comptable)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Solde Prévisions / réalisations
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00

2 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET DES COMMUNES (après neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Solde Prévisions / réalisations
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cet état doit être rempli uniquement par les groupements à fiscalité propre.

Envoyé en préfecture le 05/06/2025

Reçu en préfecture le 05/06/2025

Publié le


IV

ID : 038-263810301-20250603-DELIB_16_2025-BF

IV – ÉTATS ANNEXÉS	
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D’EAU ET D’ASSAINISSEMENT – SECTION D’INVESTISSEMENT	
	D6.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION D’INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Remboursement d’emprunts et dettes assimilées		0,00
Acquisitions d’immobilisations		0,00
Opérations d’équipement (1 ligne par opération)		0,00
Autres dépenses éventuelles		0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		0,00
Total des dépenses réelles		0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d’ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

SECTION D’INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Souscription d’emprunts et dettes assimilées		0,00
Dotations et subventions reçues		0,00
Autres recettes éventuelles		0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		0,00
Total des recettes réelles		0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des recettes d’ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Compléter par : « Service de distribution de l’eau » ou « Service d’assainissement » dans la mesure où il faut établir un état par
(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l’établissement

IV – ÉTATS ANNEXÉS	
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT	
	D6.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		0,00
Dotations et participations reçues		0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (3)	0,00

Envoyé en préfecture le 05/06/2025

Reçu en préfecture le 05/06/2025

Publié le



ID : 038-263810301-20250603-DELIB_16_2025-BF

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Compléter par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » dans la mesure où il faut établir un état par service.
(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(3) Si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions semi-budgétaires.

**IV – ÉTATS ANNEXÉS****ELEMENTS DU BILAN****ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET
D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT****D7.1**

Cet état ne contient pas d'information.

**IV – ÉTATS ANNEXÉS****ELEMENTS DU BILAN****ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET
D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT****D7.2**

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SUIVI DES OPERATIONS AU TITRE DU NPNRU

D8.1

ETAT DE SYNTHESE PAR CONVENTION

NOMENCLATURE :

- | | |
|--|--|
| 14-Etudes et conduite de projet | 34-Résidentialisation de logements |
| 15-Relogement des ménages avec minoration de loyer | 35-Actions de portage massif en copropriétés dégradées |
| 21-Démolition de logements locatifs sociaux | 36-Accession à la propriété |
| 22-Recyclage de copropriétés dégradées | 37-Equipement public de proximité |
| 23-Recyclage de l'habitat ancien dégradé | 38-Immobilier à vocation économique |
| 24-Aménagement d'ensemble | 39-Autres investissements |
| 31-Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux | 41-Quartiers Fertiles-Opérations d'ingénierie et dépenses de personnel |
| 32-Production d'une offre de relogement temporaire | 42-Quartiers Fertiles-Opérations d'investissement |
| 33-Requalification de logements locatifs sociaux | |
- (1) Ensemble des AP et AE ouverts sur l'opération, tous exercices confondus
 (2) Ensemble des AP et AE engagés sur l'opération, sur l'exercice courant
 (3) Ensemble des crédits décaissés ou encaissés pour l'opération, tous exercices cumulés
 (4) Ensemble des crédits décaissés ou encaissés sur l'exercice budgétaire N pour la mise en œuvre de l'opération

IV – ÉTATS ANNEXÉS**D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SUIVI DES OPERATIONS AU TITRE DU NPNRU****D8.2**

Cet état ne contient pas d'information.

Exercice 2024

Envoyé en préfecture le 05/06/2025

Reçu en préfecture le 05/06/2025

Publié le



ID : 038-263810301-20250603-DELIB_16_2025-BF

V – ARRETE ET SIGNATURES
ARRETE ET SIGNATURES

Date d'édition : 14/02/2025

Comptable(s)	Ayant exercé au cours de la gestion
M BENOIT LEGAY-ESPINASSON	du 01/01/2024 au 14/02/2025

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

TOUCHE Claudine (1018102694-0), Inspecteur divisionnaire FiP hors classe

A DDFiP DE L'ISERE , le 17/02/2025

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.
LEGAY-ESPINASSON Benoit (1013703745-0), Inspecteur principal des Finances Publiques

A SAINT-MARTIN-D'HERES , le 19/02/2025

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte a été voté le 03/06/2025 par l'organe délibérant.
MERMILLOD-BLONDIN JEAN-DAMIEN (jmermillodblondin1-xt), Président du CCAS

A CORENC , le 04/06/2025

CCAS DE CORENC - BUDGET CCAS

ARRETE ET SIGNATURES

Présenté par le Président,
A Corenc, le 03/06/2025
Le Président,



Délibéré par le Conseil d'administration, réuni en session ordinaire.

A Corenc, le 03/06/2025

Les membres du Conseil d'administration,

Nombre de membres en exercice :

13

Nombre de membres présents :

8

Nombre de suffrages exprimés :

VOTES : Pour :

10

Contre :

-

Abstention :

-

Date de convocation : 28/05/2025

COSTE Isabelle, Vice-présidente	
ANRIOT Christine	
BAUDERE Véronique	
CASACCI Sylvie	
COTTIN Marie	
COUVERT Chantal	
ERNST François	
JUCHAT Martine	
PIAT Gersende	
PUECH Meire	
RAKHMANOFF Christiane	
THOMASSET Annick	

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le, et de la publication le

A, le

CCAS DE
CORENC



Conseil d'Administration du CCAS du 3 juin 2025

Note de synthèse sur le Compte Financier Unique 2024 du CCAS et le Compte administratif 2024 de son budget annexe la Résidence autonomie Le Verger

Le CCAS

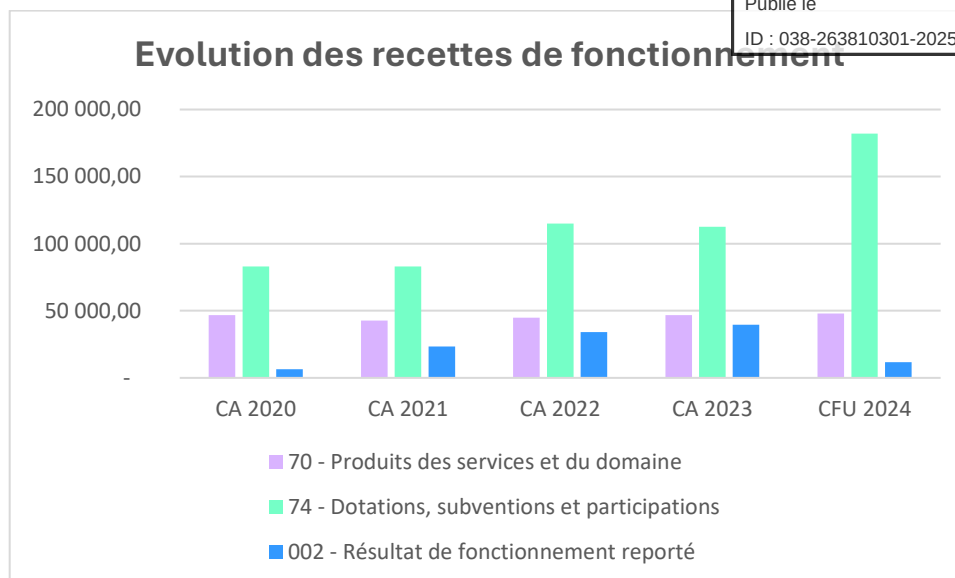
La section de fonctionnement du CCAS est financée très majoritairement par une subvention d'équilibre du budget communal, et également par les recettes du portage de repas. Les excédents antérieurs peuvent être repris, si nécessaire, dès le budget primitif par anticipation (avant le vote du compte administratif de l'année N-1) ou en budget supplémentaire ou décision modificative, après le vote du CFU.

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CFU 2024
Recettes de fonctionnement	136 148,67	149 088,98	196 096,25	199 056,69	242 041,20
Depenses de fonctionnement	112 733,68	115 027,24	156 436,62	187 368,86	239 893,36
Recettes d'investissement	24 771,79	25 451,33	24 468,59	23 814,17	23 853,48
Dépenses d'investissement	-	1 856,61	2 992,26	3 032,58	-
dont reprises sur excédents antérieurs :					
fonctionnement	6 332,17	23 414,99	34 061,74	39 659,63	11 687,83
investissement	22 670,45	24 771,79	23 594,72	21 476,33	20 781,59

L'excédent antérieur reporté de fonctionnement a augmenté dans des proportions importantes sur les derniers exercices, mais il fait apparaître depuis une forte diminution. Celle-ci est due principalement à la forte augmentation des aides au quotient (périscolaire en particulier)

1. Recettes de fonctionnement : 242 041,20 €

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CFU 2024
70 - Produits des services et du domaine	46 726,50	42 613,99	44 889,51	46 862,06	47 946,89
74 - Dotations, subventions, participations	83 090,00	83 045,00	115 045,00	112 535,00	182 099,00
75 - Autres produits de gestion courante			2 100,00	-	307,48
77 - Produits exceptionnels		15,00			-
sous-total avant résultat reporté	129 816,50	125 673,99	162 034,51	159 397,06	230 353,37
002 - Résultat de fonctionnement reporté	6 332,17	23 414,99	34 061,74	39 659,63	11 687,83
Total RECETTES FONCTIONNEMENT	136 148,67	149 088,98	196 096,25	199 056,69	242 041,20



Chapitre 70 : concernant les recettes du portage de repas : le nombre de repas facturés a connu un pic en 2020 du fait des confinements, puis a retrouvé un rythme de croissance :

Portage :	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CFU 2024
recette	44 742	40 701	43 688	46 793	47 947

Chapitre 74 : Depuis 2020, la subvention d'équilibre de la commune comprend le montant reversé à la Résidence autonomie. Ce budget annexe, structurellement déficitaire, nécessite une forte augmentation de la subvention d'équilibre, au-delà des ajustements nécessaires en dépenses et recettes.

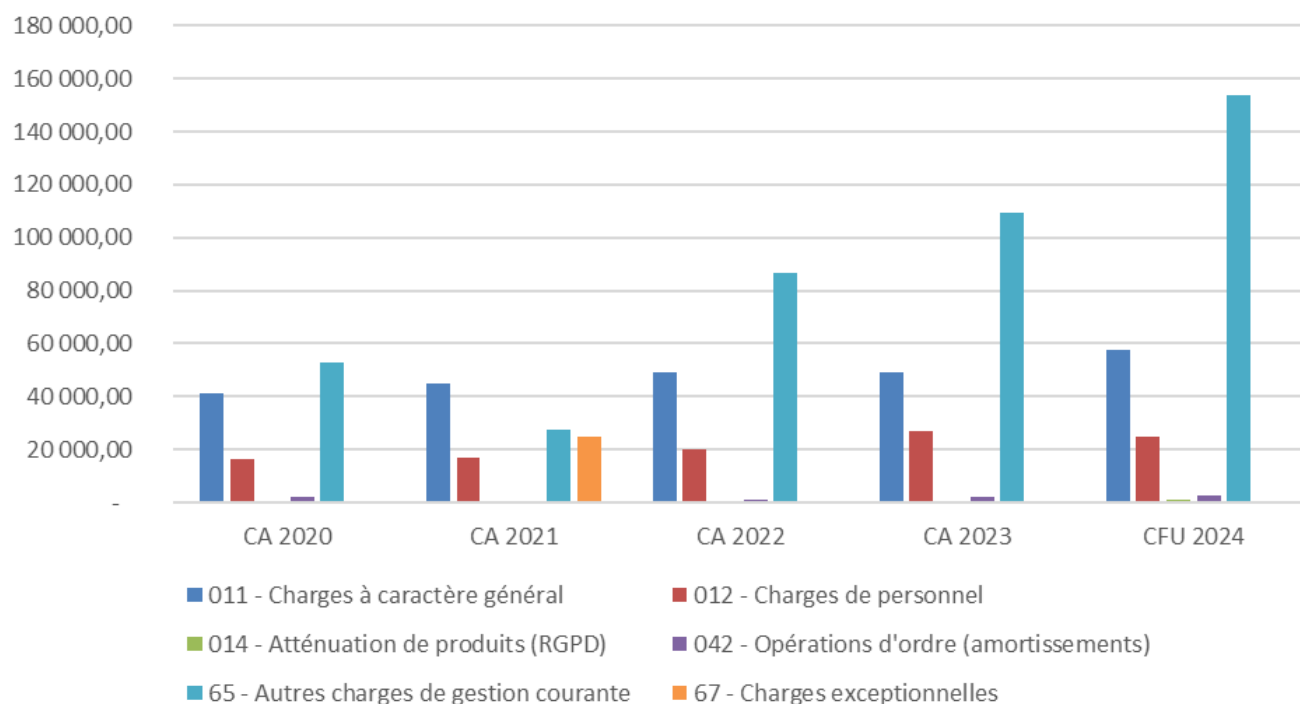
La subvention au CCAS a elle aussi fortement augmenté, du fait des réformes des tarifs et des quotients du périscolaire impulsées par la Commune. Cette augmentation traduit la plus grande prise en compte des bas quotients.

74741 - subvention de la Commune	2020	2021	2022	2023	2024
- subv reversée à la Résidence autonomie	25 000	25 000	25 000	25 000	52 000
- subv d'équilibre	58 000	58 000	90 000	85 000	127 300
TOTAL	83 000	83 000	115 000	110 000	179 300

2. Dépenses de fonctionnement : 239 893,36 €

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CFU 2024
011 - Charges à caractère général	41 117,58	44 933,20	49 044,17	49 188,12	57 704,57
012 - Charges de personnel	16 497,00	17 112,00	20 055,00	26 803,00	24 886,60
014 - Atténuation de produits (RGPD)					1 003,65
042 - Opérations d'ordre (amortissements)	2 101,34	679,54	873,87	2 033,28	2 581,04
65 - Autres charges de gestion courante	53 017,76	27 302,50	86 463,58	109 344,46	153 717,50
67 - Charges exceptionnelles	-	25 000,00			
Total DEPENSES FONCTIONNEMENT	112 733,68	115 027,24	156 436,62	187 368,86	239 893,36

Evolution des dépenses de fonctionnement



Pour mémoire, la subvention au budget annexe de la Résidence autonomie a été versée sur le chapitre 67 en 2021 puis intégrée au chapitre 65 en 2022, ce qui explique les écarts sur ces deux chapitres.

Chapitre 011 :

- La dépense d'achat de repas pour le portage : le prestataire du nouveau marché, GUILLAUD Traiteur, a des prix bien plus élevés que ceux du précédent titulaire. Le nouveau marché ayant débuté au 1^{er} septembre, l'impact sur 2024 est encore faible mais devrait être, en année pleine, plus important en 2025.

La dépense totale par année s'élève à :

CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CFU 2024
29 098	25 612	30 877	31 933	36 498

- Le compte 6228 animations et ateliers divers : Cette ligne budgétaire a été revue à la hausse du fait du changement de prestataire en charge des ateliers d'inclusion numérique et du développement d'actions de sensibilisation.
- Le crédit « fêtes et cérémonies » : outre les festivités de fin d'année, il comprend également les actions fléchées intergénérationnelles. La ligne a donc été subdivisée depuis 2022 pour un meilleur suivi des deux dépenses :
 - o Compte 6232 : 8.759,55 € ont été dépensés pour les colis et repas de Noël, pour un budget prévu de 8.800 €
 - o Compte 6232-1 : 395,03 € : pour les activités intergénérationnelles (prévu 700 €)
- La ligne remboursement de frais à des tiers correspond au remboursement des frais avancés par le CCAS de Meylan, au titre des orientations à la plateforme des solidarités de Meyl'entraide, actées par le CCAS de Corenc en 2022. La participation fluctue selon la demande. En 2024 le montant s'élevait à 1.689,24€ au titre de 2023, pour 547.01 € en 2023 (au titre de 2022).

Chapitre 012 : le remboursement des frais de personnel à la commune est en évolution depuis quelques années pour tenir compte de la réalité de la carrière de l'agent. Par ailleurs, un complément de traitement indiciaire (CTI) est versé depuis 2023 (avec rappel au titre de 2022), dans le cadre du « Ségur de la santé ».

CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CFU 2024
16 497	17 112	20 055	26 803	24 887
		<i>ajustement coût réel</i>	<i>dont régul CTI 2022</i>	

Chapitre 014 : ce chapitre « atténuation de produits » retrace la facturation par Grenoble Alpes Métropole du service commun RGPD. Cette somme est facturée par GAM sur la même ligne que l'attribution de compensation (d'où l'imputation sur ce chapitre 014), alors qu'il ne s'agit pas d'une charge transférée, mais bien d'un service commun. Le montant payé (1003,65 €) correspond à 2024 + le 2^{ème} semestre 2023.

Chapitre 042 : il s'agit de la dotation aux amortissements des biens d'équipement : cette dotation génère une recette d'investissement qui permet le renouvellement de ces biens. Il s'agit d'une obligation réglementaire.

Chapitre 65 : ce chapitre comprend trois lignes :

- La couverture du déficit au budget annexe de la Résidence autonomie : 25 000 € depuis 2020, mais 52 000 € en 2024. Les raisons de ce déficit ont été évoquées à plusieurs reprises :
 - Structure déséquilibrée depuis qu'il n'y a plus que 17 studios loués au lieu de 20
 - Augmentation des dépenses courantes, en particulier l'électricité
 - Augmentation des dépenses de personnel
 - Coût de l'évaluation externe en 2024
 - Refus du Département de prendre en charge, par le biais du CPOM, le coût du CTI, pourtant obligatoire
 - Impact de l'amélioration de la qualité comptable, qui a entraîné une forte hausse des dépenses devant être mandatées en fonctionnement au lieu d'être payées en investissement (rénovation des studios)
 - Nécessaire maintien d'une qualité de service en direction des résidents, malgré l'inflation
 - Absence de réajustement des tarifs pendant de nombreuses années
 - Coût de maintenance du nouveau système de téléalarme

Quelques solutions sont déjà mises en œuvre, mais le retour à l'équilibre financier de la structure prendra plusieurs années et nécessitera sans nul doute un redimensionnement et une rationalisation de l'organisation de la structure.

- Les aides :
 - Aides facultatives aux personnes en difficulté, sur dossier étayé : 526,50 € versés en 2024 (5 aides)
 - Aides au quotient pour le périscolaire, les résidents du Verger et les centres de loisirs à Meylan

aides au quotient :	2020	2021	2022	2023	2024
cantines, garderies	17 234	21 658	65 839	79 202	97 265
repas Verger	2 769	2 671	2 456	2 746	1 616
centre de loisirs Meylan (depuis 2024)					977

- Les subventions :

- A l'association DIGI : 500 € depuis 2018, ramené à 300 € en intergénérationnel
- A diverses associations : en fonction des sollicitations et/ou des interventions proposées ou sollicitées (pas de demandes en 2024)

3. Recettes d'investissement : 23 853,48 €

Elles comprennent :

- les amortissements, à hauteur de 2 581,04 €,
- le FCTVA : dotation de l'Etat (16,404%) sur nos investissements de l'année N-2 : 490,85 €
- la reprise de l'excédent antérieur cumulé, de 20 781,59 €.

4. Dépenses d'investissement : 0,00 €

Sur la somme de 23 382 € prévue, aucune dépense n'a été réalisée.

Pour information, un engagement de 22 000 € a été fait en fin d'année et reporté sur 2025, pour l'achat éventuel d'un véhicule frigorifique, afin de pouvoir procéder au paiement dès le début d'année. Cette acquisition n'a finalement pas été faite, le choix s'étant porté, après étude, sur la réparation du véhicule actuel.

Le budget annexe de la Résidence autonomie Le Verger

	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Recettes d'exploitation	226 795,84	250 351,03	251 683,41
Depenses d'exploitation	214 282,58	238 377,80	268 361,53
Recettes d'investissement	104 557,05	91 830,14	95 478,77
Dépenses d'investissement	26 277,63	15 979,24	34 808,89
dont reprises sur excédents antérieurs :			
fonctionnement	11 300,00	13 900,00	11 000,00
investissement	89 585,63	78 279,42	75 850,90

1. Recettes d'exploitation : 251 683,41 €

RECETTES D'EXPLOITATION		
Groupes	Prévu 2024	CA 2024
Groupe 1 - Produits de la tarification	160 811,00	151 962,42
Groupe 2 - Autres produits relatifs à l'exploitation	106 484,00	88 720,99
Groupe 3 - Produits financiers	-	-
Total recettes de l'exercice	267 295,00	240 683,41
002 - Résultat antérieur incorporé	11 000,00	11 000,00
Total général recettes d'exploitation	278 295,00	251 683,41

- **Groupe 1 : produits de la tarification** : Les recettes liées au tarif hébergement (location des studios) ont été moins importantes que prévu : 151 962 € pour 160 811 € inscrits. Cela est dû au nombre plus important de départs de locataires, et à la période nécessaire pour rénover certains studios entre deux locations, d'où une non-perception de loyers plus élevée qu'habituellement.
- **Groupe 2 : autres produits d'exploitation** :
 - La recette de 7 178 € du CPOM (contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens) signé avec le Département a été supérieure aux estimations, comme l'an dernier. Cette dotation forfaitaire par résident est connue très tardivement par le Département lui-même, et peut fluctuer à la hausse comme à la baisse d'une année sur l'autre.
 - La subvention d'équilibre de la Commune : prévue à hauteur de 25 000 €, elle a dû être augmentée pour passer à 63 500 €, afin d'équilibrer les inscriptions budgétaires en cours d'année. Pour mémoire : la subvention versée n'a été « que » de 52 000 €. En effet, le Département refusant de nous autoriser à prendre sur les excédents antérieurs de ce budget, il a été volontairement décidé d'afficher un déficit à la clôture de l'exercice, afin que les services du Département actent la nécessité de récupérer les excédents antérieurs, dans une certaine proportion, au lieu de tout financer par la subvention d'équilibre de la commune.
 - Les recettes de vente des repas aux résidents : 26 324,40 € pour 32 000 € prévus
 - La participation des deux gardiens aux charges de leur logement : 30 € par mois pour chacun, puis 35 € à compter de septembre 2024, soit une recette totale de 760 €.
 - La refacturation du surplus d'électricité aux résidents ayant dépassé le forfait de KW qui leur est attribué : 1 879,60 €
- **Résultat antérieur incorporé** : il s'agit de la somme nécessaire pour équilibrer le budget. Le reste des excédents antérieurs est mis en réserve sur un compte non budgétaire et repris au fil des besoins, si le Département nous y autorise.

2. Dépenses d'exploitation : 238 377.80€

DEPENSES D'EXPLOITATION		
Groupes	Prévu 2024	CA 2024
Groupe 1 - Dépenses d'exploitation courante	68 800,00	68 725,96
Groupe 2 - Dépenses afférentes au personnel	129 245,00	125 114,98
Groupe 3 - Dépenses afférentes à la structure	80 250,00	74 520,59
Total dépenses de l'exercice	278 295,00	268 361,53

- **Groupe 1** :
 - Les dépenses d'énergie remboursées à la commune ont été deux fois supérieures à l'estimation du BP : 43 813,99 € pour 22 000 € inscrits au budget primitif.

- Par contre, l'achat des repas au prestataire a été moins coûteux pour 19 000 prévus au BP (puis réajustés en DM avec – 2 000 €) actant une diminution de la fréquentation.

- **Groupe 2** : les dépenses de personnel avaient été en forte hausse en 2023, du fait de l'augmentation du point d'indice de la fonction publique, et surtout de l'attribution du CTI (avec rappel au titre de 2022) – complément de traitement indiciaire – institué à la suite du Ségur de la santé pour une meilleure reconnaissance des professions de ce secteur. Cette dépense est stabilisée en 2024.

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
012 - groupe 2 : dépenses de personnel	98 083	105 669	112 210	128 236	125 115
		7,73%	6,19%	14,28%	-2,43%
		ajustement au coût réel		CTI dont rappel 2022	

- **Groupe 3** : les principales dépenses de ce chapitre sont :
 - Le loyer payé à PLURALIS : 26 909,52 €
 - La dotation aux amortissements : 11 476,13 €
 - Le rafraichissement de certains studios et l'entretien des espaces verts : 20 007,12 € (en très forte hausse, car certaines dépenses ne sont plus acceptées en section d'investissement).
 - L'évaluation externe, réalisée en 2024 par un organisme extérieur, pour la somme de 6 525,60 €.
 - Les dépenses liées au maintien de l'autonomie des résidents : ateliers mémoire, gym douce, etc. : 4 230,48 €
 - La subvention à DIGI pour 1 100 €, en diminution
 - Et enfin 2 148 € pour la maintenance du nouveau système de téléalarme

3. Recettes d'investissement :

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Chapitres	Prévu 2024	CA 2024
10 - Dotations, fonds divers et réserves	4 186,00	4 023,16
16 - Emprunts et dettes assimilées	6 000,00	4 128,58
28 - Amortissements	11 300,00	11 476,13
Total recettes de l'exercice	21 486,00	19 627,87
001 - Résultat antérieur reporté	75 850,90	75 850,90
Total Recettes d'investissement	97 336,90	95 478,77

Le FCTVA (dotation de l'Etat compensant la TVA payée sur certaines dépenses d'investissement) se monte à 4 023,16 € en 2024, et porte sur les dépenses de l'exercice 2022.

Cinq cautions ont été encaissées, pour la somme totale de 4 128,58 €

Les amortissements sont liés aux investissements effectués les années précédentes. Leur durée est fixée par délibération, en fonction de la nature des biens concernés. Ils se sont montés à 11 476,13 €, soit un montant quasi-constant par rapport à 2023.

4. Dépenses d'investissement :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
Chapitres	Prévu 2024	CA 2024
16 - Emprunts et dettes assimilées	6 000,00	3 021,57
20 - Immobilisations incorporelles	10 000,00	-
21 - Immobilisations corporelles	81 336,90	31 787,32
Total Dépenses d'investissement	97 336,90	34 808,89

Les dépenses du chapitre 16 (3 021,57 €) concernent quatre remboursements de caution sur les studios.

La somme de 31 787 € au chapitre 21 est détaillée comme suit :

Compte 21311	Installation système téléassistance	12 019,20
Compte 2135	Rénovation de 3 studios	13 695,88
	Boîtiers à clés et mise en place clé unique	3 087,19
Compte 2183	Photocopieur, ordinateur, tél portable	2 616,06
Compte 2188	Congélateur	368,99

Envoyé en préfecture le 05/06/2025

Reçu en préfecture le 05/06/2025

Publié le


ID : 038-263810301-20250603-DELIB_16_2025-BF

A1

IV – ÉTATS ANNEXÉS

PRESENTATION CROISEE, SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		490,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	490,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
PRESENTATION CROISEE , SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00		490,85
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		490,85
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Envoyé en préfecture le 05/06/2025

Reçu en préfecture le 05/06/2025

Publié le


IV
ID : 038-263810301-20250603-DELIB_16_2025-BF
AZ

IV – ÉTATS ANNEXÉS

PRESENTATION CROISEE, SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		54 275,55	-77 176,11	0,00	0,00	150,00	0,00	260 062,88	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	2 023,89	0,00	0,00	150,00	0,00	55 530,68	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 886,60	0,00
014	Atténuations de produits	1 003,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	53 271,90	-79 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	179 645,60	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	179 375,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 978,37	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47 946,89	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	179 375,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 724,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	307,48	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS								IV
PRESENTATION CROISEE, SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D’ENSEMBLE (suite)								A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		237 312,32
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		57 704,57
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		24 886,60
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 003,65
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		153 717,50
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		230 353,37
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		47 946,89
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		182 099,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		307,48
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS

PRÉSENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

1 – BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	23 382,00	0,00	22 000,00	1 382,00
RECETTES	23 382,00	23 853,48	0,00	-471,48
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	242 112,00	239 893,36	0,00	2 218,64
RECETTES	242 112,00	242 041,20	0,00	70,80

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget)

BUDGET BUDGET RESIDENCE AUTONOMIE LE VERGER/ N°SIRET : 26381030100022				
SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	97 336,90	34 808,89	3 918,00	58 610,01
RECETTES	97 336,90	95 478,77	0,00	1 858,13
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	278 295,00	268 361,53	0,00	9 933,47
RECETTES	278 295,00	251 683,41	0,00	26 611,59

(1) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION AGREEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	120 718,90	34 808,89	25 918,00	59 992,01
RECETTES	120 718,90	119 332,25	0,00	1 386,65
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	520 407,00	508 254,89	0,00	12 152,11
RECETTES	520 407,00	493 724,61	0,00	26 682,39

(1) Y compris les rattachements.

Envoyé en préfecture le 05/06/2025

Reçu en préfecture le 05/06/2025

Publié le



ID : 038-263810301-20250603-DELIB_16_2025-BF

IV – ÉTATS ANNEXÉS		IV
PRÉSENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES		A3

4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (cf. liste des principales opérations en annexe de l’instruction budgétaire et comptable) (1)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.
(2) Y compris les rattachements.

5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	120 718,90	34 808,89	25 918,00	59 992,01
RECETTES	120 718,90	119 332,25	0,00	1 386,65
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	520 407,00	508 254,89	0,00	12 152,11
RECETTES	520 407,00	493 724,61	0,00	26 682,39
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	641 125,90	543 063,78	25 918,00	72 144,12
TOTAL GENERAL DES RECETTES	641 125,90	613 056,86	0,00	28 069,04

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.
(2) Y compris les rattachements.

Envoyé en préfecture le 05/06/2025

Reçu en préfecture le 05/06/2025

Publié le

ID : 038-263810301-20250603-DELIB_16_2025-BF


IV
D.L.1

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

Envoyé en préfecture le 05/06/2025

Reçu en préfecture le 05/06/2025

Publié le

ID : 038-263810301-20250603-DELIB_16_2025-BF


IV
B1.2

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									

Envoyé en préfecture le 05/06/2025

Reçu en préfecture le 05/06/2025

Publié le

S²LO

ID : 038-263810301-20250603-DELIB_16_2025-BF

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1675 Dettes afférentes aux marchés de travaux et de partenariat (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)(9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					0,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES											IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE											B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)(10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 05/06/2025

Reçu en préfecture le 05/06/2025

Publié le

ID : 038-263810301-20250603-DELIB_16_2025-BF

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité			
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
Total général		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 05/06/2025

Reçu en préfecture le 05/06/2025

Publié le


ID : 038-263810301-20250603-DELIB_16_2025-BF

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)														
Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplificateur jusqu'à 3 ou multiplificateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplificateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

CCAS DE CORENC - BUDGET CCAS - CFU - 2024

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 05/06/2025

Reçu en préfecture le 05/06/2025

Publié le



ID : 038-263810301-20250603-DELIB_16_2025-BF

Envoyé en préfecture le 05/06/2025

Reçu en préfecture le 05/06/2025

Publié le


ID : 038-263810301-20250603-DELIB_16_2025-BF

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

		TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)					
Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

Envoyé en préfecture le 05/06/2025

Reçu en préfecture le 05/06/2025

Publié le

ID : 038-263810301-20250603-DELIB_16_2025-BF


IV
B1.5

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)													
Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ÉTATS ANNEXÉS								IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE								B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.
(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.
(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.
(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Envoyé en préfecture le 05/06/2025

Reçu en préfecture le 05/06/2025

Publié le


IV
ID : 038-263810301-20250603-DELIB_16_2025-BF

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT

B1.6

REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)					0,00	0,00							0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)					0,00	0,00								0,00	0,00	0,00

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

Envoyé en préfecture le 05/06/2025

Reçu en préfecture le 05/06/2025

Publié le


ID : 038-263810301-20250603-DELIB_16_2025-BF

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N

EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
				Contrat initial	Contrat renégocié	Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
						Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.								
Total												0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

Envoyé en préfecture le 05/06/2025

Reçu en préfecture le 05/06/2025

Publié le

ID : 038-263810301-20250603-DELIB_16_2025-BF


IV
B1.0

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L’EMPRUNT D’UN AUTRE ORGANISME

DETTE POUR FINANCER L’EMPRUNT D’UN AUTRE ORGANISME (1)					
REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 31/12/N	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dette provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.



IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES

AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d’un emprunt)

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 1000.00 €		03-03-2022
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	MATERIEL DE BUREAU	5	01/01/2000
L	2031 Frais d'études	5	01/01/2000
L	2032 Frais de recherche et de développement	3	01/01/2000
L	2033 Frais d'insertion	3	01/01/2000
L	20411 Etat - Subv.d'équipement versées aux org. Publics	15	01/01/2000
L	20412 Régions - Subv. d'équipement versées aux org. Publics	15	01/01/2000
L	20413 Départements - Subv.d'équipement versées aux org. Publics	15	01/01/2000
L	20414* Communes - Subv. d'équipement versées aux org. Publics	15	01/01/2000
L	20415* Groupement de coll. - Subv. d'équi.versées aux org. Publi	15	01/01/2000
L	204161 Caisse des Ecoles - Subv. d'équipement versées aux org. P	5	01/01/2000
L	204162 CCAS - Subv. d'équipement versées aux org. Publics	5	01/01/2000
L	204163 SPA - Subv. d'équipement versées aux org. Publics	5	01/01/2000
L	204164 SPIC - Subv. d'équipement versées aux org. Publics	5	01/01/2000
L	20417 Autres établ. publics locaux - Subv. d'équipement versées	5	01/01/2000
L	20418 Subv. d'équipement versées aux autres organismes publics	15	01/01/2000
L	2042 Subv. d'équipement versées aux personnes de droit privé	15	01/01/2000
L	20441 Organismes publics - Subventions d'équipement en nature	15	01/01/2000
L	20442 Personnes de droit privé - Subv. d'équipement en nature	15	01/01/2000
L	205 Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	3	01/01/2000
L	/205 Logiciels métiers	5	01/01/2000
L	2132 Immeubles de rapport	20	01/01/2000
L	21578 Autre matériel et outillage de voirie	7	01/01/2000
L	2158 - Outillage	7	01/01/2000
L	2158 Autres installations, matériel et outillage techniques	7	01/01/2000
L	2181 Installations générales, agencements et aménagements divers	10	01/01/2000
L	2182 - Véhicules légers	7	01/01/2000
L	2183 - gros matériel informatique : serveurs, imprimantes, ordi.	5	01/01/2000
L	2183 - Petit matériel informatique	3	01/01/2000
L	2184 Mobilier : bureaux, tables, armoires, rayonnages...	10	01/01/2000
L	2184 Mobilier : coffre-fort, armoire sécurisée	15	01/01/2000
L	2185 Matériel de téléphonie : infrastructures radiocommunication	10	01/01/2000

Envoyé en préfecture le 05/06/2025

Reçu en préfecture le 05/06/2025

Publié le

Délibération n°

ID : 038-263810301-20250603-DELIB_16_2025-BF



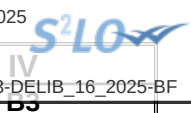
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		
L	2185 Matériel de téléphonie : tél fixes, serveurs téléphoniques	5	01/01/2000
L	2185 Matériel de téléphonie : tél portables	3	01/01/2000
L	2188 Autres immob corporelles : gros matériel et électroménager	7	01/01/2000
L	2188 Autres immob corporelles : petit matériel et électroménager	5	01/01/2000

Envoyé en préfecture le 05/06/2025

Reçu en préfecture le 05/06/2025

Publié le

ID : 038-263810301-20250603-DELIB_16_2025-BF


IV
55

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES

PROVISIONS CONSTITUEES AU 31/12/N

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions de l'exercice (1)	Montant des reprises de l'exercice	Montant des provisions constituées au 31/12/N
		A	B	C	D = A + B - C
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)					
Provisions pour risques et charges (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)					
Provisions pour risques et charges (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 05/06/2025

Reçu en préfecture le 05/06/2025



ID : 038-263810301-20250603-DELIB_16_2025-BF

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant des provisions de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
Total des provisions budgétaires		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

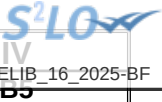
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

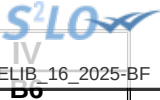


IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

CHAPITRE D’OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (4) Indiquer le chapitre.



IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES PRETS

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 31/12/N	Montant de l'annuité recouvré		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		



IV
BT.1

IV – ÉTATS ANNEXÉS	
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN	

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8015	Emprunts garantis (1)	0,00	0,00	0,00
8016	Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017	Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.
(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.
(3) A compléter depuis l'état des autres engagements données.
(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
8026	Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)	0,00	0,00	0,00
8027	Subvention à recevoir par annuité	0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.
(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 31/12/N correspond au reste à employer au 31/12/N, l'annuité reçue au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00											0,00	0,00
TOTAL GENERAL					0,00	0,00											0,00	0,00

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN

CALCUL DES RATIOS D'ENDETTEMENT RELATIFS AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	230 353,37
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II	0,00

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

S²LOIV
B.F.S

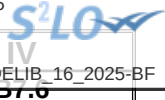
IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exer- cice d'ori- gine du con- trat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du contrat	Montant des redevances restant à courir					
						N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant (exercice N+5 et suivants)	Total (1)
Crédits-bails mobiliers					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits-bails immobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.



IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)

Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I			
Marchés de partenariat (1)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

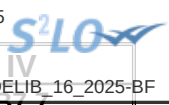
(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique
(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023
(3) Montant de la rémunération restant à verser au 31/12/N
(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 31/12/N
(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

Envoyé en préfecture le 05/06/2025

Reçu en préfecture le 05/06/2025

Publié le

ID : 038-263810301-20250603-DELIB_16_2025-BF


IV
B7.7

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE				
Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale				
Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
Total	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

Envoyé en préfecture le 05/06/2025

Reçu en préfecture le 05/06/2025

Publié le

ID : 038-263810301-20250603-DELIB_16_2025-BF


IV
B7.0

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES							
Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des délégations de service public					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

Envoyé en préfecture le 05/06/2025

Reçu en préfecture le 05/06/2025

Publié le

IV

ID : 038-263810301-20250603-DELIB_16_2025-BF



B7.9

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS							
Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)					0,00	0,00	0,00
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)					0,00	0,00	0,00
8028 Autres engagements reçus					0,00	0,00	0,00
A l'exception de ceux reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
Engagements reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00



IV

55

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B –ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS

LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
TOTAL GENERAL	0,00	
Personnes de droit privé	0,00	
Associations	0,00	
Entreprises	0,00	
Personnes physiques	0,00	
Autres	0,00	
Personnes de droit public	0,00	
Etat	0,00	
Régions	0,00	
Départements	0,00	
Communes	0,00	
Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)	0,00	
Autres	0,00	

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ANNEXES PATRIMONIALES - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80

CCAS DE CORENC - BUDGET CCAS - CFU - 2024

%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

Envoyé en préfecture le 05/06/2025

Reçu en préfecture le 05/06/2025

Publié le



ID : 038-263810301-20250603-DELIB_16_2025-BF

IV – ÉTATS ANNEXÉS	
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

- (1) CATEGORIES: A, B et C.
- (2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
POL : Police.
POMP : Sapeurs-pompiers.
X : Emplois non cités.
- (3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).
- (4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
A : Autres.
- (5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).
- (6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.
- (7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.
- (8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.



IV – ÉTATS ANNEXÉS	
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

- (1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.
- (2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).
- (3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).
- (4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

**IV – ANNEXES****ELEMENTS DU BILAN**
**ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU
COVID-19 – SECTION DE FONCTIONNEMENT**
B11.1**B11.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT**

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

**IV – ANNEXES****ELEMENTS DU BILAN****ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU
COVID-19 – SECTION D'INVESTISSEMENT****B11.2****B11.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT**

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
018	RSA	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE

C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	20 781,59
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	20 781,59

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Affectation au 1068 suite au CA de l'exercice N-1 (C)	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	20 781,59
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	20 781,59

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Crédits ouverts/reportés (2)	Réalisations (3)	Restes à réaliser au 31/12/N (4)	Total
		(a)	(b)	(c = a + b)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(1)	0,00	0,00	22 000,00	22 000,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(1)	2 600,41	3 071,89	0,00	3 071,89
Solde des opérations de l'exercice (Solde III = E - D)	2 600,41	3 071,89	-22 000,00	-18 928,11
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	20 781,59			20 781,59
Affectation au 1068 suite au CA de l'exercice N-1 (C)	0,00	0,00		0,00
Solde des opérations liées à l'exercice N-1 (Solde IV = A + C)	20 781,59			20 781,59
Couverture de l'annuité de la dette (Solde V = Solde III + Solde IV) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte				1 853,48

(1) BP+BS+DM + RAR N-1. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Mandats et titres émis

(4) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle

Envoyé en préfecture le 05/06/2025

Reçu en préfecture le 05/06/2025

Publié le


ID : 038-263810301-20250603-DELIB_16_2025-BF
IV
C1.2

IV – ÉTATS ANNEXÉS

C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		0,00	I 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 05/06/2025

Reçu en préfecture le 05/06/2025

Publié le


ID : 038-263810301-20250603-DELIB_16_2025-BF

IV – ÉTATS ANNEXÉS

C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		2 600,41	III 3 071,89
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	490,85
10222	FCTVA	0,00	490,85
10226	Taxe d'aménagement (2)	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		2 600,41	2 581,04
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
281828	Autres matériels de transport	750,00	748,07
281838	Autre matériel informatique	1 520,00	1 516,29
28188	Autres immo. corporelles	330,41	316,68
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (4)		
33...	En-cours de production de biens (4)		
35...	Stocks de produits (4)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		

Envoyé en préfecture le 05/06/2025

Reçu en préfecture le 05/06/2025

Publié le **Réalisations**

ID : 038-263810301-20250603-DELIB_16_2025-BF



Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

Envoyé en préfecture le 05/06/2025

Reçu en préfecture le 05/06/2025

Publié le

ID : 038-263810301-20250603-DELIB_16_2025-BF


IV
C2.1

IV – ÉTATS ANNEXÉS

C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – AUTORISATIONS DE PROGRAMME

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

* Le détail par programme n'est à renseigner qu'à compter des AP votées en 2005.

(1) Il s'agit des AP affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AP votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(6) Il s'agit des AP non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AP affectées (6) / (5)	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 05/06/2025

Reçu en préfecture le 05/06/2025

Publié le

ID : 038-263810301-20250603-DELIB_16_2025-BF


IV
CL.2

IV – ÉTATS ANNEXÉS

C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – AUTORISATIONS D’ENGAGEMENT

SITUATION DES AUTORISATIONS D’ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

* Le détail par engagement n'est à renseigner qu'à compter des AE votées en 2005.

(1) Il s'agit des AE affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AE votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(6) Il s'agit des AE non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AE affectées (6) / (5)	0,00	0,00	0,00	0,00



IV

IV – ÉTATS ANNEXÉS

D – AUTRES ELEMENTS D’INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

D1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE



IV
DZ

IV – ÉTATS ANNEXÉS

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – GESTION DES FONDS EUROPEENS

Cet état ne contient pas d'information.



IV
DS

IV – ÉTATS ANNEXÉS	
D – AUTRES ELEMENTS D’INFORMATION – ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N	

ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N

IV – ÉTATS ANNEXÉS

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT RELATIF AUX RESSOURCES ET DEPENSES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES JEUNES – Annexe à l'article D. 4312-7

Evolution des dépenses associées à la formation professionnelle des jeunes

	APPRENTISSAGE			ENS PRO ss statut scolaire			FORMATIONS CONTINUES en alternance			TOTAL		
	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%
	Montant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Etat des ressources de l'apprentissage

RESSOURCES	MONTANT		
	Année n	Année n-1	%
1 ^{ère} section FNDMA	0,00	0,00	0,00
2 ^{ème} section FNDMA	0,00	0,00	0,00
Dotations décentralisation (1)	0,00	0,00	0,00
Dotation indemnité comp. forfaitaire	0,00	0,00	0,00
Contribution additionnelle (2)	0,00	0,00	0,00
FSE	0,00	0,00	0,00
FEDER	0,00	0,00	0,00
FEOGA	0,00	0,00	0,00
Reversement excédent de ressources CFA (3)	0,00	0,00	0,00
Autres ressources	0,00	0,00	0,00
Total ressources externes	0,00	0,00	0,00
Effort propre de la collectivité	0,00	0,00	0,00
Total ressources	0,00	0,00	0,00

(1) Dotations au titre des lois du 7 janvier 1983 et du 23 juillet 1987.

(2) Article 37 de la loi de finances initiale pour 2005.

(3) Article R. 116-17 du code du travail.



IV – ÉTATS ANNEXÉS
D – AUTRES ELEMENTS D’INFORMATION – IDENTIFICATION DES FLUX CROISES (1)

1 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES (cf. la liste des opérations en annexe de l’instruction budgétaire et comptable)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Solde Prévisions / réalisations
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00

2 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET DES COMMUNES (après neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Solde Prévisions / réalisations
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cet état doit être rempli uniquement par les groupements à fiscalité propre.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D’EAU ET D’ASSAINISSEMENT – SECTION D’INVESTISSEMENT	
	D6.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION D’INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Remboursement d’emprunts et dettes assimilées		0,00
Acquisitions d’immobilisations		0,00
Opérations d’équipement (1 ligne par opération)		0,00
Autres dépenses éventuelles		0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		0,00
Total des dépenses réelles		0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d’ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

SECTION D’INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Souscription d’emprunts et dettes assimilées		0,00
Dotations et subventions reçues		0,00
Autres recettes éventuelles		0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		0,00
Total des recettes réelles		0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des recettes d’ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Compléter par : « Service de distribution de l’eau » ou « Service d’assainissement » dans la mesure où il faut établir un état par
(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l’établissement

IV – ÉTATS ANNEXÉS	
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT	
D6.2	

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		0,00
Dotations et participations reçues		0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (3)	0,00

Envoyé en préfecture le 05/06/2025

Reçu en préfecture le 05/06/2025

Publié le


ID : 038-263810301-20250603-DELIB_16_2025-BF

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Compléter par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » dans la mesure où il faut établir un état par service.
(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(3) Si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions semi-budgétaires.

**IV – ÉTATS ANNEXÉS****ELEMENTS DU BILAN****ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET
D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT****D7.1**

Cet état ne contient pas d'information.

**IV – ÉTATS ANNEXÉS****ELEMENTS DU BILAN****ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET
D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT****D7.2**

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ÉTATS ANNEXÉS**D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SUIVI DES OPERATIONS AU TITRE DU NPNRU****D8.1****ETAT DE SYNTHESE PAR CONVENTION**NOMENCLATURE :

- | | |
|--|--|
| 14-Etudes et conduite de projet | 34-Résidentialisation de logements |
| 15-Relogement des ménages avec minoration de loyer | 35-Actions de portage massif en copropriétés dégradées |
| 21-Démolition de logements locatifs sociaux | 36-Accession à la propriété |
| 22-Recyclage de copropriétés dégradées | 37-Equipement public de proximité |
| 23-Recyclage de l'habitat ancien dégradé | 38-Immobilier à vocation économique |
| 24-Aménagement d'ensemble | 39-Autres investissements |
| 31-Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux | 41-Quartiers Fertiles-Opérations d'ingénierie et dépenses de personnel |
| 32-Production d'une offre de relogement temporaire | 42-Quartiers Fertiles-Opérations d'investissement |
| 33-Requalification de logements locatifs sociaux | |
-
- (1) Ensemble des AP et AE ouverts sur l'opération, tous exercices confondus
 - (2) Ensemble des AP et AE engagés sur l'opération, sur l'exercice courant
 - (3) Ensemble des crédits décaissés ou encaissés pour l'opération, tous exercices cumulés
 - (4) Ensemble des crédits décaissés ou encaissés sur l'exercice budgétaire N pour la mise en œuvre de l'opération

**IV – ÉTATS ANNEXÉS****D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SUIVI DES OPERATIONS AU TITRE DU NPNRU****D8.2**

Cet état ne contient pas d'information.

BALANCE DES VALEURS INACTIVES
arrêtée à la date du 31/12/2024

10500 - CCAS CORENC

Exercice : 2024

DÉSIGNATION DES COMPTES No Intitulé Nature des valeurs inactives	DÉBIT			CRÉDIT			SOLDES	
	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
861 - Portefeuille								
NEANT								
Sous Total compte 861								
862 - Correspondant								
NEANT								
Sous Total compte 862								
863 - Prise en charge titre et valeur								
NEANT								
Sous Total compte 863								
TOTAUX								

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION **Du CCAS N° 17/2025**

Administrateurs en exercice : 13
Présents : 8
Représentés : 2
Absents ou excusés : 3

Le mardi 3 juin 2025 à 18 heures, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de la vice-présidente du CCAS, Madame Isabelle COSTE.

Date de la convocation : 28 mai 2025

Présents : Isabelle Coste, Martine Juchat, Christine Anriot, François Ernst, Gersende Piat, Christiane Rakhmanoff, Chantal Couvert, Meire Puech

Représenté(s) : Marie Cottin donne pouvoir à Isabelle Coste, Annick Thomasset donne pouvoir à Martine Juchat

Excusé(s) : Jean-Damien Mermillod-Blondin, Véronique Baudère, Sylvie Casacci,

Secrétaire de séance : Martine Juchat

Objet : Finance – Budget du CCAS – Affectation définitive du résultat de fonctionnement 2024
 Madame Isabelle Coste, Vice-Présidente, présente les résultats du compte financier unique 2024 :

Section de Fonctionnement	
RECETTES	230 353.37
DEPENSES	239 893.36
Résultat de l'exercice	- 9 539.99
Résultat reporté de l'exercice N-1	11 687.83
Résultat de clôture	2 147.84
Section d'Investissement	
RECETTES	3 071.89
DEPENSES	-
Résultat de l'exercice	3 071.89
Résultat reporté de l'exercice N-1	20 781.59
Résultat de clôture (reporté en 2025 au compte 001)	23 853.48
Reports - dépenses	- 22 000.00
Restes à réaliser - recettes	-
Résultat cumulé	1 853.48

Madame la Vice-présidente rappelle la délibération n° 07-2025 du 15 avril portant reprise anticipée du résultat de fonctionnement 2024, et propose l'affectation définitive suivante, conforme à ladite délibération :

- Reprise de 2 147.84 euros en recette de fonctionnement au compte 002 du budget 2025

Madame Isabelle Coste rappelle que le résultat d'investissement 2024 de 23 853.48 € est automatiquement repris sur l'exercice suivant au compte 001 en recette d'investissement.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** l'affectation définitive du résultat de fonctionnement 2024 du CCAS au budget 2025 telle que proposée.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait à Corenc, les jours, mois et an ci-dessus
 Le Maire, Président du CCAS,



Envoyé en préfecture le 05/06/2025

Reçu en préfecture le 05/06/2025

Publié le 05/06/2025



ID : 038-263810301-20250603-17_2025-DE

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du CCAS N° 18/2025

Administrateurs en

exercice : 13

Présents : 8

Représentés : 2

Absents ou excusés : 3

Le mardi 3 juin 2025 à 18 heures, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de la vice-présidente du CCAS, Madame Isabelle COSTE.

Date de la convocation : 28 mai 2025

Présents : Isabelle Coste, Martine Juchat, Christine Anriot, François Ernst, Gersende Piat, Christiane Rakhmanoff, Chantal Couvert, Meire Puech

Représenté(s) : Marie Cottin donne pouvoir à Isabelle Coste, Annick Thomasset donne pouvoir à Martine Juchat

Excusé(s) : Jean-Damien Mermillod-Blondin, Véronique Baudère, Sylvie Casacci,

Secrétaire de séance : Martine Juchat

Objet : Finance – Budget de la RA le Verger – Approbation du compte de gestion 2024

Madame la Vice-Présidente présente au Conseil d'administration le compte de gestion 2024 du budget annexe de la Résidence autonomie le Verger produit par le Trésorier du Service de Gestion Comptable de Saint Martin d'Hères.

Les valeurs de ce compte, pour la gestion 2024, sont identiques aux données du compte administratif.

En conséquence, Madame la Vice-Présidente propose au Conseil d'administration d'approuver le compte de gestion 2024 du Trésorier.

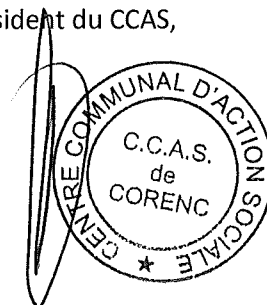
Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le compte de gestion 2024 de la Résidence autonomie Le Verger, établi par le Trésorier. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait à Corenc, les jours, mois et an ci-dessus

Le Maire, Président du CCAS,



Envoyé en préfecture le 05/06/2025

Reçu en préfecture le 05/06/2025

Publié le 05/06/2025



ID : 038-263810301-20250603-18_2025-DE

RESIDENCE AUTONOMIE LE VERGER BUDGET ANNEXE

COMPTE DE GESTION EXERCICE 2024

PRÉSENTÉ

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
M BENOIT LEGAY-ESPINASSON

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION
DU 01/01/2024 AU 13/02/2025

Nomenclature M22

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE :

Bilan	Etat A1	Page 3	A	Page 9
1. Bilan Actif				
2. Bilan Passif				
Compte de résultat	Etat A2	Page 10	A	Page 13
Compte de résultat consolidé	Etat A2	Page 14	A	Page 16
Résultats budgétaires de l'exercice	Etat B1	Page 17	A	Page 17
Résultats d'exploitation consolidé	Etat B2	Page 18	A	Page 18
Affectation des résultats	Etat C1 à C3	Page 19	A	Page 21
Amortissements comptables excédentaires différés(cpt 116) ...	Etat C4	Page 22	A	Page 22
Opérations budgétaires d'investissement	Etat D1 à D2	Page 23	A	Page 24
Opérations budgétaires d'exploitation	Etat D3 à D4	Page 25	A	Page 28
Consommation des crédits de la section d'investissement	Etat D5	Page 29	A	Page 30
Consommation des crédits de la section d'exploitation	Etat D5	Page 31	A	Page 32
Balance des comptes	Etat E1	Page 33	A	Page 48
Renseignements annexes à la balance	Etat E2	Page 49	A	Page 50
Situation des valeurs inactives	Etat F	Page 51	A	Page 51
Signature du compte		Page 52	A	Page 52

BILAN (en Euros)

10550 - RESIDENCE AUTONOMIE LE VERGER

ACTIF		Exercice 2024			Exercice 2023
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement				
	Frais d'études, de recherche et de dével				
	Contributions aux investissements commun				
	Concessions et droits similaires, brevet	865,02	865,02		
	Autres immobilisations incorporelles				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Terrains				
	Constructions	359 782,30	268 347,79	91 434,51	71 042,37
	Instal, matériel et outillage technique	1 243,94	1 243,94		
	Collections, uvres dart ; autres immob	70 897,40	60 667,85	10 229,55	10 310,50
	Immobilisations reçues en affectation				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Immob affectées ou mises à dispo				
	Participations et créances rattachées				
	Titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres				
ACTIF IMMOBILISE TOTAL I		432 788,66	331 124,60	101 664,06	81 352,87

10550 - RESIDENCE AUTONOMIE LE VERGER

Exercice 2024

BILAN (en Euros)

ACTIF		Exercice 2024			Exercice 2023
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF CIRCULANT	. Matières premières				
	. Autres approvisionnements				
	. En cours de production de biens				
	. Produits				
	. Marchandises				
	. Autres stocks				
	. Usagers	37 887,89		37 887,89	61 975,70
	. Caisse pivot				
	. Autres tiers payants	1 662,84		1 662,84	2 471,52
	. Créances irrécouvrables admises en non				
	. Autres				
	. Avances de frais relatifs à la gestion				
	. Autres	130 727,00		130 727,00	155 579,37
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES				
	CHARGES CONSTATEES D'AVANCE				
ACTIF CIRCULANT TOTAL II		170 277,73		170 277,73	220 026,59

BILAN (en Euros)

10550 - RESIDENCE AUTONOMIE LE VERGER

ACTIF		Exercice 2024			Exercice 2023
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
COMPTES DE REGULARISATION	Charges à répartir sur plusieurs exercic				
	Primes de remboursement des obligations				
	Dépenses à classer ou à régulariser				
	Ecart de conversion Actif				
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL III				
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	603 066,39	331 124,60	271 941,79	301 379,46

BILAN (en Euros)

10550 - RESIDENCE AUTONOMIE LE VERGER

PASSIF		Exercice 2024	Exercice 2023
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES TOTAL II		

BILAN (en Euros)

10550 - RESIDENCE AUTONOMIE LE VERGER

Exercice 2024

PASSIF		Exercice 2024	Exercice 2023
DETTES	Emprunts obligataires		
	Emprunts auprès des établissements de cr		
	Emprunts et dettes financières divers	13 440,06	12 333,05
	Avances reçues	24 001,00	625,00
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 853,02	29 509,15
	Dettes fiscales et sociales		
	Dettes sur immobilisations et comptes ra		
	Fonds déposés par les usagers, les héber		
	Autres	24 932,30	24 029,00
	Produits constatés d'avance		
DETTES TOTAL III		69 226,38	66 496,20

BILAN (en Euros)

10550 - RESIDENCE AUTONOMIE LE VERGER

PASSIF		Exercice 2024	Exercice 2023
COMPTES DE REGULARISATION	Recettes à classer ou à régulariser	5 376,93	13 889,82
	Ecarts de conversion Passif		
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL IV	5 376,93	13 889,82
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	271 941,79	301 379,46

COMPTE DE RESULTAT 2024
COMPTE DE RESULTAT DU BUDGET ANNEXE

10550 - RESIDENCE AUTONOMIE LE VERGER

Exercice 2024

POSTES	Exercice 2024	Exercice 2023
PRODUITS COURANTS NON FINANCIERS		
Ventes de marchandises		
- prestations de services	26 324,40	29 127,40
- divers		
Production stockée ou déstockage de prod		
Dotations et produits de la tarification	151 962,42	161 770,06
Production immobilisée		
Subventions d'exploitations et participa	59 756,99	32 047,43
Reprises sur amortissements et provision		
Transferts de charges		
Autres produits	2 639,60	13 506,14
TOTAL I	240 683,41	236 451,03
CHARGES COURANTES NON FINANCIERES		
Achats de marchandises		
Variation de stock de marchandises		
Achats de matières premières et fournitu		
Variation de stocks de matières première		
Achats d'autres approvisionnements		
Variation de stocks d'autres approvision		
Achats non stockés de matières et fourni	51 229,03	29 927,35

COMPTE DE RESULTAT 2024
COMPTE DE RESULTAT DU BUDGET ANNEXE

10550 - RESIDENCE AUTONOMIE LE VERGER

Exercice 2024

POSTES	Exercice 2024	Exercice 2023
Services extérieurs et autres	99 754,74	87 938,33
- sur rémunérations	2 057,90	2 089,90
- autres		
- salaires et traitements	72 747,12	74 314,38
- charges sociales	29 948,19	30 413,18
- dotations aux amortissements, aux dépr	11 476,13	11 227,21
- dotations aux dépréciations sur actif		
- dotations aux amortissements, déprécia		
Autres charges	1 148,42	2 467,45
TOTAL II	268 361,53	238 377,80
A - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-27 678,12	-1 926,77
PRODUITS COURANTS FINANCIERS		
De participations et des immobilisations		
Revenus des valeurs mobilières de placem		
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mo		
TOTAL III		
CHARGES COURANTES FINANCIERES		

COMPTE DE RESULTAT 2024
COMPTE DE RESULTAT DU BUDGET ANNEXE

10550 - RESIDENCE AUTONOMIE LE VERGER

Exercice 2024

POSTES	Exercice 2024	Exercice 2023
Dotations aux amortissements, aux dépréc		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs m		
TOTAL IV		
B - RESULTAT FINANCIER (III-IV)		
A + B - RESULTAT COURANT	-27 678,12	-1 926,77
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
- exercice courant		
- exercices antérieurs		
Sur opérations en capital		
- reprises sur les provisions réglementé		
- reprises sur les dépréciations excepti		
Transferts de charges		
TOTAL V		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
- exercice courant		
- exercices antérieurs		
Sur opérations en capital		
- dotation aux provisions réglementées		

COMPTE DE RESULTAT 2024
COMPTE DE RESULTAT DU BUDGET ANNEXE

10550 - RESIDENCE AUTONOMIE LE VERGER

Exercice 2024

POSTES	Exercice 2024	Exercice 2023
- dotations aux amortissements et aux dé		
TOTAL VI		
C - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	240 683,41	236 451,03
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	268 361,53	238 377,80
RESULTAT DE L'EXERCICE	-27 678,12	-1 926,77

Compte de résultat de l'établissement (toutes activités économiques)

10550 - RESIDENCE AUTONOMIE LE VERGER

Envoyé en préfecture le 05/06/2025

Reçu en préfecture le 05/06/2025

Publié le 05/06/2025

ID : 038-263810301-20250603-18_2025-DE

SLO

Exercice 2024

POSTES	Exercice 2024	Exercice 2023
PRODUITS COURANTS NON FINANCIERS		
Ventes de marchandises		
- prestations de services	26 324,40	29 127,40
- divers		
Production stockée ou déstockage de prod		
Dotations et produits de la tarification	151 962,42	161 770,06
Production immobilisée		
Subventions d'exploitations et participa	59 756,99	32 047,43
Reprises sur amortissements et provision		
Transferts de charges		
Autres produits	2 639,60	13 506,14
TOTAL PRODUITS COURANTS NON FINANCIERS (I)	240 683,41	236 451,03
CHARGES COURANTES NON FINANCIERES		
Achats de marchandises		
Variation de stock de marchandises		
Achats de matières premières et fournitu		
Variation de stocks de matières première		
Achats d'autres approvisionnements		
Variation de stocks d'autres approvision		
Achats non stockés de matières et fourni	51 229,03	29 927,35
Services extérieurs et autres	99 754,74	87 938,33
- sur rémunérations	2 057,90	2 089,90
- autres		
- salaires et traitements	72 747,12	74 314,38
- charges sociales	29 948,19	30 413,18
- dotations aux amortissements, aux dépr	11 476,13	11 227,21
- dotations aux dépréciations sur actif		
- dotations aux amortissements, déprécia		
Autres charges	1 148,42	2 467,45
TOTAL CHARGES COURANTES NON FINANCIERES (II)	268 361,53	238 377,80
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-27 678,12	-1 926,77

Compte de résultat de l'établissement (toutes activités courantes)

10550 - RESIDENCE AUTONOMIE LE VERGER

Envoyé en préfecture le 05/06/2025

Reçu en préfecture le 05/06/2025

Publié le 05/06/2025

ID : 038-263810301-20250603-18_2025-DE

SLO

Exercice 2024

POSTES	Exercice 2024	Exercice 2023
PRODUITS COURANTS FINANCIERS		
De participations et des immobilisations		
Revenus des valeurs mobilières de placem		
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mo		
TOTAL PRODUITS COURANTS FINANCIERS (III)		
CHARGES COURANTES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréc		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs m		
TOTAL CHARGES COURANTES FINANCIERES (IV)		
2- RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)		
3- RÉSULTAT COURANT (I-II+III-IV)	-27 678,12	-1 926,77
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
- exercice courant		
- exercices antérieurs		
Sur opérations en capital		
- reprises sur les provisions reglementé		
- reprises sur les dépréciations excepti		
Transferts de charges		
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
- exercice courant		
- exercices antérieurs		
Sur opérations en capital		
- dotation aux provisions réglementées		
- dotations aux amortissements et aux dé		
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		

Compte de résultat de l'établissement (toutes activités confondues)

10550 - RESIDENCE AUTONOMIE LE VERGER

Envoyé en préfecture le 05/06/2025

Reçu en préfecture le 05/06/2025

Publié le 05/06/2025

ID : 038-263810301-20250603-18_2025-DE

Signature

Exercice 2024

POSTES	Exercice 2024	Exercice 2023
4- RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		
5- TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	240 683,41	236 451,03
6- TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	268 361,53	238 377,80
EXCEDENT OU DEFICIT (5-6)	-27 678,12	-1 926,77

Résultats budgétaires de l'exercice

10550 - RESIDENCE AUTONOMIE LE VERGER

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	97 336,90	278 295,00	375 631,90
Titres de recette émis (b)	19 627,87	244 303,40	263 931,27
Réductions de titres (c)	0,00	3 619,99	3 619,99
Recettes nettes (d = b - c)	19 627,87	240 683,41	260 311,28
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	97 336,90	278 295,00	375 631,90
Mandats émis (f)	34 808,89	274 067,77	308 876,66
Annulations de mandats (g)	0,00	5 706,24	5 706,24
Depenses nettes (h = f - g)	34 808,89	268 361,53	303 170,42
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	15 181,02	27 678,12	42 859,14

Envoyé en préfecture le 05/06/2025

Reçu en préfecture le 05/06/2025

Publié le 05/06/2025

ID : 038-263810301-20250603-18_2025-DE



Résultats d'exploitation consolidés de l'exercice

10550 - RESIDENCE AUTONOMIE LE VERGER

Exercice 2024

INTITULE DES SUBDIVISIONS	MONTANT DU RESULTAT DE L'EXERCICE
BUDGET PRINCIPAL	-27 678,12
BUDGETS ANNEXES	
TOTAL : BUDGET GENERAL + BUDGETS ANNEXES (A)	-27 678,12

(A) : Montant repris en Balance d'Entrée de l'exercice suivant au compte 12
"Résultat de l'exercice"

Exercice 2024

Colonne 1 : Pour les budgets annexes, une ligne par budget annexe.
Colonne 2 : Pour la section d'investissement: résultat comptable. Pour la section d'exploitation: résultat comptable ou résultat retraité par l'ordonnateur (procédure visant à écarter les dépenses pour autres droits acquis par les salariés non provisionnés en application de l'art. R.314-45 du CASF) Faire précéder du signe + ou - selon qu'il s'agit d'un excédent ou d'un déficit.
Colonnes 3, 8, 9, 10, 11, 12 et 13 : Les deux derniers chiffres des comptes 110, 111 et 119 correspondent au millésime.
Colonne 8 : L'excédent est ici affecté "à la réduction des charges d'exploitation de l'exercice suivant celui au cours duquel il a été constaté".
Colonne 9 : L'excédent est ici affecté "au financement de mesures d'exploitation[.] n'accroissant pas les charges d'exploitation des exercices suivant celui auquel il a été affecté".
Colonne 10 : L'excédent est ici affecté "à la réduction des charges d'exploitation de l'exercice en cours".
Colonne 11 : Le déficit "est imputé aux charges d'exploitation de l'exercice suivant celui au cours duquel il a été constaté".
Colonne 12 : Le déficit "est imputé aux charges d'exploitation de l'exercice en cours".
Colonne 13 : "En cas de circonstances exceptionnelles et avec l'accord préalable de l'autorité de tarification concernée, la reprise du déficit peut être étalée sur trois exercices".
Colonne 14 : Part du résultat comptable de N-1 affectée à l'excédent d'amortissements comptables en N
Colonne 15 : cf. état C1 : différence entre colonne (3) et colonne (2)

10550 - RESIDENCE AUTONOMIE LE VERGER

(a) : Comptes 110, 111 et 119 : le total doit être égal au montant du poste correspondant au bilan.

Envoyé en préfecture le 05/06/2025

Reçu en préfecture le 05/06/2025

Publié le 05/06/2025

ID : 038-263810301-20250603-18_2025-DE

Tableau de suivi des amortissements comptables excédentaires différés (compte 1161)

10550 - RESIDENCE AUTONOMIE LE VERGER

Exercice 2024

		Exercice de reprise de l'amortissement comptable excédentaire différé (= exercice de détermination du résultat)(2)									
		 (5)	 (5)	 (5)	 (5)	 (5)	 (5)	 (5)	 (5)	 (5)	 (5)
Exercice de constatation de l'amortissement comptable différé (= exercice de détermination du résultat) (1)	2024(3)										
	 (4)										
	 (4)										
	 (4)										
	 (4)										
	 (4)										
	 (4)										
	 (4)										
	 (4)										
	 (4)										
	 (4)										
	 (4)										

- (1) : L'affectation au compte 1161 s'effectue en N+1 dans le cadre de l'affectation des résultats.
- (2) : La reprise du compte 1161 s'effectue en N+1 dans le cadre de l'affectation des résultats.
- (3) : Doivent apparaître sur la ligne "2024":
-la régularisation du différentiel entre les amortissements comptabilisés avant le 1er janvier 2024 et ceux qui auraient du être comptabilisés au vu du nouveau plan d'amortissements (régularisation en balance d'entrée)
-les amortissements comptables excédentaires différés constatés au titre de l'exercice 2024 (qui seront enregistrés au compte 1161 en 2025).
- (4) Préciser l'exercice de constatation de l'amortissement comptable excédentaire différé.
- (5) Préciser l'exercice de reprise de l'amortissement comptable excédentaire différé.



Opérations budgétaires de dépenses - SECTION D'INVESTISSEMENT

BUDGET ANNEXE RESIDENCE AUTONOMIE LE VERGER

Envoyé en préfecture le 05/06/2025

Reçu en préfecture le 05/06/2025

Publié le 05/06/2025

ID : 038-263810301-20250603-18_2025-DE

10550 - RESIDENCE AUTONOMIE LE VERGER

Exercice 2024

N° compte	Libellé des comptes constituant les groupes fonctionnels	Budget primitif	Décisions modificatives	Virements de crédits (non repris dans une DM)	Prévisions budgétaires totales	Emissions	Annulations	Total des réalisations	Ecart Prévisions / Réalisations
		1	2	3	4 = 1 + 2 + 3	5	6	7 = 5 - 6	8 = 4 - 7
165	Dépôts et cautionnements reçus	3 000,00	3 000,00		6 000,00	3 021,57		3 021,57	2 978,43
16	Emprunts et dettes assimilées	3 000,00	3 000,00		6 000,00	3 021,57		3 021,57	2 978,43
205	Concessions et droits similaires brevets licences marques procédés logiciels droits et v	10 000,00			10 000,00				10 000,00
20	Immobilisations incorporelles	10 000,00			10 000,00				10 000,00
212	Agencements et aménagements des terrains plantations à demeure	20 000,00			20 000,00				20 000,00
21311	Bâtiments publics	37 558,96			37 558,96	12 019,20		12 019,20	25 539,76
2135	Installations générales agencements et aménagements des constructions	22 385,00			22 385,00	16 783,07		16 783,07	5 601,93
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	1 392,94			1 392,94	2 616,06		2 616,06	-1 223,12
2188	Autres immobilisations corporelles					368,99		368,99	-368,99
21	Immob corporelles	81 336,90			81 336,90	31 787,32		31 787,32	49 549,58
	Total des DEPENSES de la SECTION D'INVESTISSEMENT	94 336,90	3 000,00		97 336,90	34 808,89		34 808,89	62 528,01

10550 - RESIDENCE AUTONOMIE LE VERGER

Exercice 2024

N° compte	Libellé des comptes constituant les groupes fonctionnels	Budget primitif	Décisions modificatives	Virements de crédits (non repris dans une DM)	Prévisions budgétaires totales	Emissions	Annulations	Total des réalisations	Ecart Prévisions / Réalisations
		1	2	3	4 = 1 + 2 + 3	5	6	7 = 5 - 6	8 = 4 - 7
001	Excédit ou déficit invest report	75 850,90			75 850,90				75 850,90
10222	Fonds compensation taxe valeur ajoutée (FCTVA)	4 186,00			4 186,00	4 023,16		4 023,16	162,84
10	Apports, dotations et réserves	4 186,00			4 186,00	4 023,16		4 023,16	162,84
165	Dépôts et cautionnements reçus	3 000,00	3 000,00		6 000,00	4 128,58		4 128,58	1 871,42
16	Emprunts et dettes assimilées	3 000,00	3 000,00		6 000,00	4 128,58		4 128,58	1 871,42
28131	Amortissements bâtiments	2 320,00			2 320,00	2 323,81		2 323,81	-3,81
28135	Amortissements installations générales agencements aménagements des constructions	6 000,00			6 000,00	6 086,32		6 086,32	-86,32
28183	Amortissements matériel de bureau et matériel informatique	550,00			550,00	256,00		256,00	294,00
28184	Amortissements mobilier	1 100,00			1 100,00	1 064,33		1 064,33	35,67
28188	Amortissements autres immobilisations corporelles	1 330,00			1 330,00	1 745,67		1 745,67	-415,67
28	Amort des immobilisations	11 300,00			11 300,00	11 476,13		11 476,13	-176,13
	Total des RECETTES de la SECTION D'INVESTISSEMENT	94 336,90	3 000,00		97 336,90	19 627,87		19 627,87	77 709,03

Opérations budgétaires de dépenses - SECTION D'EXPLOITATION 2024

BUDGET ANNEXE RESIDENCE AUTONOMIE LE VERGER

Envoyé en préfecture le 05/06/2025

Reçu en préfecture le 05/06/2025

Publié le 05/06/2025

ID : 038-263810301-20250603-18_2025-DE

10550 - RESIDENCE AUTONOMIE LE VERGER

Exercice 2024

N° compte	Libellé des comptes constituant les groupes fonctionnels	Budget primitif	Décisions modificatives	Virements de crédits (non repris dans une DM)	Prévisions budgétaires totales	Emissions	Annulations	Total des réalisations	Ecart Prévisions / Réalisations
		1	2	3	4 = 1 + 2 + 3	5	6	7 = 5 - 6	8 = 4 - 7
60611	Eau et assainissement	3 500,00			3 500,00	2 680,03		2 680,03	819,97
60612	Energie - électricité	22 000,00	20 000,00		42 000,00	43 813,99		43 813,99	-1 813,99
60622	Produits d'entretien	700,00			700,00	974,49		974,49	-274,49
60623	Fournitures d'atelier	100,00			100,00	81,23		81,23	18,77
60624	Fournitures administratives	300,00			300,00	71,57		71,57	228,43
6063	Alimentation	1 300,00			1 300,00	1 507,84		1 507,84	-207,84
6068	Autres achats non stockés de matières et fournitures	2 300,00			2 300,00	2 099,88		2 099,88	200,12
6262	Frais de télécommunications	1 600,00			1 600,00	1 477,39		1 477,39	122,61
6282	Prestations d'alimentation a l'exterieur	19 000,00	-2 000,00		17 000,00	17 458,98	1 439,44	16 019,54	980,46
011	Dépenses afférentes exploit courante	50 800,00	18 000,00		68 800,00	70 165,40	1 439,44	68 725,96	74,04
6215	Personnel affecte a l'etablisSEment	20 000,00			20 000,00	20 361,77		20 361,77	-361,77
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	100,00			100,00				100,00
6228	Divers	15,00			15,00				15,00
6338	Autres impots taxes et versements assimilés sur rémunérations	2 200,00			2 200,00	2 057,90		2 057,90	142,10
64131	Rémunération principale	58 000,00	2 200,00		60 200,00	59 488,67		59 488,67	711,33
641388	Autres	13 000,00	2 200,00		15 200,00	13 258,45		13 258,45	1 941,55
64511	Cotisations à l'URSSAF	23 000,00	1 200,00		24 200,00	23 174,08		23 174,08	1 025,92

Opérations budgétaires de dépenses - SECTION D'EXPLOITATION 2024

BUDGET ANNEXE RESIDENCE AUTONOMIE LE VERGER

Envoyé en préfecture le 05/06/2025

Reçu en préfecture le 05/06/2025

Publié le 05/06/2025

ID : 038-263810301-20250603-18_2025-DE

S'LO

10550 - RESIDENCE AUTONOMIE LE VERGER

Exercice 2024

N° compte	Libellé des comptes constituant les groupes fonctionnels	Budget primitif	Décisions modificatives	Virements de crédits (non repris dans une DM)	Prévisions budgétaires totales	Emissions	Annulations	Total des réalisations	Ecart Prévisions / Réalisations
		1	2	3	4 = 1 + 2 + 3	5	6	7 = 5 - 6	8 = 4 - 7
64513	Cotisations aux caisses de retraite	3 200,00	100,00		3 300,00	3 089,00		3 089,00	211,00
64514	Cotisations à l'ASEDIC	3 200,00	100,00		3 300,00	3 073,14		3 073,14	226,86
64518	Cotisations aux autres organismes sociaux	400,00			400,00	315,02		315,02	84,98
6471	Prestations versees pour le compte du FNAL	100,00			100,00	74,88		74,88	25,12
64784	Oeuvres sociales	230,00			230,00	180,00		180,00	50,00
64788	Autres					42,07		42,07	-42,07
012	Dépenses afférentes au personnel	123 445,00	5 800,00		129 245,00	125 114,98		125 114,98	4 130,02
6132	Locations immobilières	28 500,00	-1 500,00		27 000,00	26 909,52		26 909,52	90,48
61521	Bâtiments publics	6 000,00	17 830,00		23 830,00	23 691,92	3 684,80	20 007,12	3 822,88
61558	Services extérieurs - entretien autres matériels	400,00			400,00				400,00
61561	Maintenance - part non récupérable	700,00			700,00	706,90		706,90	-6,90
61562	Maintenance du matériel médical	1 000,00	1 200,00		2 200,00	2 148,00		2 148,00	52,00
61568	Maintenance - autres	900,00			900,00	834,36		834,36	65,64
6161	Primes d'assurance - multirisques	50,00			50,00	29,70		29,70	20,30
617	Etudes et recherches	7 000,00			7 000,00	6 525,60		6 525,60	474,40
6182	Documentation generale et technique	500,00			500,00	468,00		468,00	32,00
6188	Autres frais divers	6 000,00	-1 830,00		4 170,00	4 812,48	582,00	4 230,48	-60,48

Opérations budgétaires de dépenses - SECTION D'EXPLOITATION 2024

BUDGET ANNEXE RESIDENCE AUTONOMIE LE VERGER

Envoyé en préfecture le 05/06/2025

Reçu en préfecture le 05/06/2025

Publié le 05/06/2025

ID : 038-263810301-20250603-18_2025-DE

S'LO

10550 - RESIDENCE AUTONOMIE LE VERGER

Exercice 2024

N° compte	Libellé des comptes constituant les groupes fonctionnels	Budget primitif	Décisions modificatives	Virements de crédits (non repris dans une DM)	Prévisions budgétaires totales	Emissions	Annulations	Total des réalisations	Ecart Prévisions / Réalisations
		1	2	3	4 = 1 + 2 + 3	5	6	7 = 5 - 6	8 = 4 - 7
623	Publicite publications relations publiques	500,00			500,00				500,00
627	Services bancaires et assimilés					36,36		36,36	-36,36
6541	Créances admises en non valeur					48,42		48,42	-48,42
6578	Autres subventions	1 500,00			1 500,00	1 100,00		1 100,00	400,00
68112	Immobilisations corporelles	11 300,00	200,00		11 500,00	11 476,13		11 476,13	23,87
016	Dépenses afférentes à la structure	64 350,00	15 900,00		80 250,00	78 787,39	4 266,80	74 520,59	5 729,41
	Total des DEPENSES de la SECTION D'EXPLOITATION	238 595,00	39 700,00		278 295,00	274 067,77	5 706,24	268 361,53	9 933,47

Opérations budgétaires de recettes - SECTION D'EXPLOITATION

BUDGET ANNEXE RESIDENCE AUTONOMIE LE VERGER

Envoyé en préfecture le 05/06/2025

Reçu en préfecture le 05/06/2025

Publié le 05/06/2025

ID : 038-263810301-20250603-18_2025-DE

10550 - RESIDENCE AUTONOMIE LE VERGER

Exercice 2024

N° compte	Libellé des comptes constituant les groupes fonctionnels	Budget primitif	Décisions modificatives	Virements de crédits (non repris dans une DM)	Prévisions budgétaires totales	Emissions	Annulations	Total des réalisations	Ecart Prévisions / Réalisations
		1	2	3	4 = 1 + 2 + 3	5	6	7 = 5 - 6	8 = 4 - 7
002	Résultat de fonctionnement reporté	11 000,00			11 000,00				11 000,00
73418	Autres établissements et services sociaux et médico-sociaux	160 811,00			160 811,00	152 767,02	804,60	151 962,42	8 848,58
017	Produits de la tarification	160 811,00			160 811,00	152 767,02	804,60	151 962,42	8 848,58
7085	Prestations délivrées aux usagers accompagnants et autres tiers	32 000,00			32 000,00	29 139,79	2 815,39	26 324,40	5 675,60
744	FCTVA	1 664,00			1 664,00	578,99		578,99	1 085,01
7483	Forfait autonomie	6 720,00			6 720,00	7 178,00		7 178,00	-458,00
7488	Autres	25 000,00	38 500,00		63 500,00	52 000,00		52 000,00	11 500,00
7588	Autres produits divers de gestion courante	1 400,00	1 200,00		2 600,00	2 639,60		2 639,60	-39,60
018	Autres produits relatifs à exploitation	66 784,00	39 700,00		106 484,00	91 536,38	2 815,39	88 720,99	17 763,01
	Total des RECETTES de la SECTION D'EXPLOITATION	238 595,00	39 700,00		278 295,00	244 303,40	3 619,99	240 683,41	37 611,59

Etat Consommation des Crédits
Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

10550 - RESIDENCE AUTONOMIE LE VERGER

Exercice 2024

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif	Décision Modificative	Total prévisions 1	Emissions 2	Annulations 3	Dépenses nettes 4 = 2 - 3	Solde prévisions/ réalisations 5 = 1 - 4
16	Emprunts et dettes assimilées	3 000,00	3 000,00	6 000,00	3 021,57		3 021,57	2 978,43
20	Immobilisations incorporelles	10 000,00		10 000,00				10 000,00
21	Immob corporelles	81 336,90		81 336,90	31 787,32		31 787,32	49 549,58
Total		94 336,90	3 000,00	97 336,90	34 808,89		34 808,89	62 528,01

Etat Consommation des Crédits
Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

10550 - RESIDENCE AUTONOMIE LE VERGER

Exercice 2024

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif	Décision Modificative	Total prévisions 1	Emissions 2	Annulations 3	Recettes nettes 4 = 2 - 3	Solde prévisions/ réalisations 5 = 1 - 4
001	Excédit ou déficit invest report	75 850,90		75 850,90				75 850,90
10	Apports, dotations et réserves	4 186,00		4 186,00	4 023,16		4 023,16	162,84
16	Emprunts et dettes assimilées	3 000,00	3 000,00	6 000,00	4 128,58		4 128,58	1 871,42
28	Amort des immobilisations	11 300,00		11 300,00	11 476,13		11 476,13	-176,13
Total		94 336,90	3 000,00	97 336,90	19 627,87		19 627,87	77 709,03

Etat Consommation des Crédits
Section D'EXPLOITATION
DEPENSES

10550 - RESIDENCE AUTONOMIE LE VERGER

Exercice 2024

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif	Décision Modificative	Total prévisions 1	Emissions 2	Annulations 3	Dépenses nettes 4 = 2 - 3	Solde prévisions/ réalisations 5 = 1 - 4
011	Dépenses afférentes exploit courante	50 800,00	18 000,00	68 800,00	70 165,40	1 439,44	68 725,96	74,04
012	Dépenses afférentes au personnel	123 445,00	5 800,00	129 245,00	125 114,98		125 114,98	4 130,02
016	Dépenses afférentes à la structure	64 350,00	15 900,00	80 250,00	78 787,39	4 266,80	74 520,59	5 729,41
Total		238 595,00	39 700,00	278 295,00	274 067,77	5 706,24	268 361,53	9 933,47

Etat Consommation des Crédits
Section D'EXPLOITATION
RECETTES

10550 - RESIDENCE AUTONOMIE LE VERGER

Exercice 2024

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif	Décision Modificative	Total prévisions 1	Emissions 2	Annulations 3	Recettes nettes 4 = 2 - 3	Solde prévisions/ réalisations 5 = 1 - 4
002	Résultat de fonctionnement reporté	11 000,00		11 000,00				11 000,00
017	Produits de la tarification	160 811,00		160 811,00	152 767,02	804,60	151 962,42	8 848,58
018	Autres produits relatifs à exploitation	66 784,00	39 700,00	106 484,00	91 536,38	2 815,39	88 720,99	17 763,01
Total		238 595,00	39 700,00	278 295,00	244 303,40	3 619,99	240 683,41	37 611,59

Reçu en préfecture le 05/06/2025

Publié le 05/06/2025

ID : 038-263810301-20250603-18_2025-DE



Balance Générale des Comptes

Arrêté à la date du 31/12/2024

10550 - RESIDENCE AUTONOMIE LE VERGER

Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé du compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1021	Dotation		63 813,18						63 813,18		63 813,18
10222	FCTVA		41 644,52				4 023,16		45 667,68		45 667,68
	Sous Total compte 1022		41 644,52				4 023,16		45 667,68		45 667,68
	Sous Total compte 102		105 457,70				4 023,16		109 480,86		109 480,86
10682	Réserve affectée à l'investissement		28 741,59						28 741,59		28 741,59
	Sous Total compte 1068		28 741,59						28 741,59		28 741,59
	Sous Total compte 106		28 741,59						28 741,59		28 741,59
	Sous Total compte 10		134 199,29				4 023,16		138 222,45		138 222,45
1100	Activité principale		78 049,49	1 926,77				1 926,77	78 049,49		76 122,72
	Sous Total compte 110		78 049,49	1 926,77				1 926,77	78 049,49		76 122,72
	Sous Total compte 11		78 049,49	1 926,77				1 926,77	78 049,49		76 122,72
12	Résultat exercice excéd déficit	1 926,77			1 926,77			1 926,77	1 926,77		0,00
	Sous Total compte 12	1 926,77			1 926,77			1 926,77	1 926,77		0,00

Balance Générale des Comptes

Arrêté à la date du 31/12/2024

10550 - RESIDENCE AUTONOMIE LE VERGER

Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé du compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
165	Depots et cautionnements recus		12 333,05			3 021,57	4 128,58	3 021,57	16 461,63		13 440,06
	Sous Total compte 16		12 333,05			3 021,57	4 128,58	3 021,57	16 461,63		13 440,06
181	Cpte liaison : affectation à...		10 671,43						10 671,43		10 671,43
	Sous Total compte 18		10 671,43						10 671,43		10 671,43
	Total classe 1	1 926,77	235 253,26	1 926,77	1 926,77	3 021,57	8 151,74	6 875,11	245 331,77		238 456,66
205	Concessions droits similaires brevets	865,02						865,02		865,02	
	Sous Total compte 20	865,02						865,02		865,02	
21311	Bâtiments publics	210 282,60				12 019,20		222 301,80		222 301,80	
	Sous Total compte 2131	210 282,60				12 019,20		222 301,80		222 301,80	
2135	Instal gales agentct amégts const	120 697,43				16 783,07		137 480,50		137 480,50	
	Sous Total compte 213	330 980,03				28 802,27		359 782,30		359 782,30	
2154	Mat et outillage	1 243,94						1 243,94		1 243,94	
	Sous Total compte 215	1 243,94						1 243,94		1 243,94	

Balance Générale des Comptes

Arrêté à la date du 31/12/2024

10550 - RESIDENCE AUTONOMIE LE VERGER

Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé du compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2183	Mat bureau mat informatique	6 621,27				2 616,06		9 237,33		9 237,33	
2184	Mobilier	50 170,21						50 170,21		50 170,21	
2188	Autres immobilisations corporelles	11 120,87				368,99		11 489,86		11 489,86	
	Sous Total compte 218	67 912,35				2 985,05		70 897,40		70 897,40	
	Sous Total compte 21	400 136,32				31 787,32		431 923,64		431 923,64	
2805	Concessions droits similaires brevets		865,02						865,02		865,02
	Sous Total compte 280		865,02						865,02		865,02
28131	Amort bâtiments		193 688,29				2 323,81		196 012,10		196 012,10
28135	Amort instal gales agenct amégat constru		66 249,37				6 086,32		72 335,69		72 335,69
	Sous Total compte 2813		259 937,66				8 410,13		268 347,79		268 347,79
28154	Amort mat et outillage		1 243,94						1 243,94		1 243,94
	Sous Total compte 2815		1 243,94						1 243,94		1 243,94
28183	Amort mat bureau mat informatique		5 853,27				256,00		6 109,27		6 109,27

Reçu en préfecture le 05/06/2025

Publié le 05/06/2025

ID : 038-263810301-20250603-18_2025-DE



Balance Générale des Comptes

Arrêté à la date du 31/12/2024

10550 - RESIDENCE AUTONOMIE LE VERGER

Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé du compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
28184	Amort mobilier		46 178,19				1 064,33		47 242,52		47 242,52
28188	Amort autres immob corporelles		5 570,39				1 745,67		7 316,06		7 316,06
	Sous Total compte 2818		57 601,85				3 066,00		60 667,85		60 667,85
	Sous Total compte 281		318 783,45				11 476,13		330 259,58		330 259,58
	Sous Total compte 28		319 648,47				11 476,13		331 124,60		331 124,60
	Total classe 2	401 001,34	319 648,47			31 787,32	11 476,13	432 788,66	331 124,60	432 788,66	331 124,60
4011	Fournisseurs		23 802,91	155 029,52	133 030,50			155 029,52	156 833,41		1 803,89
	Sous Total compte 401		23 802,91	155 029,52	133 030,50			155 029,52	156 833,41		1 803,89
4041	Fournis achats immob			29 999,57	29 999,57			29 999,57	29 999,57		0,00
	Sous Total compte 404			29 999,57	29 999,57			29 999,57	29 999,57		0,00
408	Fournis factures non parvenues		5 706,24	5 706,24	5 049,13			5 706,24	10 755,37		5 049,13
	Sous Total compte 40		29 509,15	190 735,33	168 079,20			190 735,33	197 588,35		6 853,02
4111	Usagers - amiable	61 975,70		173 340,78	197 428,59			235 316,48	197 428,59	37 887,89	

Reçu en préfecture le 05/06/2025

Publié le 05/06/2025

ID : 038-263810301-20250603-18_2025-DE



Balance Générale des Comptes

Arrêté à la date du 31/12/2024

10550 - RESIDENCE AUTONOMIE LE VERGER

Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé du compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4114	Dépt - amiable			802,90	802,90			802,90	802,90		0,00
4115	Autres tiers payants - amiable	2 471,52		9 145,62	9 954,30			11 617,14	9 954,30	1 662,84	
	Sous Total compte 411	64 447,22		183 289,30	208 185,79			247 736,52	208 185,79	39 550,73	
4152	Créances irrécouvrables admises en non-v			48,42	48,42			48,42	48,42		0,00
	Sous Total compte 415			48,42	48,42			48,42	48,42		0,00
41914	Dépt		19,00		22 060,00				22 079,00		22 079,00
419172	Contribut hébergés admis à aide sociale		606,00		1 316,00				1 922,00		1 922,00
	Sous Total compte 41917		606,00		1 316,00				1 922,00		1 922,00
	Sous Total compte 4191		625,00		23 376,00				24 001,00		24 001,00
	Sous Total compte 419		625,00		23 376,00				24 001,00		24 001,00
	Sous Total compte 41	64 447,22	625,00	183 337,72	231 610,21			247 784,94	232 235,21	15 549,73	
421	Personnel - rémunérations dues			58 508,45	58 508,45			58 508,45	58 508,45		0,00
	Sous Total compte 42			58 508,45	58 508,45			58 508,45	58 508,45		0,00

Balance Générale des Comptes

Arrêté à la date du 31/12/2024

10550 - RESIDENCE AUTONOMIE LE VERGER

Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé du compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
431	Sécurité sociale			38 144,42	38 144,42			38 144,42	38 144,42		0,00
437	Autres organismes sociaux			6 313,64	6 313,64			6 313,64	6 313,64		0,00
	Sous Total compte 43			44 458,06	44 458,06			44 458,06	44 458,06		0,00
4421	Prélèvement à la source - Impôt sur le			60,00	60,00			60,00	60,00		0,00
	Sous Total compte 442			60,00	60,00			60,00	60,00		0,00
44311	Contributions versées par les hébergés		2 720,00	4 489,83	6 340,36			4 489,83	9 060,36		4 570,53
	Sous Total compte 4431		2 720,00	4 489,83	6 340,36			4 489,83	9 060,36		4 570,53
443221	Recettes- Amiable			578,99				578,99		578,99	
443226	Recettes- Contentieux			4 023,16				4 023,16		4 023,16	
	Sous Total compte 44322			4 602,15				4 602,15		4 602,15	
	Sous Total compte 4432			4 602,15				4 602,15		4 602,15	
44381	Autr coll pub organ internat - dépenses		21 309,00	21 309,00	20 361,77			21 309,00	41 670,77		20 361,77
	Sous Total compte 4438		21 309,00	21 309,00	20 361,77			21 309,00	41 670,77		20 361,77

Reçu en préfecture le 05/06/2025

Publié le 05/06/2025

ID : 038-263810301-20250603-18_2025-DE

Balance Générale des Comptes

Arrêté à la date du 31/12/2024

10550 - RESIDENCE AUTONOMIE LE VERGER

Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé du compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 443		24 029,00	30 400,98	26 702,13			30 400,98	50 731,13		20 330,15
4478	Autres impôts et taxes			1 786,70	1 786,70			1 786,70	1 786,70		0,00
	Sous Total compte 447			1 786,70	1 786,70			1 786,70	1 786,70		0,00
	Sous Total compte 44		24 029,00	32 247,68	28 548,83			32 247,68	52 577,83		20 330,15
4511	Cpte rattach avec le budget principal	152 413,98		237 825,72	316 374,85			390 239,70	316 374,85	73 864,85	
	Sous Total compte 451	152 413,98		237 825,72	316 374,85			390 239,70	316 374,85	73 864,85	
	Sous Total compte 45	152 413,98		237 825,72	316 374,85			390 239,70	316 374,85	73 864,85	
466	Excédit de verSEment			1 376,13	1 376,13			1 376,13	1 376,13		0,00
4671	Autr cptes créditeurs-créditeurs divers			4 121,57	4 121,57			4 121,57	4 121,57		0,00
46721	Débiteurs divers - amiable	350,00		57 325,69	5 535,69			57 675,69	5 535,69	52 140,00	
46726	Débiteurs divers - contentieux			320,00	200,00			320,00	200,00	120,00	
	Sous Total compte 4672	350,00		57 645,69	5 735,69			57 995,69	5 735,69	52 260,00	
	Sous Total compte 467	350,00		61 767,26	9 857,26			62 117,26	9 857,26	52 260,00	

ETABLISSEMENT : RESIDENCE AUTONOMIE LE VERGER

Envoyé en préfecture le 05/06/2025

Reçu en préfecture le 05/06/2025

Publié le 05/06/2025

ID : 038-263810301-20250603-18_2025-DE



Balance Générale des Comptes

Arrêté à la date du 31/12/2024

10550 - RESIDENCE AUTONOMIE LE VERGER

Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé du compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4687	Divers - produits à recevoir	2 815,39			2 815,39			2 815,39	2 815,39		0,00
	Sous Total compte 468	2 815,39			2 815,39			2 815,39	2 815,39		0,00
	Sous Total compte 46	3 165,39		63 143,39	14 048,78			66 308,78	14 048,78	52 260,00	
4713	Recettes perçues avant émission titres			24 994,42	30 060,26			24 994,42	30 060,26		5 065,84
471411	Excédent à réimputer - pers physiques		2 711,07	2 715,78	315,80			2 715,78	3 026,87		311,09
471412	Excédent à réimputer - personnes morales		10 904,25	10 904,25				10 904,25	10 904,25		0,00
	Sous Total compte 47141		13 615,32	13 620,03	315,80			13 620,03	13 931,12		311,09
	Sous Total compte 4714		13 615,32	13 620,03	315,80			13 620,03	13 931,12		311,09
4718	Autres recettes à régulariser		274,50	1 336,71	1 062,21			1 336,71	1 336,71		0,00
	Sous Total compte 471		13 889,82	39 951,16	31 438,27			39 951,16	45 328,09		5 376,93
4722	DACR commission carte bancaire			36,36	36,36			36,36	36,36		0,00
4728	DACR - autres dépenses à régul			4 260,56	4 260,56			4 260,56	4 260,56		0,00
	Sous Total compte 472			4 296,92	4 296,92			4 296,92	4 296,92		0,00

ETABLISSEMENT : RESIDENCE AUTONOMIE LE VERGER

Envoyé en préfecture le 05/06/2025

Reçu en préfecture le 05/06/2025

Publié le 05/06/2025

ID : 038-263810301-20250603-18_2025-DE



Balance Générale des Comptes

Arrêté à la date du 31/12/2024

10550 - RESIDENCE AUTONOMIE LE VERGER

Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé du compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 47		13 889,82	44 248,08	35 735,19			44 248,08	49 625,01		5 376,93
	Total classe 4	220 026,59	68 052,97	854 504,43	897 363,57			1 074 531,02	965 416,54	170 277,73	61 163,25
5118	Autres valeurs à l'encaissement			6 268,68	6 268,68			6 268,68	6 268,68		0,00
	Sous Total compte 511			6 268,68	6 268,68			6 268,68	6 268,68		0,00
	Sous Total compte 51			6 268,68	6 268,68			6 268,68	6 268,68		0,00
580	Opérations d'ordre budgétaires			11 476,13	11 476,13			11 476,13	11 476,13		0,00
588	Autres virements internes			2 246,83	2 246,83			2 246,83	2 246,83		0,00
	Sous Total compte 58			13 722,96	13 722,96			13 722,96	13 722,96		0,00
	Total classe 5			19 991,64	19 991,64			19 991,64	19 991,64		0,00
60611	Eau et assainissement					2 680,03		2 680,03		2 680,03	
60612	Energie - électricité					43 813,99		43 813,99		43 813,99	
	Sous Total compte 6061					46 494,02		46 494,02		46 494,02	
60622	Produits d'entretien					974,49		974,49		974,49	

Balance Générale des Comptes

Arrêté à la date du 31/12/2024

10550 - RESIDENCE AUTONOMIE LE VERGER

Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé du compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
60623	Fournitures d'atelier					81,23		81,23		81,23	
60624	Fournitures administratives					71,57		71,57		71,57	
	Sous Total compte 6062					1 127,29		1 127,29		1 127,29	
6063	Alimentation					1 507,84		1 507,84		1 507,84	
6068	Autres achats non stockés matières fournies					2 099,88		2 099,88		2 099,88	
	Sous Total compte 606					51 229,03		51 229,03		51 229,03	
	Sous Total compte 60					51 229,03		51 229,03		51 229,03	
6132	Locations immobilières					26 909,52		26 909,52		26 909,52	
	Sous Total compte 613					26 909,52		26 909,52		26 909,52	
61521	Bâtiments publics					23 691,92	3 684,80	23 691,92	3 684,80	20 007,12	
	Sous Total compte 6152					23 691,92	3 684,80	23 691,92	3 684,80	20 007,12	
61561	Maintenance - part non récup					706,90		706,90		706,90	
61562	Maintenance du matériel médical					2 148,00		2 148,00		2 148,00	

Balance Générale des Comptes

Arrêté à la date du 31/12/2024

10550 - RESIDENCE AUTONOMIE LE VERGER

Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé du compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
61568	Maintenance-autres					834,36		834,36		834,36	
	Sous Total compte 6156					3 689,26		3 689,26		3 689,26	
	Sous Total compte 615					27 381,18	3 684,80	27 381,18	3 684,80	23 696,38	
6161	Primes d'assurances - multirisques					29,70		29,70		29,70	
	Sous Total compte 616					29,70		29,70		29,70	
617	Etudes et recherches					6 525,60		6 525,60		6 525,60	
6182	Documentation generale et technique					468,00		468,00		468,00	
6188	Autres frais divers					4 812,48	582,00	4 812,48	582,00	4 230,48	
	Sous Total compte 618					5 280,48	582,00	5 280,48	582,00	4 698,48	
	Sous Total compte 61					66 126,48	4 266,80	66 126,48	4 266,80	61 859,68	
6215	Personnel affecte a l'etablisSEment					20 361,77		20 361,77		20 361,77	
	Sous Total compte 621					20 361,77		20 361,77		20 361,77	
6262	Frais de télécommunications					1 477,39		1 477,39		1 477,39	

Balance Générale des Comptes

Arrêté à la date du 31/12/2024

10550 - RESIDENCE AUTONOMIE LE VERGER

Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé du compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 626					1 477,39		1 477,39		1 477,39	
627	Services bancaires et assimilés					36,36		36,36		36,36	
6282	Prestations d'alimentation à l'extérieur					17 458,98	1 439,44	17 458,98	1 439,44	16 019,54	
	Sous Total compte 628					17 458,98	1 439,44	17 458,98	1 439,44	16 019,54	
	Sous Total compte 62					39 334,50	1 439,44	39 334,50	1 439,44	37 895,06	
6338	Autres impôts taxes et versements assimilés					2 057,90		2 057,90		2 057,90	
	Sous Total compte 633					2 057,90		2 057,90		2 057,90	
	Sous Total compte 63					2 057,90		2 057,90		2 057,90	
64131	Rémunération principale					59 488,67		59 488,67		59 488,67	
641388	Autres					13 258,45		13 258,45		13 258,45	
	Sous Total compte 64138					13 258,45		13 258,45		13 258,45	
	Sous Total compte 6413					72 747,12		72 747,12		72 747,12	
	Sous Total compte 641					72 747,12		72 747,12		72 747,12	

Balance Générale des Comptes

Arrêté à la date du 31/12/2024

10550 - RESIDENCE AUTONOMIE LE VERGER

Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé du compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
64511	Cotisations à l'URSSAF					23 174,08		23 174,08		23 174,08	
64513	Cotisations aux caisses de retraite					3 089,00		3 089,00		3 089,00	
64514	Cotisations à l'ASSEDIC					3 073,14		3 073,14		3 073,14	
64518	Cotisat autres organismes sociaux					315,02		315,02		315,02	
	Sous Total compte 6451					29 651,24		29 651,24		29 651,24	
	Sous Total compte 645					29 651,24		29 651,24		29 651,24	
6471	Prestations versees pour le compte du f					74,88		74,88		74,88	
64784	Oeuvres sociales					180,00		180,00		180,00	
64788	Autres					42,07		42,07		42,07	
	Sous Total compte 6478					222,07		222,07		222,07	
	Sous Total compte 647					296,95		296,95		296,95	
	Sous Total compte 64					102 695,31		102 695,31		102 695,31	
6541	Créances admises en non valeur					48,42		48,42		48,42	

Balance Générale des Comptes

Arrêté à la date du 31/12/2024

10550 - RESIDENCE AUTONOMIE LE VERGER

Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé du compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 654					48,42		48,42		48,42	
6578	Autres subv					1 100,00		1 100,00		1 100,00	
	Sous Total compte 657					1 100,00		1 100,00		1 100,00	
	Sous Total compte 65					1 148,42		1 148,42		1 148,42	
68112	Immob corporelles					11 476,13		11 476,13		11 476,13	
	Sous Total compte 6811					11 476,13		11 476,13		11 476,13	
	Sous Total compte 681					11 476,13		11 476,13		11 476,13	
	Sous Total compte 68					11 476,13		11 476,13		11 476,13	
	Total classe 6					274 067,77	5 706,24	274 067,77	5 706,24	268 361,53	
7085	Prestations delivrées aux usagers accom					2 815,39	29 139,79	2 815,39	29 139,79		26 324,40
	Sous Total compte 708					2 815,39	29 139,79	2 815,39	29 139,79		26 324,40
	Sous Total compte 70					2 815,39	29 139,79	2 815,39	29 139,79		26 324,40
73418	Autres ESMS					804,60	152 767,02	804,60	152 767,02		151 962,42

Balance Générale des Comptes

Arrêté à la date du 31/12/2024

10550 - RESIDENCE AUTONOMIE LE VERGER

Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé du compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 7341					804,60	152 767,02	804,60	152 767,02		151 962,42
	Sous Total compte 734					804,60	152 767,02	804,60	152 767,02		151 962,42
	Sous Total compte 73					804,60	152 767,02	804,60	152 767,02		151 962,42
744	FCTVA						578,99		578,99		578,99
7483	Forfait autonomie						7 178,00		7 178,00		7 178,00
7488	Autres						52 000,00		52 000,00		52 000,00
	Sous Total compte 748						59 178,00		59 178,00		59 178,00
	Sous Total compte 74						59 756,99		59 756,99		59 756,99
7588	Autres produits divers de gestion couran						2 639,60		2 639,60		2 639,60
	Sous Total compte 758						2 639,60		2 639,60		2 639,60
	Sous Total compte 75						2 639,60		2 639,60		2 639,60
	Total classe 7					3 619,99	244 303,40	3 619,99	244 303,40		240 683,41
	Total g��n��ral	622 954,70	622 954,70	876 422,84	919 281,98	312 496,65	269 637,51	1 811 874,19	1 811 874,19	871 427,92	871 427,92

Renseignements annexes à la balance
SECTION D'INVESTISSEMENT : EXÉCUTION DU BUDGET

10550 - RESIDENCE AUTONOMIE LE VERGER

Exercice 2024

COMPTES	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT (1)		RESULTAT DE L'EXERCICE (2)		RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE (3)	
	DEFICIT	EXCEDENT	DEFICIT	EXCEDENT	DEFICIT	EXCEDENT
1-2-39-481-49-59 (budget principal)		75 850,90	15 181,02			60 669,88

(1) [BE soldes créditeurs - BE soldes débiteurs des comptes : 1-2-39-481-49-59] - [BE soldes créditeurs - BE soldes débiteurs des comptes non budgétaires : 10685, 10686, 10687, 110, 111,114, 1163, 119, 12, 1412, 1688, 2768]
(2) Solde des opérations budgétaires de l'année
(3) Somme algébrique des colonnes (1) et (2)

Renseignements annexes à la balance
SECTION D'INVESTISSEMENT : EXÉCUTION DU BUDGET
RAPPROCHEMENT DE LA BALANCE ET DU RÉSULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

10550 - RESIDENCE AUTONOMIE LE VERGER

Exercice 2024

CLASSES 1, 2 COMPTES 39, 481, 49, 59 (4)		DIFFERENCE BRUTE (5)
SOLDES DEBITEURS	SOLDES CREDITEURS	
432 788,66	569 581,26	136 792,60

(4) Soldes débiteurs et soldes créditeurs de la balance de sortie des comptes CLASSES 1, 2 COMPTES 39, 481, 49, 59
(5) = Soldes créditeurs - Soldes débiteurs

COMPTE 10685 (6)	COMPTE 10686 (7)	COMPTE 10687 (8)	COMPTE 110 (9)	COMPTE 111 (10)	COMPTE 119 (11)	COMPTE 114 (12)	COMPTE 1163 (13)	COMPTE 1412 (14)	COMPTE 1688 (15)	COMPTE 2768 (16)	RESULTAT D'INVESTISSEMENT CUMULE (17)
			76 122,72								60 669,88

(6) à (16) : Soldes créditeurs (+) ou débiteurs (-) des comptes à la balance de sortie
(17) : Identité du résultat : (17) = (3) = (5) - somme algébrique des colonnes (6) à (16)

Balance des valeurs inactives
Arrêté à la date du 31/12/2024

10550 - RESIDENCE AUTONOMIE LE VERGER

Exercice 2024

DESIGNATION DES COMPTES N° Intitulé Natures des valeurs inactives	DEBIT			CREDIT			SOLDES	
	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
861								
Portefeuille								
NEANT								
Sous Total compte 861								
862								
Correspondant								
NEANT								
Sous Total compte 862								
863								
Prise en charge titre et valeur								
NEANT								
Sous Total compte 863								
TOTAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

ETABLISSEMENT : RESIDENCE AUTONOMIE LE VERGER

Envoyé en préfecture le 05/06/2025

Reçu en préfecture le 05/06/2025

Publié le 05/06/2025

ID : 038-263810301-20250603-18_2025-DE

Exercice 2024



Page des signatures

10550 - RESIDENCE AUTONOMIE LE VERGER

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.
Observations :

TOUCHE Claudine (1018102694-0), Inspecteur divisionnaire FiP hors classe

A DDFiP DE L'ISERE, le 14/02/2025

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.
Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de **RESIDENCE AUTONOMIE LE VERGER** pendant l'année **2024** et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

LEGAY-ESPINASSON Benoit (1013703745-0), Inspecteur principal des Finances Publiques

A SAINT-MARTIN-D'HERES, le 17/02/2025

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le **03/06/2025** par l'organe délibérant.

MERMILLOD-BLONDIN JEAN-DAMIEN (jmermillodblondin1-xt), Président du CCAS

A CORENC, le 04/06/2025

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION Du CCAS N° 19/2025

Administrateurs en
exercice : 13

Présents : 8

Représentés : 2

Absents ou excusés : 3

Le mardi 3 juin 2025 à 18 heures, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de la vice-présidente du CCAS, Madame Isabelle COSTE.

Date de la convocation : 28 mai 2025

Présents : Isabelle Coste, Martine Juchat, Christine Anriot, François Ernst, Gersende Piat, Christiane Rakhmanoff, Chantal Couvert, Meire Puech

Représenté(s) : Marie Cottin donne pouvoir à Isabelle Coste, Annick Thomasset donne pouvoir à Martine Juchat

Excusé(s) : Jean-Damien Mermillod-Blondin, Véronique Baudère, Sylvie Casacci,

Secrétaire de séance : Martine Juchat

Objet : Finance – Budget de la RA le Verger – Vote du compte administratif 2024

Madame Isabelle Coste, Vice-Présidente, présente au Conseil d'Administration le détail du Compte Administratif 2024 du budget annexe de la Résidence autonomie le Verger. Ce compte s'établit comme suit, avec les résultats reportés :

	Ordre	Réel	Total
Recettes réalisées			
Fonctionnement	-	251 683.41	251 683.41
Investissement	11 476.13	84 002.64	95 478.77
Total	11 476.13	335 686.05	347 162.18
Dépenses réalisées			
Fonctionnement	11 476.13	256 885.40	268 361.53
Investissement		34 808.89	34 808.89
Total	11 476.13	291 694.29	303 170.42

Madame Isabelle COSTE propose d'approuver le compte administratif 2024 de la Résidence autonomie qui s'établit comme suit, par chapitres :

RECETTES D'EXPLOITATION	
Groupes	CA 2024
Groupe 1 - Produits de la tarification	151 962.42
Groupe 2 - Autres pdts relatifs à l'exploitation	88 720.99
Groupe 3 - Produits financiers	-
Total recettes de l'exercice	240 683.41
002 - Résultat antérieur incorporé	11 000.00
Total recettes d'exploitation	251 683.41

DEPENSES D'EXPLOITATION	
Groupes	CA 2024
Groupe 1 - Exploitation courante	68 725.96
Groupe 2 - Dépenses afférentes au personnel	125 114.98
Groupe 3 - Dépenses afférentes à la structure	74 520.59
Total dépenses d'exploitation	268 361.53

RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Chapitres	CA 2024
10 - Dotations, fonds divers et réserves	4 023.16
16 - Emprunts et dettes assimilées	4 128.58
28 - Amortissements des immobilisations	11 476.13
Total recettes de l'exercice	19 627.87
001 - Résultat antérieur reporté	75 850.90
Total Recettes d'investissement	95 478.77

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
Chapitres	CA 2024
16 - Emprunts et dettes assimilées	3 021.57
20 - Immobilisations incorporelles	-
21 - Immobilisations corporelles	31 787.32
Total DEPENSES	34 808.89

Isabelle COSTE présente enfin les résultats de l'exercice 2024, par section :

Section d'exploitation	
Recettes	240 683.41
Dépenses	268 361.53
Résultat de l'exercice (A)	- 27 678.12
Quote-part des excédents antérieurs repris en 2024 (B)	11 000.00
Résultat 2024 à affecter (A+B)	- 16 678.12

Section d'investissement	
Recettes	19 627.87
Dépenses	34 808.89
Résultat de l'exercice (A)	- 15 181.02
Résultat reporté 2023 (B)	75 850.90
Résultat comptable (A+B)	60 669.88
Restes à réaliser recettes	-
Restes à réaliser dépenses	3 918.00
Solde des Restes à réaliser (C)	- 3 918.00
Résultat final investissement 2024 (A+B+C)	56 751.88

Le résultat d'investissement a été repris dès le Budget primitif 2025.

Le résultat d'exploitation, déficitaire, sera repris à compter du Budget primitif 2026.

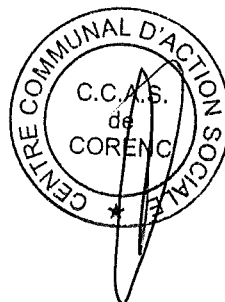
Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration,

- **APPROUVE** le compte administratif 2024 de la Résidence autonomie Le Verger
- **CONSTATE** le déficit d'exploitation, d'un montant de 16 678,12 €.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait à Corenc, les jours, mois et an ci-dessus

Le Maire, Président du CCAS,



Envoyé en préfecture le 05/06/2025

Reçu en préfecture le 05/06/2025

Publié le 05/06/2025



ID : 038-263810301-20250603-DELIB_19_2025-BF

CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL
L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES

N° FINESS / Nom de l'établissement ou service : 380785485 CCAS DE CORENC

ADRESSE : 18 Avenue de la Condamine
38700 Corenc

Date de la dernière habilitation : Département : 38

ORGANISME GESTIONNAIRE : FLPA le Verger

TELEPHONE / FAX / Email :

NOM DU DIRECTEUR ou de la personne ayant
qualité pour représenter l'établissement : Michel Tsiava

CATEGORIE : 501 - Etablissement d'hébergement pour personnes âgées (EHPA)

COMPETENCE :

C.C.N.T : FPT (titre III)

DATE D'ARRIVEE DES DOCUMENTS :

CAPACITE AUTORISEE : 16

CAPACITE INSTALLEE :

Elements du Budget exécutoire

Effectifs en nb d'ETP prévus au BE	2.19
Déficit incorporé N-2 (chiffre positif)	0.00 €
Exédent incorporé N-2	0.00 €

Nombre de jours de fonctionnement de l'ESMS

	BE		CA
Prévu :	6 025	Réalisé :	

380785485
Code FINESS

CCAS DE CORENC
BUDGET RESIDENCE AUTONOMIE LE VERGER

CA
LE VERGER
ESMS

Charges de la section d'Exploitation - Non Ventilé

Réal accepté n-1 (1)	Budget exécutoire n (2)	Virements de crédits et DM (3)	Total (2) + (3) (4) = (2) + (3)	Dont CNR	Dépenses réalisées n (5)	Écart		Retenu par l'autorité de certification (8)
						Montant (6) = (5) - (4)	En % (7)=(5)/(4)	

Groupe 1 : Dépenses afférentes à l'exploitation courante

ACHATS ET VARIATION DES STOCKS		29 927.35 €	30 200.00 €	20 000.00 €	50 200.00 €	0.00 €	51 229.03 €	1 029.03 €	102.05%	
606	Achat non stockés de mat et four	29 927.35 €	30 200.00 €	20 000.00 €	50 200.00 €	0.00 €	51 229.03 €	1 029.03 €	102.05%	
AUTRES SERVICES EXTERIEURS		18 068.84 €	20 600.00 €	-2 000.00 €	18 600.00 €	0.00 €	17 496.93 €	-1 103.07 €	94.07%	
626	Frais postaux et télécom	1 413.34 €	1 600.00 €	0.00 €	1 600.00 €	0.00 €	1 477.39 €	-122.61 €	92.34%	
6282	Prest. d'alimentation extérieur	16 655.50 €	19 000.00 €	-2 000.00 €	17 000.00 €	0.00 €	16 019.54 €	-980.46 €	94.23%	
TOTAL GROUPE 1		47 996.19 €	50 800.00 €	18 000.00 €	68 800.00 €	0.00 €	68 725.96 €	-74.04 €	99.89%	

Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel

		128 236.46 €	123 445.00 €	5 800.00 €	129 245.00 €	0.00 €	125 114.98 €	-4 130.02 €	96.80%	
621	Personnel extérieur à l'étab.	21 309.00 €	20 000.00 €	0.00 €	20 000.00 €	0.00 €	20 361.77 €	361.77 €	101.81%	
622	Rémunérations intérim/honoraire	110.00 €	115.00 €	0.00 €	115.00 €	0.00 €	0.00 €	-115.00 €	0.00%	
633	Impôts et taxes sur autres organ	2 089.90 €	2 200.00 €	0.00 €	2 200.00 €	0.00 €	2 057.90 €	-142.10 €	93.54%	
641	Rémunérations du pers non méd	74 314.38 €	71 000.00 €	4 400.00 €	75 400.00 €	0.00 €	72 747.12 €	-2 652.88 €	96.48%	
645	Charges de sécu. soc. et prevoy.	30 122.22 €	29 800.00 €	1 400.00 €	31 200.00 €	0.00 €	29 651.24 €	-1 548.76 €	95.04%	
647	Autres charges sociales	290.96 €	330.00 €	0.00 €	330.00 €	0.00 €	296.95 €	-33.05 €	89.98%	
TOTAL GROUPE 2		128 236.46 €	123 445.00 €	5 800.00 €	129 245.00 €	0.00 €	125 114.98 €	-4 130.02 €	96.80%	

380785485
Code FINESS

CCAS DE CORENC
BUDGET RESIDENCE AUTONOMIE LE VERGER

CA

LE VERGER

ESMS

Charges de la section d'Exploitation - Non Ventilé

Réel accepté n-1 (1)	Budget exécutoire n (2)	Virements de crédits et DM (3)	Total (2) + (3) (4) = (2) + (3)	Dont CNR	Dépenses réalisées n (5)	Écart		Retenu par l'autorité de certification (8)
						Montant (6) = (5) - (4)	En % (7)=(5)/(4)	

Groupe 3 : Dépenses afférentes à la structure

		48 450.49 €	51 550.00 €	15 700.00 €	67 250.00 €	0.00 €	61 896.04 €	-5 353.96 €	92,04%	
6132	Locations immobilières	26 909.52 €	28 500.00 €	-1 500.00 €	27 000.00 €	0.00 €	26 909.52 €	-90.48 €	99.66%	
6152	Entretien et rép sur biens immo	11 427.03 €	6 000.00 €	17 830.00 €	23 830.00 €	0.00 €	20 007.12 €	-3 822.88 €	83.96%	
6155	Entretien et rép sur biens mob	816.82 €	400.00 €	0.00 €	400.00 €	0.00 €	0.00 €	-400.00 €	0.00%	
6156	Maintenance	2 579.17 €	2 600.00 €	1 200.00 €	3 800.00 €	0.00 €	3 689.26 €	-110.74 €	97.09%	
616	Primes d'assurances	27.09 €	50.00 €	0.00 €	50.00 €	0.00 €	29.70 €	-20.30 €	59.40%	
617	Etudes et recherches	0.00 €	7 000.00 €	0.00 €	7 000.00 €	0.00 €	6 525.60 €	-474.40 €	93.22%	
618	Divers	6 683.21 €	6 500.00 €	-1 830.00 €	4 670.00 €	0.00 €	4 698.48 €	28.48 €	100.61%	
623	Publicité, relations publiques	0.00 €	500.00 €	0.00 €	500.00 €	0.00 €	0.00 €	-500.00 €	0.00%	
627	Services bancaires et assim	7.65 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	36.36 €	36.36 €		
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		2 467.45 €	1 500.00 €	0.00 €	1 500.00 €	0.00 €	1 148.42 €	-351.58 €	76,56%	
654	Pertes / cr irrécouvrables	1 217.30 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	48.42 €	48.42 €		
657	Subventions	1 250.00 €	1 500.00 €	0.00 €	1 500.00 €	0.00 €	1 100.00 €	-400.00 €	73.33%	
658	Charges diverses de gest. cour.	0.15 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €		
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS		11 227.21 €	11 300.00 €	200.00 €	11 500.00 €	0.00 €	11 476.13 €	-23.87 €	99,79%	
6811	Dap immo inc et corpo	11 227.21 €	11 300.00 €	200.00 €	11 500.00 €	0.00 €	11 476.13 €	-23.87 €	99.79%	
TOTAL GROUPE 3		62 145.15 €	64 350,00 €	15 900.00 €	80 250.00 €	0.00 €	74 520.59 €	-5 729.41 €	92.86%	



380785485 Code FINESS	CCAS DE CORENC BUDGET RESIDENCE AUTONOMIE LE VERGER	CA LE VERGER	ESMS
--------------------------	--	-----------------	------

Charges de la section d'Exploitation - Non Ventilé

	Réel accepté n-1 (1)	Budget exécutoire n (2)	Virements de crédits et DM (3)	Total (2) + (3) (4) = (2) + (3)	Dont CNR	Dépenses réalisées n (5)	Écart		Retenu par l'autorité de certification (8)
							Montant (6) = (5) - (4)	En % (7)=(5)/(4)	
Total Général (Groupe 1 + Groupe 2 + Groupe 3)	238 377.80 €	238 595.00 €	39 700.00 €	278 295.00 €	0.00 €	268 361.53 €	-9 933.47 €	96.43%	
002 - Déficit de la section d'exploitation reporté	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €		
005 - Amortissements comptables excédentaires différés	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00%	
TOTAL GÉNÉRAL	238 377.80 €	238 595.00 €	39 700.00 €	278 295.00 €	0.00 €	268 361.53 €	-9 933.47 €	96.43%	

380785485
Code FINESS

CCAS DE CORENC
BUDGET RESIDENCE AUTONOMIE LE VERGER

CA

LE VERGER

ESMS

Produits de la section d'Exploitation - Non Ventilé

Réal accepté n-1 (1)	Budget exécutoire n (2)	Virements de crédits et DM (3)	Total (2) + (3) (4) = (2) + (3)	Dont CNR	Recettes réalisées n (5)	Écart		Retenu par l'autorité de certification (8)
						Montant (6) = (5) - (4)	En % (7)=(5)/(4)	

Groupe 1 : Produits de la tarification

		161 770.06 €	160 811.00 €	0.00 €	160 811.00 €	0.00 €	151 962.42 €	-8 848.58 €	94,50%	
734	Produits à la charge de l'usager	161 770.06 €	160 811.00 €	0.00 €	160 811.00 €	0.00 €	151 962.42 €	-8 848.58 €	94,50%	
TOTAL GROUPE 1		161 770.06 €	160 811,00 €	0.00 €	160 811.00 €	0.00 €	151 962.42 €	-8 848.58 €	94,50%	

Groupe 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation

		74 680.97 €	66 784.00 €	39 700.00 €	106 484.00 €	0.00 €	88 720.99 €	-17 763.01 €	83,32%	
70	Produits sauf 7082	29 127.40 €	32 000.00 €	0.00 €	32 000.00 €	0.00 €	26 324.40 €	-5 675.60 €	82,26%	
74	Subv d'exp et participations	32 047.43 €	33 384.00 €	38 500.00 €	71 884.00 €	0.00 €	59 756.99 €	-12 127.01 €	83,13%	
75	Autres produits gestion courant	13 506.14 €	1 400.00 €	1 200.00 €	2 600.00 €	0.00 €	2 639.60 €	39.60 €	101,52%	
TOTAL GROUPE 2		74 680.97 €	66 784,00 €	39 700.00 €	106 484.00 €	0.00 €	88 720.99 €	-17 763.01 €	83,32%	

Résultat d'exécution de la section d'exploitation reporté

Total Général (Groupe 1 + Groupe 2 + Groupe 3)		236 451.03 €	227 595.00 €	39 700.00 €	267 295.00 €	0.00 €	240 683.41 €	-26 611.59 €	90,04%	
002 - Excédent de la section d'exploitation reporté		13 900.00 €	11 000.00 €	0.00 €	11 000.00 €	0.00 €	24 900.00 €	13 900.00 €	226,36%	
005 - Amortissements comptables excédentaires différés		0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0,00%	
TOTAL GÉNÉRAL		250 351.03 €	238 595.00 €	39 700.00 €	278 295.00 €	0.00 €	265 583.41 €	-12 711.59 €	95,43%	

380785485 Code FINESS	CCAS DE CORENC BUDGET RESIDENCE AUTONOMIE LE VERGER	CA LE VERGER	ESMS
--------------------------	--	-----------------	------

SECTION D'INVESTISSEMENT : Emplois - Non Ventilé

Budget initial	Crédits compl. ou virements	Total	Réal	Ecart	
				Montant	En %

Remboursement des dettes financières

16	Emprunts et dettes assimilées	3 000.00 €	3 000.00 €	6 000.00 €	3 021.57 €	-2 978.43 €	-49.64%
----	-------------------------------	------------	------------	------------	------------	-------------	---------

Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé

20	Immobilisations incorporelles	10 000.00 €	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	-10 000.00 €	-100.00%
21	Immobilisations corporelles	81 336.90 €	0.00 €	81 336.90 €	31 787.32 €	-49 549.58 €	-60.92%
	TOTAL	94 336.90 €	3 000.00 €	97 336.90 €	34 808.89 €	-62 528.01 €	-64.24%

001	Résultat d'investissement antérieur reporté (Déficit)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	
004	Amortissements comptables excédentaires différés	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	
003	Excédent prévisionnel d'investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	
	TOTAL GÉNÉRAL	94 336.90 €	3 000.00 €	97 336.90 €	34 808.89 €	-62 528.01 €	-64.24%



380785485 Code FINESS	CCAS DE CORENC BUDGET RESIDENCE AUTONOMIE LE VERGER	CA LE VERGER	ESMS
--------------------------	--	-----------------	------

SECTION D'INVESTISSEMENT : Ressources - Non Ventilé

Budget initial	Crédits compl. ou virements	Total	Réal	Ecart	
				Montant	En %

Augmentation des fonds propres

10	Dotations, fonds div et réserves	4 186.00 €	0.00 €	4 186.00 €	4 023.16 €	-162.84 €	-3.89%
----	----------------------------------	------------	--------	------------	------------	-----------	--------

Augmentation des dettes financières

16	Emprunts et dettes assimilées	3 000.00 €	3 000.00 €	6 000.00 €	4 128.58 €	-1 871.42 €	-31.19%
----	-------------------------------	------------	------------	------------	------------	-------------	---------

Autres

28	Amortissement immobilisations	11 300.00 €	0.00 €	11 300.00 €	11 476.13 €	176.13 €	1.56%
----	-------------------------------	-------------	--------	-------------	-------------	----------	-------

TOTAL		18 486.00 €	3 000.00 €	21 486.00 €	19 627.87 €	-1 858.13 €	-8.65%
--------------	--	--------------------	-------------------	--------------------	--------------------	--------------------	---------------

001	Résultat d'investissement antérieur reporté (Excédent)	75 850.90 €	0.00 €	75 850.90 €	154 130.32 €	78 279.42 €	103.20%
004	Amortissements comptables excédentaires différés	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	
007	Déficit prévisionnel d'investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	
	TOTAL GÉNÉRAL	94 336.90 €	3 000.00 €	97 336.90 €	173 758.19 €	76 421.29 €	78.51%

SECTION D'INVESTISSEMENT : tableau des emplois - Non Ventilé

Budget initial	DM ou virements de crédits	Total	Etablissements publics		Net (public)	Ecart	
			Mandats émis	Mandats en annulation		Montant	En %

Remboursement des dettes financières

16	Emprunts et dettes assimilées	3 000.00 €	3 000.00 €	6 000.00 €	3 021.57 €	0.00 €	3 021.57 €	-2 978.43 €	-49.64%
16	TOTAL	3 000.00 €	3 000.00 €	6 000.00 €	3 021.57 €	0.00 €	3 021.57 €	-2 978.43 €	-49.64%

Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé

20	Immobilisations incorporelles	10 000.00 €	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	-10 000.00 €	-100.00%
20	TOTAL	10 000.00 €	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	-10 000.00 €	-100.00%
21	Immobilisations corporelles	81 336.90 €	0.00 €	81 336.90 €	31 787.32 €	0.00 €	31 787.32 €	-49 549.58 €	-60.92%
21	TOTAL	81 336.90 €	0.00 €	81 336.90 €	31 787.32 €	0.00 €	31 787.32 €	-49 549.58 €	-60.92%

001	Résultat d'investissement antérieur reporté (Déficit)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	
004	Amortissements comptables excédentaires différés	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	
003	Excédent prévisionnel d'investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	
	TOTAL GÉNÉRAL	94 336.90 €	3 000.00 €	97 336.90 €	34 808.89 €	0.00 €	34 808.89 €	-62 528.01 €	-64.24%

SECTION D'INVESTISSEMENT : tableau des ressources - Non Ventilé

Budget initial	DM ou virements de crédits	Total	Etablissements publics		Net (public)	Ecart	
			Titres émis	Titres en réduction		Montant	En %

Augmentation des fonds propres

10	Dotations, fonds div et réserves	4 186.00 €	0.00 €	4 186.00 €	4 023.16 €	0.00 €	4 023.16 €	-162.84 €	-3.89%
10	TOTAL	4 186.00 €	0.00 €	4 186.00 €	4 023.16 €	0.00 €	4 023.16 €	-162.84 €	-3.89%

Augmentation des dettes financières

16	Emprunts et dettes assimilées	3 000.00 €	3 000.00 €	6 000.00 €	4 128.58 €	0.00 €	4 128.58 €	-1 871.42 €	-31.19%
16	TOTAL	3 000.00 €	3 000.00 €	6 000.00 €	4 128.58 €	0.00 €	4 128.58 €	-1 871.42 €	-31.19%

Autres

28	Amortissement immobilisations	11 300.00 €	0.00 €	11 300.00 €	11 476.13 €	0.00 €	11 476.13 €	176.13 €	1.56%
28	TOTAL	11 300.00 €	0.00 €	11 300.00 €	11 476.13 €	0.00 €	11 476.13 €	176.13 €	1.56%

001	Résultat d'investissement antérieur reporté (Excédent)	75 850.90 €	0.00 €	75 850.90 €	154 130.32 €	0.00 €	154 130.32 €	78 279.42 €	103.20%
004	Amortissements comptables excédentaires différés	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	
007	Déficit prévisionnel d'investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	
	TOTAL GÉNÉRAL	94 336.90 €	3 000.00 €	97 336.90 €	173 758.19 €	0.00 €	173 758.19 €	76 421.29 €	78.51%

380785485 Code FINSS	CCAS DE CORENC BUDGET RESIDENCE AUTONOMIE LE VERGER	CA LE VERGER ESMS
---------------------------------------	--	---

Charges de la section d'Exploitation - Non Ventilé

Réal accepté n-1 (1)	Budget exécutoire n (2)	Virements de crédits et DM (3)	Total (2) + (3) (4)=(2)+(3)	Dont CNR	Dépenses réalisées n (5)	Écart		Retenu par l'autorité de certification (8)
						Montant (6) = (5) - (4)	En % (7)=(5)/(4)	

Groupe 1 : Dépenses afférentes à l'exploitation courante

ACHATS ET VARIATION DES STOCKS		29 927.35 €	30 200.00 €	20 000.00 €	50 200.00 €	0.00 €	51 229.03 €	1 029.03 €	102.05%	
606	Achat non stockés de mat et four	29 927.35 €	30 200.00 €	20 000.00 €	50 200.00 €	0.00 €	51 229.03 €	1 029.03 €	102.05%	
60611	Eau et assainissement	3 236.02 €	3 500.00 €	0.00 €	3 500.00 €	0.00 €	2 680.03 €	-819.97 €	76.57%	
60612	Energie, électricité	20 810.00 €	22 000.00 €	20 000.00 €	42 000.00 €	0.00 €	43 813.99 €	1 813.99 €	104.32%	
60622	Produits d'entretien	463.72 €	700.00 €	0.00 €	700.00 €	0.00 €	974.49 €	274.49 €	139.21%	
60623	Fournitures d'atelier	36.63 €	100.00 €	0.00 €	100.00 €	0.00 €	81.23 €	-18.77 €	81.23%	
60624	Fournitures administratives	284.16 €	300.00 €	0.00 €	300.00 €	0.00 €	71.57 €	-228.43 €	23.86%	
60625	Fournitures scolaires, éducatives et de loisirs	117.49 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €		
60628	Autres fournitures non stockées	786.44 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €		
6063	Alimentation	1 390.68 €	1 300.00 €	0.00 €	1 300.00 €	0.00 €	1 507.84 €	207.84 €	115.99%	
6068	Autres achats non stockés de matières et fournitures	2 802.21 €	2 300.00 €	0.00 €	2 300.00 €	0.00 €	2 099.88 €	-200.12 €	91.30%	
AUTRES SERVICES EXTERIEURS		18 068.84 €	20 600.00 €	-2 000.00 €	18 600.00 €	0.00 €	17 496.93 €	-1 103.07 €	94.07%	
626	Frais postaux et télécom	1 413.34 €	1 600.00 €	0.00 €	1 600.00 €	0.00 €	1 477.39 €	-122.61 €	92.34%	
6262	Frais de télécommunication	1 413.34 €	1 600.00 €	0.00 €	1 600.00 €	0.00 €	1 477.39 €	-122.61 €	92.34%	
6282	Prest. d'alimentation extérieur	16 655.50 €	19 000.00 €	-2 000.00 €	17 000.00 €	0.00 €	16 019.54 €	-980.46 €	94.23%	
6282	Prestations d'alimentation à l'extérieur	16 655.50 €	19 000.00 €	-2 000.00 €	17 000.00 €	0.00 €	16 019.54 €	-980.46 €	94.23%	
TOTAL GROUPE 1		47 996.19 €	50 800.00 €	18 000.00 €	68 800.00 €	0.00 €	68 725.96 €	-74.04 €	99.89%	

Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel

		128 236.46 €	123 445.00 €	5 800.00 €	129 245.00 €	0.00 €	125 114.98 €	-4 130.02 €	96.80%	
621	Personnel extérieur à l'étab.	21 309.00 €	20 000.00 €	0.00 €	20 000.00 €	0.00 €	20 361.77 €	361.77 €	101.81%	
6215	Personnel affecté à l'établissement	21 309.00 €	20 000.00 €	0.00 €	20 000.00 €	0.00 €	20 361.77 €	361.77 €	101.81%	
622	Rémunérations intérim/honoraire	110.00 €	115.00 €	0.00 €	115.00 €	0.00 €	0.00 €	-115.00 €	0.00%	
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	97.68 €	100.00 €	0.00 €	100.00 €	0.00 €	0.00 €	-100.00 €	0.00%	
6226	Honoraires	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €		
6228	Divers	12.32 €	15.00 €	0.00 €	15.00 €	0.00 €	0.00 €	-15.00 €	0.00%	
633	Impôts et taxes sur autres organ	2 089.90 €	2 200.00 €	0.00 €	2 200.00 €	0.00 €	2 057.90 €	-142.10 €	93.54%	
6338	Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	2 089.90 €	2 200.00 €	0.00 €	2 200.00 €	0.00 €	2 057.90 €	-142.10 €	93.54%	

380785485 Code FINESS	CCAS DE CORENC BUDGET RESIDENCE AUTONOMIE LE VERGER	CA	LE VERGER	ESMS

Charges de la section d'Exploitation - Non Ventilé

		Réel accepté n-1	Budget exécutoire n	Virements de crédits et DM	Total (2) + (3)	Dont CNR	Dépenses réalisées n	Écart		Retenu par l'autorité de certification
		(1)	(2)	(3)	(4)=(2)+(3)		(5)	Montant	En %	(8)
								(6) = (5) - (4)	(7)=(5)/(4)	
641	Rémunérations du pers non méd	74 314.38 €	71 000.00 €	4 400.00 €	75 400.00 €	0.00 €	72 747.12 €	-2 652.88 €	96.48%	
64131	Rémunération principale	61 094.28 €	58 000.00 €	2 200.00 €	60 200.00 €	0.00 €	59 488.67 €	-711.33 €	98.82%	
641388	Personnel non tit. sur empl. perm. - Autres indemnités	13 220.10 €	13 000.00 €	2 200.00 €	15 200.00 €	0.00 €	13 258.45 €	-1 941.55 €	87.23%	
645	Charges de sécu. soc. et prevoy.	30 122.22 €	29 800.00 €	1 400.00 €	31 200.00 €	0.00 €	29 651.24 €	-1 548.76 €	95.04%	
64511	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F	23 549.60 €	23 000.00 €	1 200.00 €	24 200.00 €	0.00 €	23 174.08 €	-1 025.92 €	95.76%	
64513	Cotisations aux caisses de retraite	3 145.00 €	3 200.00 €	100.00 €	3 300.00 €	0.00 €	3 089.00 €	-211.00 €	93.61%	
64514	Cotisations à l'A.S.S.E.D.I.C.	3 126.02 €	3 200.00 €	100.00 €	3 300.00 €	0.00 €	3 073.14 €	-226.86 €	93.13%	
64518	Cotisations aux autres organismes sociaux	301.60 €	400.00 €	0.00 €	400.00 €	0.00 €	315.02 €	-84.98 €	78.76%	
647	Autres charges sociales	290.96 €	330.00 €	0.00 €	330.00 €	0.00 €	296.95 €	-33.05 €	89.98%	
6471	Prestations versées pour le compte du F.N.A.L..	77.48 €	100.00 €	0.00 €	100.00 €	0.00 €	74.88 €	-25.12 €	74.88%	
64784	OEuvres sociales	213.48 €	230.00 €	0.00 €	230.00 €	0.00 €	180.00 €	-50.00 €	78.26%	
64788	Autres	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	42.07 €	42.07 €		
TOTAL GROUPE 2		128 236.46 €	123 445.00 €	5 800.00 €	129 245.00 €	0.00 €	125 114.98 €	-4 130.02 €	96.80%	

Groupe 3 : Dépenses afférentes à la structure

		48 450.49 €	51 550.00 €	15 700.00 €	67 250.00 €	0.00 €	61 896.04 €	-5 353.96 €	92.04%	
6132	Locations immobilières	26 909.52 €	28 500.00 €	-1 500.00 €	27 000.00 €	0.00 €	26 909.52 €	-90.48 €	99.66%	
6132	Locations immobilières	26 909.52 €	28 500.00 €	-1 500.00 €	27 000.00 €	0.00 €	26 909.52 €	-90.48 €	99.66%	
6152	Entretien et rép sur biens immo	11 427.03 €	6 000.00 €	17 830.00 €	23 830.00 €	0.00 €	20 007.12 €	-3 822.88 €	83.96%	
61521	Entretien et réparations bâtiments publics	11 427.03 €	6 000.00 €	17 830.00 €	23 830.00 €	0.00 €	20 007.12 €	-3 822.88 €	83.96%	
6155	Entretien et rép sur biens mob	816.82 €	400.00 €	0.00 €	400.00 €	0.00 €	0.00 €	-400.00 €	0.00%	
61558	Autres matériels et outillages	816.82 €	400.00 €	0.00 €	400.00 €	0.00 €	0.00 €	-400.00 €	0.00%	
6156	Maintenance	2 579.17 €	2 600.00 €	1 200.00 €	3 800.00 €	0.00 €	3 689.26 €	-110.74 €	97.09%	
61561	Informatique	673.20 €	700.00 €	0.00 €	700.00 €	0.00 €	706.90 €	6.90 €	100.99%	
61562	Matériel médical	1 073.31 €	1 000.00 €	1 200.00 €	2 200.00 €	0.00 €	2 148.00 €	-52.00 €	97.64%	
61568	Autres	832.66 €	900.00 €	0.00 €	900.00 €	0.00 €	834.36 €	-65.64 €	92.71%	
616	Primes d'assurances	27.09 €	50.00 €	0.00 €	50.00 €	0.00 €	29.70 €	-20.30 €	59.40%	
6161	Multirisques	27.09 €	50.00 €	0.00 €	50.00 €	0.00 €	29.70 €	-20.30 €	59.40%	

380785485 Code FINESS	CCAS DE CORENC BUDGET RESIDENCE AUTONOMIE LE VERGER	CA LE VERGER	ESMS
--------------------------	--	-----------------	------

Charges de la section d'Exploitation - Non Ventilé

		Réel accepté n-1	Budget exécutoire n	Virements de crédits et DM	Total (2) + (3)	Dont CNR	Dépenses réalisées n	Écart		Retenu par l'autorité de certification
		(1)	(2)	(3)	(4)=(2)+(3)		(5)	Montant	En %	(8)
								(6) = (5) - (4)	(7)=(5)/(4)	
617	Etudes et recherches	0.00 €	7 000.00 €	0.00 €	7 000.00 €	0.00 €	6 525.60 €	-474.40 €	93.22%	
617	Etudes et recherches	0.00 €	7 000.00 €	0.00 €	7 000.00 €	0.00 €	6 525.60 €	-474.40 €	93.22%	
618	Divers	6 683.21 €	6 500.00 €	-1 830.00 €	4 670.00 €	0.00 €	4 698.48 €	28.48 €	100.61%	
6182	Documentation générale et technique	468.00 €	500.00 €	0.00 €	500.00 €	0.00 €	468.00 €	-32.00 €	93.60%	
6188	Autres frais divers	6 215.21 €	6 000.00 €	-1 830.00 €	4 170.00 €	0.00 €	4 230.48 €	60.48 €	101.45%	
623	Publicité, relations publiques	0.00 €	500.00 €	0.00 €	500.00 €	0.00 €	0.00 €	-500.00 €	0.00%	
623	Publicité, publications, relations publiques	0.00 €	500.00 €	0.00 €	500.00 €	0.00 €	0.00 €	-500.00 €	0.00%	
627	Services bancaires et assim	7.65 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	36.36 €	36.36 €		
627	Services bancaires et assimilés	7.65 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	36.36 €	36.36 €		
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		2 467.45 €	1 500.00 €	0.00 €	1 500.00 €	0.00 €	1 148.42 €	-351.58 €	76,56%	
654	Pertes / cr irrécouvrables	1 217.30 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	48.42 €	48.42 €		
6541	Créances admises en non valeur	1 217.30 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	48.42 €	48.42 €		
657	Subventions	1 250.00 €	1 500.00 €	0.00 €	1 500.00 €	0.00 €	1 100.00 €	-400.00 €	73.33%	
6578	Autres subventions	1 250.00 €	1 500.00 €	0.00 €	1 500.00 €	0.00 €	1 100.00 €	-400.00 €	73.33%	
658	Charges diverses de gest. cour.	0.15 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €		
6588	Autres	0.15 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €		
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS		11 227.21 €	11 300.00 €	200.00 €	11 500.00 €	0.00 €	11 476.13 €	-23.87 €	99,79%	
6811	Dap immo inc et corpo	11 227.21 €	11 300.00 €	200.00 €	11 500.00 €	0.00 €	11 476.13 €	-23.87 €	99.79%	
68112	Immobilisations corporelles	11 227.21 €	11 300.00 €	200.00 €	11 500.00 €	0.00 €	11 476.13 €	-23.87 €	99.79%	
TOTAL GROUPE 3		62 145.15 €	64 350.00 €	15 900.00 €	80 250.00 €	0.00 €	74 520.59 €	-5 729.41 €	92.86%	

380785485

Code FINESS

CCAS DE CORENC
BUDGET RESIDENCE AUTONOMIE LE VERGER

CA

LE VERGER

ESMS

Charges de la section d'Exploitation - Non Ventilé

	Réel accepté n-1 (1)	Budget exécutoire n (2)	Virements de crédits et DM (3)	Total (2) + (3) (4)=(2)+(3)	Dont CNR	Dépenses réalisées n (5)	Écart		Retenu par l'autorité de certification (8)
							Montant (6) = (5) - (4)	En % (7)=(5)/(4)	
Total Général (Groupe 1 + Groupe 2 + Groupe 3)	238 377.80 €	238 595.00 €	39 700.00 €	278 295.00 €	0.00 €	268 361.53 €	-9 933.47 €	96.43%	
002 - Déficit de la section d'exploitation reporté	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €		
005 - Amortissements comptables excédentaires différés	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00%	
TOTAL GÉNÉRAL	238 377.80 €	238 595.00 €	39 700.00 €	278 295.00 €	0.00 €	268 361.53 €	-9 933.47 €	96.43%	

|

380785485 Code FINESS	CCAS DE CORENC BUDGET RESIDENCE AUTONOMIE LE VERGER	CA LE VERGER	ESMS
--------------------------	--	-----------------	------

Produits de la section d'Exploitation - Non Ventilé

		Réel accepté n-1	Budget exécutoire n	Virements de crédits et DM	Total (2) + (3)	Dont CNR	Recettes réalisées n	Écart		Retenu par l'autorité de certification
		(1)	(2)	(3)	(4)=(2)+(3)		(5)	Montant (6) = (5) - (4)	En % (7)=(5)/(4)	(8)
Groupe 1 : Produits de la tarification										
		161 770.06 €	160 811.00 €	0.00 €	160 811.00 €	0.00 €	151 962.42 €	-8 848.58 €	94,50%	
734	Produits à la charge de l'usager	161 770.06 €	160 811.00 €	0.00 €	160 811.00 €	0.00 €	151 962.42 €	-8 848.58 €	94.50%	
73418	Usager (hors EHPAD)-P.âgées-autres ESMS	161 770.06 €	160 811.00 €	0.00 €	160 811.00 €	0.00 €	151 962.42 €	-8 848.58 €	94.50%	
TOTAL GROUPE 1		161 770.06 €	160 811.00 €	0.00 €	160 811.00 €	0.00 €	151 962.42 €	-8 848.58 €	94.50%	
Groupe 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation										
		74 680.97 €	66 784.00 €	39 700.00 €	106 484.00 €	0.00 €	88 720.99 €	-17 763.01 €	83,32%	
70	Produits sauf 7082	29 127.40 €	32 000.00 €	0.00 €	32 000.00 €	0.00 €	26 324.40 €	-5 675.60 €	82.26%	
7085	Prestations délivrées aux usagers, accompagnants et autres tier	28 877.40 €	32 000.00 €	0.00 €	32 000.00 €	0.00 €	26 324.40 €	-5 675.60 €	82.26%	
7088	Autres produits d'activités annexes	250.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €		
74	Subv d'exp et participations	32 047.43 €	33 384.00 €	38 500.00 €	71 884.00 €	0.00 €	59 756.99 €	-12 127.01 €	83.13%	
744	FCTVA	327.43 €	1 664.00 €	0.00 €	1 664.00 €	0.00 €	578.99 €	-1 085.01 €	34.80%	
7483	Forfait autonomie des résidences autonomie	6 720.00 €	6 720.00 €	0.00 €	6 720.00 €	0.00 €	7 178.00 €	458.00 €	106.82%	
7488	Autres	25 000.00 €	25 000.00 €	38 500.00 €	63 500.00 €	0.00 €	52 000.00 €	-11 500.00 €	81.89%	
75	Autres produits gestion courant	13 506.14 €	1 400.00 €	1 200.00 €	2 600.00 €	0.00 €	2 639.60 €	39.60 €	101.52%	
7588	Autres produits divers de gestion courante	13 506.14 €	1 400.00 €	1 200.00 €	2 600.00 €	0.00 €	2 639.60 €	39.60 €	101.52%	
TOTAL GROUPE 2		74 680.97 €	66 784.00 €	39 700.00 €	106 484.00 €	0.00 €	88 720.99 €	-17 763.01 €	83.32%	

380785485 Code FINESS	CCAS DE CORENC BUDGET RESIDENCE AUTONOMIE LE VERGER	CA LE VERGER	ESMS
--------------------------	--	-----------------	------

Produits de la section d'Exploitation - Non Ventilé

	Réel accepté n-1 (1)	Budget exécutoire n (2)	Virements de crédits et DM (3)	Total (2) + (3) (4)=(2)+(3)	Dont CNR	Recettes réalisées n (5)	Écart		Retenu par l'autorité de certification (8)
							Montant (6) = (5) - (4)	En % (7)=(5)/(4)	
Total Général (Groupe 1 + Groupe 2 + Groupe 3)	236 451.03 €	227 595.00 €	39 700.00 €	267 295.00 €	0.00 €	240 683.41 €	-26 611.59 €	90.04%	
002 - Excédent de la section d'exploitation reporté	13 900.00 €	11 000.00 €	0.00 €	11 000.00 €	0.00 €	24 900.00 €	13 900.00 €	226.36%	
005 - Amortissements comptables excédentaires différés	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00%	
TOTAL GÉNÉRAL	250 351.03 €	238 595.00 €	39 700.00 €	278 295.00 €	0.00 €	265 583.41 €	-12 711.59 €	95.43%	

|

380785485 Code FINESS	CCAS DE CORENC BUDGET RESIDENCE AUTONOMIE LE VERGER	CA LE VERGER
--------------------------	--	-----------------

SECTION D'INVESTISSEMENT : tableau des emplois - Non Ventilé

Budget initial	DM ou virements de crédits	Total	DONT CNR	Etablissements publics		Net (public)	Ecart	
				Mandats émis	Mandats en annulation		Montant	En %

Remboursement des dettes financières

165	Dépôts et cautionnements reçus	3 000.00 €	3 000.00 €	6 000.00 €	0.00	3 021.57 €	0.00 €	3 021.57 €	-2 978.43 €	-49.64%
16	TOTAL	3 000.00 €	3 000.00 €	6 000.00 €	0.00	3 021.57 €	0.00 €	3 021.57 €	-2 978.43 €	-49.64%

Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé

205	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marque	10 000.00 €	0.00 €	10 000.00 €	0.00	0.00 €	0.00 €	0.00 €	-10 000.00 €	-100.00%
20	TOTAL	10 000.00 €	0.00 €	10 000.00 €	0.00	0.00 €	0.00 €	0.00 €	-10 000.00 €	-100.00%
212	Agencements et aménagements des terrains, plantations ;	20 000.00 €	0.00 €	20 000.00 €	0.00	0.00 €	0.00 €	0.00 €	-20 000.00 €	-100.00%
21311	Constructions sur sol propre - Batiments publics	37 558.96 €	0.00 €	37 558.96 €	0.00	12 019.20 €	0.00 €	12 019.20 €	-25 539.76 €	-68.00%
2135	Installations générales ; agencements; aménagements de	22 385.00 €	0.00 €	22 385.00 €	0.00	16 783.07 €	0.00 €	16 783.07 €	-5 601.93 €	-25.03%
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	1 392.94 €	0.00 €	1 392.94 €	0.00	2 616.06 €	0.00 €	2 616.06 €	1 223.12 €	87.81%
2188	Autres immobilisations corporelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00	368.99 €	0.00 €	368.99 €	368.99 €	
21	TOTAL	81 336.90 €	0.00 €	81 336.90 €	0.00	31 787.32 €	0.00 €	31 787.32 €	-49 549.58 €	-60.92%
001	Résultat d'investissement antérieur reporté (Déficit)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	
004	Amortissements comptables excédentaires différés	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	
003	Excédent prévisionnel d'investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	
	TOTAL GENERAL	94 336.90 €	3 000.00 €	97 336.90 €	0.00	34 808.89 €	0.00 €	34 808.89 €	-62 528.01 €	-64.24%

380785485 Code FINESS	CCAS DE CORENC BUDGET RESIDENCE AUTONOMIE LE VERGER	CA LE VERGER
--------------------------	--	-----------------

SECTION D'INVESTISSEMENT : tableau des ressources - Non Ventilé

Budget initial	DM ou virements de crédits	Total	DONT CNR	Etablissements publics		Net (public)	Ecart	
				Titres émis	Titres en réduction		Montant	En %

Augmentation des fonds propres

10222	Fonds de compensation de la TVA	4 186.00 €	0.00 €	4 186.00 €	0.00	4 023.16 €	0.00 €	4 023.16 €	-162.84 €	-3.89%
10	TOTAL	4 186.00 €	0.00 €	4 186.00 €	0.00	4 023.16 €	0.00 €	4 023.16 €	-162.84 €	-3.89%

Augmentation des dettes financières

165	Dépôts et cautionnements reçus	3 000.00 €	3 000.00 €	6 000.00 €	0.00	4 128.58 €	0.00 €	4 128.58 €	-1 871.42 €	-31.19%
16	TOTAL	3 000.00 €	3 000.00 €	6 000.00 €	0.00	4 128.58 €	0.00 €	4 128.58 €	-1 871.42 €	-31.19%

Autres

28131	Bâtiments	2 320.00 €	0.00 €	2 320.00 €	0.00	2 323.81 €	0.00 €	2 323.81 €	3.81 €	0.16%
28135	Installations générales, agencements, aménagements des	6 000.00 €	0.00 €	6 000.00 €	0.00	6 086.32 €	0.00 €	6 086.32 €	86.32 €	1.44%
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	550.00 €	0.00 €	550.00 €	0.00	256.00 €	0.00 €	256.00 €	-294.00 €	-53.45%
28184	Mobilier	1 100.00 €	0.00 €	1 100.00 €	0.00	1 064.33 €	0.00 €	1 064.33 €	-35.67 €	-3.24%
28188	Autres immobilisations corporelles	1 330.00 €	0.00 €	1 330.00 €	0.00	1 745.67 €	0.00 €	1 745.67 €	415.67 €	31.25%
28	TOTAL	11 300.00 €	0.00 €	11 300.00 €	0.00	11 476.13 €	0.00 €	11 476.13 €	176.13 €	1.56%
001	Résultat d'investissement antérieur reporté (Excédent)	75 850.90 €	0.00 €	75 850.90 €	0.00 €	154 130.32 €	0.00 €	154 130.32 €	78 279.42 €	103.20%
004	Amortissements comptables excédentaires différés	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	
007	Déficit prévisionnel d'investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	
	TOTAL GENERAL	94 336.90 €	3 000.00 €	97 336.90 €	0.00	173 758.19 €	0.00 €	173 758.19 €	76 421.29 €	78.51%

SECTION D'EXPLOITATION - Vue d'ensemble

Dépenses

INTITULÉS	Non Ventilé		Total Réalisé
	Alloué	Réalisé	
Total	278 295.00 €	268 361.53 €	268 361.53 €
011 Groupe 1 : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	68 800.00 €	68 725.96 €	68 725.96 €
012 Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel	129 245.00 €	125 114.98 €	125 114.98 €
016 Groupe 3 : Dépenses afférentes à la structure	80 250.00 €	74 520.59 €	74 520.59 €

Recettes

INTITULÉS	Non Ventilé		Total Réalisé
	Alloué	Réalisé	
Total	278 295.00 €	265 583.41 €	265 583.41 €
002 Résultat d'exécution de la section d'exploitation reporté	11 000.00 €	24 900.00 €	24 900.00 €
017 Groupe 1 : Produits de la tarification	160 811.00 €	151 962.42 €	151 962.42 €
018 Groupe 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation	106 484.00 €	88 720.99 €	88 720.99 €

CA
LE VERGER
380785485
Code FINESS
CCAS DE CORENC
BUDGET RESIDENCE AUTONOMIE LE VERGER
SECTION D'EXPLOITATION - Dépenses

INTITULÉS	Non Ventilé		Total Réalisé
	Alloué	Réalisé	
TOTAL DEPENSES	278 295.00 €	268 361.53 €	268 361.53 €
011 Groupe 1 : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	68 800.00 €	68 725.96 €	68 725.96 €
60611 Eau et assainissement	3 500.00 €	2 680.03 €	2 680.03 €
60612 Energie, électricité	42 000.00 €	43 813.99 €	43 813.99 €
60622 Produits d'entretien	700.00 €	974.49 €	974.49 €
60623 Fournitures d'atelier	100.00 €	81.23 €	81.23 €
60624 Fournitures administratives	300.00 €	71.57 €	71.57 €
6063 Alimentation	1 300.00 €	1 507.84 €	1 507.84 €
6068 Autres achats non stockés de matières et fournitures	2 300.00 €	2 099.88 €	2 099.88 €
6262 Frais de télécommunication	1 600.00 €	1 477.39 €	1 477.39 €
6282 Prestations d'alimentation à l'extérieur	17 000.00 €	16 019.54 €	16 019.54 €
012 Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel	129 245.00 €	125 114.98 €	125 114.98 €
6215 Personnel affecté à l'établissement	20 000.00 €	20 361.77 €	20 361.77 €
6225 Indemnités au comptable et aux régisseurs	100.00 €	0.00 €	0.00 €
6228 Divers	15.00 €	0.00 €	0.00 €
6338 Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rém	2 200.00 €	2 057.90 €	2 057.90 €
64131 Rémunération principale	60 200.00 €	59 488.67 €	59 488.67 €
641388 Personnel non tit. sur empl. perm. - Autres indemn	15 200.00 €	13 258.45 €	13 258.45 €
64511 Cotisations à l'U.R.S.S.A.F	24 200.00 €	23 174.08 €	23 174.08 €
64513 Cotisations aux caisses de retraite	3 300.00 €	3 089.00 €	3 089.00 €
64514 Cotisations à l'A.S.S.E.D.I.C.	3 300.00 €	3 073.14 €	3 073.14 €
64518 Cotisations aux autres organismes sociaux	400.00 €	315.02 €	315.02 €
6471 Prestations versées pour le compte du F.N.A.L.	100.00 €	74.88 €	74.88 €
64784 OEuvres sociales	230.00 €	180.00 €	180.00 €
64788 Autres	0.00 €	42.07 €	42.07 €
016 Groupe 3 : Dépenses afférentes à la structure	80 250.00 €	74 520.59 €	74 520.59 €
6132 Locations immobilières	27 000.00 €	26 909.52 €	26 909.52 €
61521 Entretien et réparations bâtiments publics	23 830.00 €	20 007.12 €	20 007.12 €
61558 Autres matériels et outillages	400.00 €	0.00 €	0.00 €
61561 Informatique	700.00 €	706.90 €	706.90 €
61562 Matériel médical	2 200.00 €	2 148.00 €	2 148.00 €
61568 Autres	900.00 €	834.36 €	834.36 €
6161 Multirisques	50.00 €	29.70 €	29.70 €
617 Etudes et recherches	7 000.00 €	6 525.60 €	6 525.60 €
6182 Documentation générale et technique	500.00 €	468.00 €	468.00 €
6188 Autres frais divers	4 170.00 €	4 230.48 €	4 230.48 €
623 Publicité, publications, relations publiques	500.00 €	0.00 €	0.00 €
627 Services bancaires et assimilés	0.00 €	36.36 €	36.36 €
6541 Créances admises en non valeur	0.00 €	48.42 €	48.42 €
6578 Autres subventions	1 500.00 €	1 100.00 €	1 100.00 €
68112 Immobilisations corporelles	11 500.00 €	11 476.13 €	11 476.13 €



CA
LE VERGER

380785485
Code FINESS

CCAS DE CORENC
BUDGET RESIDENCE AUTONOMIE LE VERGER

SECTION D'EXPLOITATION - Recettes

INTITULÉS	Non Ventilé		Total Réalisé
	Alloué	Réalisé	
TOTAL RECETTES	278 295.00 €	265 583.41 €	265 583.41 €
002 Résultat d'exécution de la section d'exploitation reporté	11 000.00 €	24 900.00 €	24 900.00 €
002 Résultat d'exécution de la section d'exploitation reporté	11 000.00 €	24 900.00 €	24 900.00 €
017 Groupe 1 : Produits de la tarification	160 811.00 €	151 962.42 €	151 962.42 €
73418 Usager (hors EHPAD)-P.âgées-autres ESMS	160 811.00 €	151 962.42 €	151 962.42 €
018 Groupe 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation	106 484.00 €	88 720.99 €	88 720.99 €
7085 Prestations délivrées aux usagers, accompagnants e	32 000.00 €	26 324.40 €	26 324.40 €
744 FCTVA	1 664.00 €	578.99 €	578.99 €
7483 FORFAIT AUTONOMIE DES RESIDENCES AUTON	6 720.00 €	7 178.00 €	7 178.00 €
7488 Autres	63 500.00 €	52 000.00 €	52 000.00 €
7588 Autres produits divers de gestion courante	2 600.00 €	2 639.60 €	2 639.60 €

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

N° COMPTES	Désignation du compte	Amortissements cumulés au 31 décembre n-1	Dotations de l'exercice	Diminutions résultant des sorties de l'exercice	Amortissements cumulés au 31 décembre n
------------	-----------------------	--	-------------------------	---	---

Amortissement des immobilisations incorporelles

2805	Concessions et droits similaires, brevets, licenc	357.60 €	0.00 €	0.00 €	357.60 €
------	---	----------	--------	--------	----------

Amortissement des immobilisations corporelles

28131	Bâtiments	193 686.29 €	2 323.81 €	0.00 €	196 010.10 €
28135	Installations générales, agencements, aménagement	66 017.10 €	6 086.32 €	0.00 €	72 103.42 €
28154	Matériel et outillage	1 243.94 €	0.00 €	0.00 €	1 243.94 €
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	5 853.27 €	256.00 €	0.00 €	6 109.27 €
28184	Mobilier	45 838.17 €	1 064.33 €	0.00 €	46 902.50 €
28188	Autres immobilisations corporelles	6 068.39 €	1 745.67 €	0.00 €	7 814.06 €

		507.42 €	0.00 €	0.00 €	507.42 €
--	--	----------	--------	--------	----------

Total général		319 572.18 €	11 476.13 €	0.00 €	331 048.31 €
---------------	--	--------------	-------------	--------	--------------

Envoyé en préfecture le 05/06/2025

Reçu en préfecture le 05/06/2025

Publié le 05/06/2025

S²LO

ID : 038-263810301-20250603-DELIB_19_2025-BF

Code FINESS	CCAS DE CORENC BUDGET CCAS	CA CCAS
-------------	-------------------------------	------------

Tableaux récapitulatifs de l'exécution budgétaire

	Dépenses - Charges			Recettes - Produits		
	Budget exécutoire n	Réel n	Ecart	Budget exécutoire n	Réel n	Ecart
Totaux						

SECTION D'INVESTISSEMENT POUR L'ETABLISSEMENT

BUDGET CCAS		0.00 €			23 853,48 €	
Total général		0.00 €			23 853,48 €	

SECTION D'EXPLOITATION - BUDGET PRINCIPAL

BUDGET CCAS	242 112.00 €	239 893.36 €	-2 218.64 €	230 424,17 €	230 353,37 €	-70,80 €
Reprise de resultat	0.00 €	0.00 €	0.00 €	11 687,83 €	11 687,83 €	0,00 €
Total général	242 112.00 €	239 893.36 €	-2 218.64 €	242 112,00 €	242 041,20 €	-70,80 €



380785485 Code FINESS	CCAS DE CORENC BUDGET RESIDENCE AUTONOMIE LE VERGER	CA LE VERGER	ESMS
--------------------------	--	-----------------	------

Activité de l'établissement ou du service - Activité réalisée

Nature	Nombre théorique 2024	Nombre prévisionnel 2024	Nombre réalisé 2024	Taux d'occupation	Ecart	
					Nombre	Pourcentage
	(1)		(2)	(3) = (2) / (1)	(4) = (2) - (1)	(5) = (4) / (1)
TOTAL en journées	6 205	6 030	0		-6 205	
Résidence autonomie pour personnes âgées	6 205	6 030	0	0.00%	-6 205	-100.00%

Tableau des effectifs

Catégorie	A (Réal) Temps plein	B (Réal) Temps partiel		C (Réal) Total		Nombre d'ETP au précédent compte administratif	Ecart
	Nombre d'agents (1)	Nombre d'agents (2)	Nombre d'ETP (3)	Nombre d'agents (4) = (1) + (2)	Nombre d'ETP (5) = (1) + (3)		
TOTAL							

Tableau des rémunérations : en euros - Valorisation du tableau des effectifs

Catégorie	Budget exécutoire (1)	Compte administratif (2)	Ecart (3) = (2) - (1)
TOTAL			

380785485
 Code FINESS

CCAS DE CORENC
 BUDGET RESIDENCE AUTONOMIE LE VERGER

CA
 LE VERGER

ESMS

ARRETE - SIGNATURES

Présenté par le Président,
 A Corenc, le 03/06/2025.

Le Président,



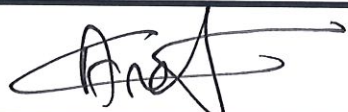
Délibéré par le Conseil d'administration, réuni en session ordinaire.
 A Corenc, le 03/06/2025.

Les membres du Conseil d'administration

Nombre de membres en exercice : 13
 Nombre de membres présents : 8
 Nombre de suffrages exprimés : 10

VOTES
 Pour : 10
 Contre : 1
 Abstentions : 1

Date de convocation : 28/05/2025

COSTE Isabelle, Vice-présidente	
ANRIOT Christine	
BAUDERE Véronique	
CASACCI Sylvie	

380785485
Code FINESS

CCAS DE CORENC
BUDGET RESIDENCE AUTONOMIE LE VERGER

CA
LE VERGER

Envoyé en préfecture le 05/06/2025

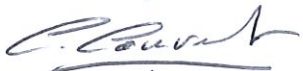
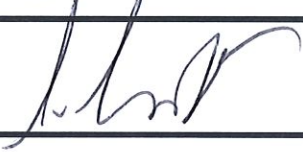
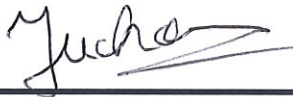
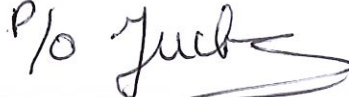
Reçu en préfecture le 05/06/2025

Publié le 05/06/2025

ID : 038-263810301-20250603-DELIB_19_2025-BF

S²LO

ESMIS

COTTIN Marie	P/o 
COUVERT Chantal	
ERNST François	
JUCHAT Martine	
PIAT Gersende	
PUECH Meire	
RAKHMANOFF Christiane	
THOMASSET Annick	P/o 

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION Du CCAS N° 20/2025

Administrateurs en exercice : 13 Présents : 8 Représentés : 2 Absents ou excusés : 3	Le mardi 3 juin 2025 à 18 heures, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de la vice-présidente du CCAS, Madame Isabelle COSTE. Date de la convocation : 28 mai 2025
---	--

Présents : Isabelle Coste, Martine Juchat, Christine Anriot, François Ernst, Gersende Piat, Christiane Rakhmanoff, Chantal Couvert, Meire Puech

Représenté(s) : Marie Cottin donne pouvoir à Isabelle Coste, Annick Thomasset donne pouvoir à Martine Juchat

Excusé(s) : Jean-Damien Mermillod-Blondin, Véronique Baudère, Sylvie Casacci,

Secrétaire de séance : Martine Juchat

Objet : Finance – Budget de la RA le Verger – Vote des tarifs d'hébergement 2025

Madame Isabelle COSTE, Vice-présidente, rappelle aux administrateurs la délibération n° 12/2025 en date du 15 avril 2025, fixant dans l'attente de la communication de la décision du Département, les tarifs d'hébergement 2025 de la Résidence autonomie Le Verger.

Madame Isabelle COSTE présente ensuite l'Arrêté n° 2025-2151 du 7 avril 2025 du Président du Conseil Départemental, reçu à Corenc le 28 avril 2025 (ci-annexé), qui fixe comme suit les nouveaux tarifs à compter du 1^{er} janvier 2025 :

Tarif en euros	Rappel 2021	Rappel 2022	Rappel 2023	Tarif 2024	Tarif 2025
Prix de journée F1 bis – 1 personne	24.90€	25.15€	25.90€	26.67€	27.47€
Prix de journée F1 bis – 2 personnes (=F1 bis x 1.20)	29.88€	30.18€	31.08€	32.00€	32.96€

Cependant, les nouveaux tarifs ne pouvant être rétroactifs, le Département procède à un recalcul pour tenir compte du décalage sur la mise en application. **Les tarifs sont donc fixés comme suit par le Département, et applicables à compter du 1^{er} mai 2025 :**

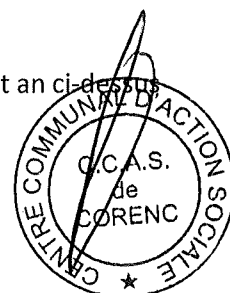
	Tarifs au 01-05-2025
Prix de journée F1 bis – 1 personne	27.79€
Prix de journée F1 bis – 2 personnes (=F1 bis x 1.20)	33.35€

Le Conseil d'Administration,

- **APPROUVE** les tarifs d'hébergement 2025 pour la Résidence autonomie le Verger

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait à Corenc, les jours, mois et an ci-dessus
 Le Maire, Président du CCAS,



Envoyé en préfecture le 05/06/2025

Reçu en préfecture le 05/06/2025

Publié le 05/06/2025



ID : 038-263810301-20250603-20_2025-DE

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du CCAS N° 21/2025**

Administrateurs en
exercice : 13

Présents : 8

Représentés : 2

Absents ou excusés : 3

Le mardi 3 juin 2025 à 18 heures, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de la vice-présidente du CCAS, Madame Isabelle COSTE.

Date de la convocation : 28 mai 2025

Présents : Isabelle Coste, Martine Juchat, Christine Anriot, François Ernst, Gersende Piat, Christiane Rakhmanoff, Chantal Couvert, Meire Puech

Représenté(s) : Marie Cottin donne pouvoir à Isabelle Coste, Annick Thomasset donne pouvoir à Martine Juchat
Excusé(s) : Jean-Damien Mermillod-Blondin, Véronique Baudère, Sylvie Casacci,

Secrétaire de séance : Martine Juchat

Action sociale - Convention de partenariat avec le CCAS de Meylan relative à l'accueil des corençais à Meyl'entraide

Madame Isabelle Coste, Vice-présidente du CCAS, rappelle sa politique d'aide aux personnes en difficulté et plus précisément la convention permettant aux familles corençaises, après examen de la situation, un accès à la plateforme des solidarités de « Meyl'entraide », dans les mêmes conditions que pour les familles meylanaises. Cette convention étant arrivée à son terme le 31 décembre 2024, elle présente aux administrateurs les modalités de son renouvellement qui pour cette année ont été actualisées, afin de mieux prendre en compte la réalité de l'accompagnement proposé, et la fluctuation des orientations.

Le CCAS de Corenc s'engage à régler en année N+1 :

- Une participation aux frais de fonctionnement de la distribution alimentaire (frais de personnel, entretien du matériel, déplacements pour l'approvisionnement à la Banque Alimentaire de l'Isère) **d'un montant de 29 €** par rendez-vous fixé aux familles corençaises
- Les achats réalisés par les familles corençaises (colis alimentaire et épicerie sociale) qui faute de moyens financiers, sont demeurés impayés.
- 50% du coût des achats réalisés par les familles Corençaises auprès de l'épicerie sociale.

Le CCAS de Meylan s'engage :

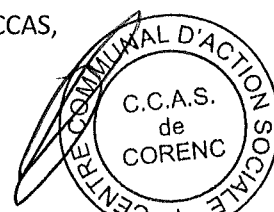
- A fournir un état de la fréquentation des familles corençaises à la distribution alimentaire au mois de juin et un état récapitulatif en fin d'année.
- A proposé un temps de rencontre annuel entre les deux parties afin de définir une reconduction et les modalités éventuelles de cette dernière.

Les modalités de ce partenariat sont résumées dans la convention ci-annexée.
Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration,

- APPROUVE** le renouvellement de la convention entre les CCAS de Meylan et de Corenc à propos de « Meyl'entraide » du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025,
- AUTORISE** le Président du CCAS à signer la convention à intervenir.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait à Corenc, les jours, mois et an ci-dessus
Le Maire, Président du CCAS,



Envoyé en préfecture le 05/06/2025

Reçu en préfecture le 05/06/2025

Publié le 05/06/2025



ID : 038-263810301-20250603-21_2025-DE

Convention de partenariat entre les CCAS de la Ville de Meylan et de la Ville de Corenc

ENTRE

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Ville de Meylan – sis 4 avenue du Vercors, 38240 Meylan – représenté par Christel Refour sa Vice-présidente en exercice, dûment habilitée par délibération du 25 juin 2025.

D'UNE PART,

ET

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la ville de Corenc – sis 18, avenue de la Condamine, 38700 Corenc – représenté par Jean-Damien Mermillod-Blondin, son Président en exercice.

D'AUTRE PART,

PREAMBULE

Dans le cadre de sa politique d'aide aux personnes en difficultés, le CCAS de la Ville de Meylan met en place depuis de longues années une distribution alimentaire en faveur des ménages démunis, en partenariat avec la banque alimentaire de l'Isère. Cette action s'inscrit dans le cadre du règlement intérieur des aides sociales facultatives du CCAS.

Le CCAS de la ville de Corenc peut ponctuellement faire face à des ménages en difficultés économiques sur son territoire. Cependant, les besoins à couvrir restent contenus et peuvent difficilement faire l'objet d'un dispositif similaire à celui de Meylan.

La présente convention édicte les engagements des deux CCAS dans une collaboration pour donner accès aux habitants en difficultés et isolés de Corenc au dispositif de distribution alimentaire du CCAS de la Ville de Meylan. Il est convenu ce qui suit :

➤ Article 1 : objet de la convention

Au titre de la présente convention, le CCAS de la Ville de Meylan décide la distribution alimentaire pour les familles de la commune de Corenc dont l'évaluation sociale et budgétaire montrent le besoin d'accéder au dispositif.

Les familles bénéficiaires de la commune de Corenc ont accès à la distribution alimentaire dans les mêmes conditions que les familles Meylanaïses :

- Accès sur rendez-vous individualisé,
- Facturation des colis alimentaires à un prix unique de 0,65 € par personne,
- Possibilité de réaliser des achats à l'épicerie sociale pour des produits de première nécessité facturés à 50% de leur prix d'achat.

➤ **Article 2 : engagements financiers du CCAS de Corenc**

Le CCAS de Corenc s'engage à prendre en charge :

- Une participation aux frais de fonctionnement de la distribution alimentaire (frais de personnel, entretien du matériel, déplacements pour l'approvisionnement à la Banque Alimentaire de l'Isère) d'un montant de 29 € par rendez-vous fixé aux familles corençaises,
- Les achats réalisés par les familles corençaises (colis alimentaires et épicerie sociale) qui faute de moyens financiers, sont demeurés impayés,
- 50% du coût des achats réalisés par les familles corençaises à l'épicerie sociale.

➤ **Article 3 : bilan des actions réalisées**

Le CCAS de Meylan s'engage à fournir un état de la fréquentation des familles corençaises à la distribution alimentaire au mois de juin et un état récapitulatif en fin d'année. Il sera prévu un temps de rencontre annuel entre les deux parties afin de définir une reconduction et les modalités éventuelles de cette dernière.

➤ **Article 4 : facturation au CCAS de Corenc**

La facturation au CCAS de Corenc sera réalisée une fois par an au mois de décembre. Le règlement des orientations de l'année N seront réglées à N+1.

➤ **Article 5 : reconduction**

La présente convention prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2025.

Toute modification du contenu de la présente convention fera l'objet d'un avenant.

➤ **Article 6 : respect de la convention et engagement des parties**

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de 30 jours suivant la réception d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant la mise en demeure.

Fait en 2 exemplaires à Meylan, le

La Vice-Présidente du CCAS de Meylan,
Christel Refour

Le Président du CCAS de Corenc
Jean-Damien Mermillod-Blondin

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION Du CCAS N° 22/2025

Administrateurs en
exercice : 13

Présents : 8

Représentés : 2

Absents ou excusés : 3

Le mardi 3 juin 2025 à 18 heures, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de la vice-présidente du CCAS, Madame Isabelle COSTE.

Date de la convocation : 28 mai 2025

Présents : Isabelle Coste, Martine Juchat, Christine Anriot, François Ernst, Gersende Piat, Christiane Rakhmanoff, Chantal Couvert, Meire Puech

Représenté(s) : Marie Cottin donne pouvoir à Isabelle Coste, Annick Thomasset donne pouvoir à Martine Juchat

Excusé(s) : Jean-Damien Mermillod-Blondin, Véronique Baudère, Sylvie Casacci,

Secrétaire de séance : Martine Juchat

Action sociale - Convention de partenariat avec l'association l'Âge d'Or pour la mise en place d'ateliers d'inclusion numérique

Madame Isabelle Coste, Vice-présidente du CCAS rappelle le rapport présenté lors du débat d'orientation budgétaire 2025 et plus précisément l'axe de développement proposé autour d'actions d'inclusion numérique, à destination des usagers corençais éloignés ou mal à l'aise avec l'outil informatique.

À la suite du succès des ateliers réalisés depuis 2022, portés par le CCAS et la bibliothèque municipale, elle propose de reconduire le projet d'inclusion dénommé « A vos tablettes, les usages du numérique ». L'objectif poursuivi demeure le même, à savoir rendre autonome un groupe d'usagers éloignés ou mal à l'aise avec le numérique dans l'ensemble de leurs démarches Internet, en s'appuyant sur un support tablette et en proposant une approche par les usages.

Madame la Vice-présidente propose de renouveler le partenariat avec l'association l'Âge d'or qui développe depuis plusieurs années des parcours pédagogiques d'initiation informatique ou de renforcement des compétences numériques pour des personnes de plus de 50 ans. Au regard de l'expérience accumulée, l'association n'a pas exprimé le besoin d'être assistée durant les ateliers qui se tiendront dans les locaux de la bibliothèque municipale, les jeudis matin, de septembre à décembre 2025.

Pour couvrir les frais engagés par l'association, la participation du CCAS est fixée à 230€ par atelier, soit 2300€ pour dix ateliers.

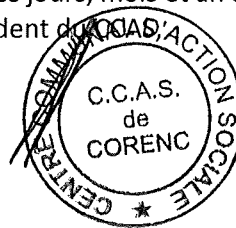
Les modalités de la mise en œuvre de ce partenariat sont précisées dans la convention de partenariat ci-jointe.

Lecture faite de la convention de partenariat qui précise les engagements de chacune des parties, Madame Isabelle Coste propose au Conseil d'administration,

- **APPROUVE** les termes de la convention de partenariat et son annexe.
- **AUTORISE** le président du CCAS à signer la convention à intervenir.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait à Corenc, les jours, mois et an ci-dessus
Le Maire, Président du CCAS



Envoyé en préfecture le 05/06/2025

Reçu en préfecture le 05/06/2025

Publié le 05/06/2025



ID : 038-263810301-20250603-22_2025-DE



CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE le CCAS de Corenc et l'association l'Age d'Or

Entre les soussignés

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la ville de Corenc, dont le siège est situé 18, avenue de la Condamine à Corenc représenté par Jean-Damien Mermillod-Blondin, Président du CCAS de Corenc.

Ci-après désigné « le CCAS de Corenc »

D'une part,

Et

L'association l'Age d'Or, association, dont le siège social est situé au 53 rue Abbé Grégoire, 38000 Grenoble, représentée par Marc-André Crespín en sa qualité de représentant légal, membre au comité administration, dûment habilité à l'effet des présentes,

Ci-après désignée « l'Age d'Or »

D'autre part,

IL A ÉTÉ PRÉALABLEMENT EXPOSÉ CE QUI SUIT

1°/ L'association l'Age d'Or se donne pour mission, depuis sa création en 2004, de favoriser l'accès aux nouvelles technologies pour les personnes de plus de 50 ans et de détecter les besoins spécifiques des publics isolés du numérique tout en favorisant des partenariats stratégiques pour y répondre.

2°/ Le CCAS de Corenc se donne pour mission de lutter contre l'isolement et d'accompagner les seniors de plus de 55 ans dans le mieux vieillir, en favorisant notamment leur inclusion numérique.

3°/ Le CCAS de Corenc et l'association l'Age d'Or ont donc convenu de travailler ensemble sur l'axe intergénérationnel de réduction de la fracture numérique dans le but de rendre plus autonome un groupe d'utilisateurs éloignés du numérique dans l'ensemble de leurs démarches Internet, en s'appuyant sur un support tablette et en proposant une approche par les usages.

CECI EXPOSE, IL A ETE CONVENU CE QUI SUIIT :

ARTICLE 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de décrire les conditions et les modalités de collaboration entre les parties, dans le cadre de la mise en place d'ateliers numériques dénommés « A vos tablettes ! Les usages du numérique »

ARTICLE 2 : Engagements du CCAS de Corenc

2.1 Le CCAS de Corenc s'engage à mettre à disposition une salle équipée (tables, chaises, paperboard) pouvant accueillir 8 participants, ainsi qu'un-e médiateur-ice numérique, pour le déroulement des ateliers qui auront lieu dans les locaux de la bibliothèque municipale durant la période du 01 septembre 2025 au 30 janvier 2026, les jeudis de 9h30 à 11h30, hors période de vacances scolaires.

Les locaux seront accessibles au moyen d'une clé et d'un badge à venir récupérer/restituer en mairie de Corenc une demi-heure avant et après les séances pour permettre la préparation, l'accueil des personnes et le rangement du matériel.

2.2 Le CCAS de Corenc s'engage à mettre à disposition auprès de chaque participant une tablette numérique durant toute la durée de la formation. A cet effet, une convention de mise à disposition sera établie entre le CCAS et chacun des participants.

2.2 Le CCAS de Corenc s'engage à diffuser une présentation de l'action, objet de la présente convention et différentes actualités relatives à l'activité sur les différents supports de communication internes et externes de la commune. Tout support de communication sur cette action comportera les logos du CCAS de Corenc, de la bibliothèque municipale et de l'association l'Age d'Or.

2.3 La responsabilité du le CCAS de Corenc est limitée au déroulement de l'activité dans les conditions définies au présent article. L'Age d'Or conserve en conséquence l'entière responsabilité de la réalisation du projet ainsi que, dans cette perspective, de la relation entretenue avec tout fournisseur, partenaire ou tout autre tiers intervenant dans ce cadre.

2.4 Le CCAS de Corenc s'engage à rétribuer l'association à hauteur de 230 € par atelier, soit pour 10 ateliers, la somme de 2300 euros.

-Un premier versement interviendra au terme des 5 premiers ateliers (autour du 14/11/2025)

-Un deuxième versement interviendra au terme des 5 derniers ateliers (autour du 22/12/2025)

ARTICLE 3 : Engagements de l'Age d'Or

3.1 Dans le cadre de la mission de travailler à la réduction de la fracture numérique intergénérationnelle, l'Age d'Or s'engage à :

- Élaborer un parcours pédagogique d'initiation informatique ou de renforcement des compétences numériques pour des personnes de plus de 50 ans ;
- Favoriser le lien social grâce à l'encadrement du groupe d'apprenants, limité à 8 personnes, par un-e médiateur-riche numérique formé-e à l'écoute et au suivi de personnes en situation de fragilité sociale.

3.2 Sur la base du recensement des candidats établis par le CCAS, l'Age d'Or s'engage à recontacter chacun des participants, à vérifier leur niveau, et à présélectionner les candidats potentiels. La validation de la composition définitive du groupe étant acté de concert avec le CCAS.

3.3 L'Age d'Or s'engage à fournir au CCAS, avant le démarrage des ateliers, un calendrier prévisionnel des séances, le sommaire, le détail des séances programmées, ainsi que le livret pédagogique adapté et conforme au projet.

3.4 L'Age d'Or s'engage à fournir, pour toute la durée du projet, un livret pédagogique pour chaque participant.

3.5 Un-e médiateur-trice numérique salarié-e de l'association l'Age d'Or assurera la mise en place et la conduite du projet.

3.6 Pour le bon déroulement du projet, un questionnaire sera remis à chaque participant au cours du premier atelier afin d'adapter les séances aux besoins exprimés.

3.7 Servant de base à l'évaluation du projet prévu au mois de janvier 2026, un questionnaire de satisfaction sera remis lors de la dernière séance afin d'évaluer les ateliers et les axes d'amélioration possibles à apporter.

ARTICLE 4 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de 5 mois à compter du 01 septembre 2025 au 30 janvier 2026 (temps supplémentaire en cas de rattrapage).

ARTICLE 5 : Confidentialité et secret professionnel

En dehors des actions de communication réalisées dans le cadre de l'activité, les parties s'engagent à conserver confidentielles, tant pendant l'exécution de la convention qu'après la fin de celle-ci, les informations de toute nature auxquelles elles pourraient avoir accès dans le cadre de l'exécution des présentes. Elles s'engagent également à faire respecter strictement cette obligation par leurs personnels et sous-traitants éventuels.

ARTICLE 6 : Résiliation - Révision

6.1 En cas d'inexécution ou de violation, par l'une des parties d'une des dispositions de la convention, celle-ci pourra être résiliée unilatéralement et de plein droit par l'autre partie, 30 (trente) jours après l'envoi d'une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé

réception, restée sans effet et ceci, sans préjudice de tous dommages et intérêts qui pourraient être réclamés à la partie défaillante.

La présente convention sera, en outre, résiliée automatiquement et de plein droit dans l'hypothèse où, notamment par suite d'une modification législative ou réglementaire la concernant ou concernant ses activités, l'une ou l'autre des parties se trouverait dans l'impossibilité de poursuivre la présente convention.

6.2 La présente convention pourra être révisée à tout moment, à la demande de l'une des parties.

Toute révision de la présente convention devra donner lieu à un avenant signé par chacune des parties.

ARTICLE 7 : Litiges

En cas de contestations, litiges ou autres différends sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable par voie de conciliation dans le délai de deux mois.

Si néanmoins le désaccord persiste, le litige sera porté devant le tribunal administratif de Grenoble.

ARTICLE 8 : Conditions sanitaires :

La mise en œuvre de cette convention sera liée aux contraintes des protocoles sanitaires présents pendant la durée de ladite convention.

La présente convention comporte 4 pages.

Fait en deux exemplaires originaux.

A Grenoble, le

Pour le CCAS de Corenc

Jean-Damien Mermillod-Blondin

Maire, Président du CCAS de Corenc

Pour l'association l'Âge d'Or

Marc-André Crespin

Représentant légal, membre du CA

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du CCAS N° 23/2025**

Administrateurs en
exercice : 13

Présents : 8

Représentés : 2

Absents ou excusés : 3

Le mardi 3 juin 2025 à 18 heures, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de la vice-présidente du CCAS, Madame Isabelle COSTE.

Date de la convocation : 28 mai 2025

Présents : Isabelle Coste, Martine Juchat, Christine Anriot, François Ernst, Gersende Piat, Christiane Rakhmanoff, Chantal Couvert, Meire Puech

Représenté(s) : Marie Cottin donne pouvoir à Isabelle Coste, Annick Thomasset donne pouvoir à Martine Juchat

Excusé(s) : Jean-Damien Mermillod-Blondin, Véronique Baudère, Sylvie Casacci,

Secrétaire de séance : Martine Juchat

Action sociale - Convention de mise à disposition de matériel informatique dans le cadre des ateliers d'inclusion numérique

Madame Isabelle Coste, Vice-Présidente du CCAS, rappelle la convention de partenariat liant le CCAS de Corenc et l'association l'Âge d'Or, pour la mise en place d'ateliers d'inclusion numérique ainsi que le planning prévisionnel des ateliers à venir.

En lien avec l'objectif poursuivi, à savoir, rendre autonome un groupe d'utilisateurs éloignés ou mal à l'aise avec l'outil numérique dans l'ensemble de leurs démarches Internet ; elle propose pour faciliter les apprentissages des participants sélectionnés, de mettre à disposition gratuitement les tablettes numériques dont le CCAS a fait l'acquisition en 2023.

Pour encadrer et garantir la mise à disposition, Madame Isabelle Coste présente la convention de mise à disposition de matériel informatique, ci-annexée.

Vu les articles L 123-5, R 123-2 du code de l'action sociale et des familles,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré,

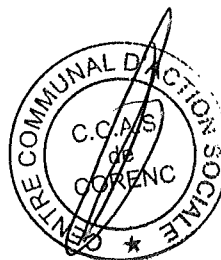
-APPROUVE les termes de la convention de mise à disposition de matériel informatique.

-AUTORISE le Président du CCAS à signer ladite convention.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait à Corenc, les jours, mois et an ci-dessus

Le Maire, Président du CCAS,



Envoyé en préfecture le 05/06/2025

Reçu en préfecture le 05/06/2025

Publié le 05/06/2025



ID : 038-263810301-20250603-23_2025-DE



CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE MATERIEL INFORMATIQUE

La présente convention est établie entre :

La Centre Communal d'Action Sociale de Corenc, représenté par

Monsieur Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, Président du CCAS en

exercice, Ci-après dénommé **le CCAS**,

Et

Madame

Monsier

En tant que participant aux ateliers d'inclusion numérique

Ci-après dénommé(e) **l'utilisateur**,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 – Objet de la

convention

La présente convention a pour objet la mise à disposition à titre gratuit, par le CCAS, d'une tablette numérique au profit des participants sélectionnés pour participer aux ateliers d'inclusion numérique. Cette mise à disposition englobe la tablette, les logiciels installés et accessoires fournis, dont les caractéristiques sont :

Matériel :

- **Tablette informatique SAMSUNG Glaxy Tab A8 modèle SM-X200**
- **Chargeur Modèle EP-TA50WE**
- **N° de serie :.....**

Pour une valeur globale de **279.44 € TTC**

L'outil numérique est identifiable par son numéro de série unique. Celui-ci est consigné dans la convention établie en double exemplaire, lors de la remise de l'outil numérique à l'utilisateur. Une base de gestion informatique des matériels intégrant les coordonnées de l'utilisateur assure la continuité du suivi de leur affectation et de leur maintenance dans le respect du RGPD.

Le matériel mis à disposition n'est pas la propriété de l'utilisateur. Il est la propriété inaliénable du CCAS de CORENC, la présente convention constituant la preuve de détention du matériel.

La revente, la cession, même à titre gratuit, l'échange, le prêt, la location du matériel mis à disposition sont strictement interdits. La mise à disposition de l'outil numérique et de ses accessoires est strictement personnelle.

Article 2 – Précautions d'utilisation

L'ensemble du matériel est placé sous la responsabilité et l'autorité de l'utilisateur. Chaque utilisateur s'engage à prendre soin du matériel qui lui est remis, et à respecter les préconisations d'utilisation du constructeur (cf. manuel du constructeur).

Article 3 – Usage, déontologie, responsabilité

3.1 Usage

L'usage de l'outil numérique est accordé expressément et nominativement par le CCAS de CORENC, et est strictement limité à une utilisation directement liée à l'activité en lien avec les ateliers numériques.

L'utilisateur ne pourra pas utiliser l'outil numérique pour ses fins personnelles.

3-2 – Déontologie

L'utilisateur s'engage à respecter les lois et règlements régissant le fonctionnement des services en ligne, le commerce, la vente à distance, la propriété intellectuelle (en particulier le droit des marques et les droits d'auteur), la protection des mineurs, le respect des droits et de l'image de la personne, l'ordre public et les bonnes mœurs.

En particulier, il s'engage à ne pas consulter, ni diffuser des documents internet ou autres à caractère raciste, pornographique, pédophile, injurieux, diffamatoire, contraires à l'ordre public et aux bonnes mœurs et, de manière générale, à ne pas diffuser ou consulter d'informations présentant le caractère d'un délit, d'un crime, d'une infraction. Il s'engage également à ne pas installer de logiciels, de jeux vidéo, de programmes informatiques illégaux ou dangereux pour la sécurité du système.

La revente, la cession, même à titre gratuit, l'échange, le prêt, la location du matériel mis à disposition sont strictement interdits. La mise à disposition de l'outil numérique et de ses accessoires est strictement personnelle.

3-3 - Responsabilités

Le Centre Communal d'Action Sociale s'engage à respecter la confidentialité des informations à caractère personnel qu'elle sera amenée à connaître à l'occasion de cette mise à disposition.

Conformément au Règlement Général de Protection des Données, l'utilisateur bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concernent, qu'il peut exercer en s'adressant à Monsieur le Président du CCAS.

L'utilisateur est le seul responsable de l'utilisation des matériels et logiciels. Un usage non conforme par l'utilisateur du matériel qui lui est confié ne peut engager la responsabilité du CCAS.

Conformément à l'article 34 de la loi informatique et libertés modifiée, l'utilisateur s'engage à prendre toutes les précautions utiles afin de préserver la sécurité des informations et notamment d'empêcher qu'elles ne soient déformées, endommagées ou communiquées à des personnes non autorisées.

L'utilisateur s'engage donc à respecter les obligations suivantes :

- Ne prendre aucune copie des documents et supports d'informations qui lui sont confiés, à l'exception de celles nécessaires à l'exécution de la présente ;
- Ne pas utiliser les documents et informations traités à des fins autres que celles spécifiées par le CCAS ;
- Ne pas divulguer ces documents ou informations à d'autres personnes, qu'il s'agisse de personnes privées ou publiques, physiques ou morales ;
- Prendre toutes les mesures permettant d'éviter une utilisation détournée ou frauduleuse des fichiers informatiques utilisés
- Prendre toutes les mesures de sécurité, notamment matérielle, pour assurer la conservation et l'intégrité des documents et informations traités pendant la durée de la présente, et, en fin d'utilisation, à procéder à la destruction de tous fichiers manuels ou informatisés stockant les informations saisies
- Appliquer strictement les consignes de sécurité du CCAS.
- Se méfier des messages suspects (pourriels, phishing, ...) ;

Article 4 – Garantie et Maintenance

4-1 - Garantie :

L'outil numérique bénéficie d'une garantie de 2 ans couvrant les défaillances intervenant dans le cadre d'une utilisation normale. La garantie ne pourra s'appliquer que sous la condition de respecter les règles d'utilisation énoncées dans le guide utilisateur. La batterie n'est pas couverte par cette garantie.

Le remplacement du système d'exploitation, la modification de la configuration matérielle initiale de l'appareil et le non-respect des précautions d'usage entraînent l'annulation de la garantie par le fabricant. Les casses, vols, pertes des accessoires (chargeur, câble) ne sont pas pris en charge par la garantie.

4-2 – Maintenance :

La Direction des Systèmes d'Information (DSI) du CCAS assurera la maintenance de l'outil numérique, sur la base de sa configuration d'origine. La maintenance ne s'applique pas aux logiciels installés postérieurement à la mise à disposition.

Une opération de maintenance peut être effectuée soit à la demande du bénéficiaire soit à celle de la DSI. Dans le premier cas, cette demande devra être motivée (dysfonctionnement, panne matériel, etc...) et explicitée de manière à faciliter l'opération.

Toute opération de maintenance matérielle ou logicielle devra obligatoirement être effectuée dans les locaux de la DSI. La remise et la récupération sont à la charge de l'utilisateur, que la maintenance soit de son fait ou à la demande du CCAS.

L'outil numérique est susceptible d'être réinitialisé à tout moment, il est donc fortement recommandé d'effectuer régulièrement des sauvegardes des données. On entend par réinitialisation le formatage du volume de stockage des données et le retour à la configuration d'origine de l'appareil.

L'utilisateur s'engage à renoncer à toute mise en cause et à toute demande d'indemnisation auprès du CCAS du fait de la perte d'une ou de plusieurs données informatiques quelques soient la cause et l'étendue de la perte (totale ou partielle).

Article 5 – Dommage : Casse, vol, perte, détérioration, dysfonctionnement

L'utilisateur s'engage à informer sans délai le CCAS, en cas de casse, vol, perte, détérioration, dysfonctionnement.

Chaque événement fait l'objet d'un examen de la situation pouvant conduire, selon le cas, à retenir la responsabilité de l'utilisateur.

L'utilisateur dont la responsabilité est reconnue, s'engage à rembourser les frais occasionnés par la remise en état de la tablette numérique.

Article 6 – Dépôt de garantie

Un dépôt de garantie est demandé pour garantir le prêt de la tablette numérique, ainsi que les dommages relevant de la responsabilité de l'utilisateur. Ce dépôt s'effectue sous la forme d'un chèque de caution (non encaissé) d'un montant de 279.44€ € (prix de la tablette TTC). Ce chèque sera restitué à l'utilisateur si aucune réserve n'est observée à l'occasion de la restitution du matériel.

Article 7 – Durée de la mise à disposition

L'utilisateur s'engage à restituer l'outil numérique et ses accessoires mentionnés dans l'article 1^{er}, complets, propres et en parfait état de marche à la fin de la période de ateliers numérique de l'année en cours.

Article 8 – Développement durable

Le matériel mis à disposition répond à une gestion environnementale saine et conforme aux législations et réglementations environnementales en vigueur. Le CCAS respecte la réglementation spécifique aux déchets.

Tout manquement à ces règles pourrait entraîner l'arrêt de la mise à disposition de l'outil numérique.

Monsieur Le Président du CCAS,

L'utilisateur

Jean-Damien-MERMILLOD-BLONDIN

Envoyé en préfecture le 05/06/2025

Reçu en préfecture le 05/06/2025

Publié le 05/06/2025



ID : 038-263810301-20250603-23_2025-DE

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION Du CCAS N° 24/2025

Administrateurs en

exercice : 13

Présents : 8

Représentés : 2

Absents ou excusés : 3

Le mardi 3 juin 2025 à 18 heures, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de la vice-présidente du CCAS, Madame Isabelle COSTE.

Date de la convocation : 28 mai 2025

Présents : Isabelle Coste, Martine Juchat, Christine Anriot, François Ernst, Gersende Piat, Christiane Rakhmanoff, Chantal Couvert, Meire Puech

Représenté(s) : Marie Cottin donne pouvoir à Isabelle Coste, Annick Thomasset donne pouvoir à Martine Juchat

Excusé(s) : Jean-Damien Mermillod-Blondin, Véronique Baudère, Sylvie Casacci,

Secrétaire de séance : Martine Juchat

Action sociale - Approbation du règlement de fonctionnement du service d'accompagnement collectif aux courses

Madame Isabelle Coste, Vice-Présidente du CCAS, rappelle l'action historique du CCAS dans le champ de l'aide au soutien à l'autonomie, et notamment l'accueil inconditionnel proposé par le point info autonomie de Corenc, ou bien encore le service de portage de repas et de veille sociale à destination des aînés.

Dans la continuité des actions menées en faveur de l'autonomie, et en prenant appui sur le rapport d'orientation budgétaire 2025, elle présente le service d'accompagnement collectif aux courses « Allo Corenc Course Sénior » qui entre en vigueur au 1^{er} septembre 2025.

Ce nouveau service expérimental, non marchand, non concurrentiel, organisé à moyen constant, s'adresse aux personnes âgées de 65 ans et plus, mobiles et orientés dans l'espace et le temps. Il a pour objectif de permettre à ceux et celles qui le souhaitent de continuer à faire leurs courses de manière autonome en leur apportant un soutien motorisé et physique.

Considérant, que dans un objectif de bonne organisation du service, il est nécessaire de définir dans un règlement les conditions de fonctionnement du service.

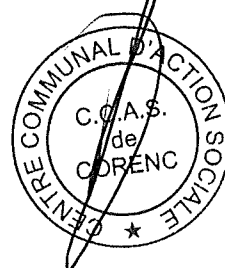
Madame Isabelle Coste propose au Conseil d'administration,

- **APPROUVE** le règlement de fonctionnement du service d'accompagnement collectif aux courses
- **AUTORISE** le Président du CCAS à signer l'ensemble des documents afférents.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait à Corenc, les jours, mois et an ci-dessus

Le Maire, Président du CCAS,



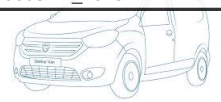
Envoyé en préfecture le 05/06/2025

Reçu en préfecture le 05/06/2025

Publié le 05/06/2025



ID : 038-263810301-20250603-24_2025-DE



Règlement de fonctionnement du Service d'accompagnement collectif aux courses pour les séniors

« Allo Corenc Course Séniors »

Article 1 : Objet du règlement

Le présent règlement a pour objet de définir les missions assurées par le service d'accompagnement aux courses proposé par le Centre Communal d'Action Sociale de Corenc et ses conditions d'exercice.

A ce titre, le présent règlement détermine notamment :

- les conditions d'accès au service
- les droits et obligations des agents du service d'accompagnement collectif aux courses
- les droits et obligations des bénéficiaires de ce service

Article 2 : Objet du service d'accompagnement collectif aux courses et champ d'application

Dans le cadre de ses actions d'aide au soutien à l'autonomie, le CCAS de Corenc propose aux personnes résidant sur la commune un service d'accompagnement collectif aux courses permettant à celles et ceux qui le souhaitent de continuer à faire leurs courses de manière autonome.

Ce service s'adresse aux personnes âgées de 65 ans et plus, mobiles et orientées dans l'espace et le temps.

Pour toutes les personnes de moins de 65 ans, l'accès au service sera étudié par une commission d'admission constituée par les membres du Conseil d'Administration du CCAS.

Article 3 : Modalités d'inscription

L'inscription s'effectue auprès du Centre Communal d'Action Sociale de Corenc.

- Fiche d'inscription dûment complétée
- Règlement de fonctionnement signé et daté par la personne qui demande l'accès au service

- Justificatif de domicile de moins de 3 mois

Article 4 : Fonctionnement du service

4.1 Nature du service

Le service d'accompagnement collectif aux courses consiste à accompagner **tous les mardis entre 14h et 16h30**, hors jours fériés et périodes de vacances scolaires, les aînés intéressés vers les superettes de la commune, ou en direction de la zone commerciale située Boulevard des Alpes à Meylan.

En période de vacances scolaires, le service n'est ouvert qu'un mardi sur deux, selon un planning préétabli.

En cas de jours fériés, le service n'est pas maintenu.

4.2 Réservation du service

Le service d'accompagnement collectif aux courses est joignable au numéro suivant : 04 76 18 50 00.

Pour réserver, il est nécessaire de respecter une anticipation de 72 heures, à savoir contacter le service avant 16h00, le vendredi précédent la semaine prévue de l'accompagnement.

4.3 Confirmation de la réservation

Une fois la réservation effectuée et après avoir compilé l'ensemble des demandes d'accompagnement, le service fixe et confirme par la suite le créneau horaire de rendez-vous aux aînés intéressés.

4.4 Prise en charge

Les aînés pris en charge se tiennent prêts au créneau horaire indiqué lors de la confirmation de réservation.

Le premier groupe est pris en charge de la manière suivante :

- Entre 14h00 et 14h20 : du domicile des aînés vers la zone commerciale située Boulevard des Alpes à Meylan.
- Entre 15h20 et 15h50 : De la zone commerciale située Boulevard des Alpes à Meylan vers le domicile des aînés.

Le second groupe est pris en charge de la manière suivante :

- Entre 14h20 et 14h40 : du domicile des aînés vers les superettes de Corenc, ou vers la zone commerciale située Boulevard des Alpes à Meylan.
- Entre 15h50 et 16h10 : Des superettes de Corenc, ou de la zone commerciale située Boulevard des Alpes à Meylan vers le domicile des aînés.

L'agent du service sonne à la porte ou à l'interphone pour signaler son arrivée.

La ponctualité étant de mise, dans l'hypothèse où l'utilisateur ne répond pas, l'agent repart en laissant un avis indiquant son passage.

4.5 Contenu et limites du service

L'agent préposé au service d'accompagnement collectif aux courses apporte un soutien motorisé et physique aux aînés qui effectuent seuls leurs courses.

Ce service ne se substitue donc en aucune manière à un service d'auxiliaire de vie.

A la demande des bénéficiaires, ceux-ci peuvent être aidés pour porter leurs sachets jusqu'à la porte de leur domicile.

Tout achat de produits volumineux (pack d'eau...), doit être préalablement vu avec le service.

Les objets ou matériels lourds sont exclus du service (bouteille de gaz...)

L'agent préposé au service ne manipule aucun moyen de paiement.

Article 5 : Tarification

Le service d'accompagnement collectif aux courses est un service expérimental, non marchand pouvant découler à terme sur un service payant.

A ce titre, il n'entre pas en concurrence avec les transports sanitaires ou les taxis.

Article 6 : Droits et devoirs

6.1 Obligations du service

Les agents d'accompagnement collectif aux courses sont tenus au secret professionnel, au devoir de réserve, à la neutralité, à la probité et au respect des usagers et de leur famille. Plus particulièrement, ils ne doivent pas recevoir du bénéficiaire rémunération ou gratification quelconque (prêt, don d'objet ou d'argent...) et n'accepteront sous aucun motif de conserver les clés du domicile.

6.2 Obligations du bénéficiaire

Le bénéficiaire a un devoir de neutralité, de probité et de respect (ponctualité, tenue décente, courtoisie...) envers les agents du service. Le bénéficiaire doit maîtriser ses animaux ou ceux dont il a la garde lors des prises en charge.

Le port de la ceinture de sécurité est obligatoire.

Il est formellement interdit de fumer dans le véhicule.

Les personnes utilisant le véhicule doivent s'adresser à minimum au chauffeur pendant que le véhicule roule ou que le chauffeur manœuvre.

Article 8 : Assurance du gestionnaire du service

Le CCAS de Corenc et la ville de Corenc ont souscrit une police d'assurance responsabilité civile et individuelle accident. Elle couvre l'ensemble des missions effectuées par leurs agents.

Article 9 : Assurance de l'utilisateur

Les dommages causés par un bien ou un animal appartenant à l'utilisateur ne sont pas garantis par la police d'assurance du CCAS et de la Ville de Corenc, l'utilisateur est donc invité à vérifier auprès de son assureur qu'il ait bien souscrit à une assurance en responsabilité civile qui couvre tout dommage causé par son fait ou du fait d'un animal dont il est propriétaire ou dont il a la garde.

Article 10 : Dispositions d'urgence

En cas de malaise, d'accident sur la voie publique, l'agent préposé au service préviendra immédiatement

- les pompiers,
- la police municipale,
- le responsable du service

Ce-dernier se chargera de faire le lien, le cas échéant, avec la personne référente ou de confiance désignée dans la fiche d'inscription.

Article 11 : Arrêt du service

11.1 Arrêt à l'initiative du gestionnaire du service

Le CCAS de Corenc se réserve le droit d'exclure toute personne bénéficiant du service d'accompagnement collectif aux courses pour non-respect du présent règlement de fonctionnement après une mise en demeure restée sans effet pendant un délai de 2 mois.

11.2 Arrêt à l'initiative de l'utilisateur

Le bénéficiaire (ou son représentant légal) peut demander à ne plus bénéficier du service d'accompagnement collectif aux courses sans justification, il en informe le CCAS au moyen du coupon de résiliation (ANNEXE 2). En cas de décès du bénéficiaire, le service est automatiquement interrompu.

Article 12 : Entrée en vigueur

Le présent règlement de fonctionnement entre en vigueur à compter de son approbation par le Conseil d'Administration du CCAS de Corenc et de son affichage. Au jour de leur inscription, les bénéficiaires sont informés que le présent règlement de fonctionnement est disponible à l'Accueil du CCAS. Un exemplaire est remis à l'utilisateur au jour de la réalisation du dossier d'inscription.

Article 13 : Clause d'exécution

Le Directeur du CCAS et les agents assurant les missions du service d'accompagnement collectif aux courses sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent règlement.

Article 14 : Modifications du règlement

Les modifications au présent règlement seront adoptées selon la même procédure que celle suivie pour le règlement initial. Une mise à jour du règlement donne lieu à une information de chaque bénéficiaire par courrier simple.

Article 15 : Réclamations

Toute réclamation de bénéficiaire quant aux conditions d'exécution du service doit être formulée par écrit et accompagnée de justificatifs correspondants. Les réclamations sont adressées au Président du CCAS de Corenc à l'adresse suivante : 18, avenue de la Condamine – 38700 Corenc.

Article 16 : Respect de la loi informatique et libertés

Les données à caractère personnel collectées dans le cadre de l'enregistrement de votre inscription sont traitées par le CCAS et la ville de Corenc aux fins suivantes : • la bonne prise en compte de votre demande • le suivi et la prise en charge de votre demande • le cas échéant, vous adresser des communications du CCAS et de la Ville, sauf opposition de votre part, auprès du Délégué à la Protection des Données. Les données à caractère personnel qui vous sont demandées sont toutes obligatoires. A défaut, nous ne pourrions traiter votre demande. Ces informations sont uniquement destinées à nos services. Vous disposez d'un droit d'accès aux données vous concernant et le cas échéant, d'en demander la rectification et l'effacement. Vous avez également la possibilité d'exercer votre droit d'opposition à la réutilisation des données à caractère personnel vous concernant. Vous pouvez exercer ces droits en contactant par mail au référent à la Protection des Données Personnelles : dpo@ville-corenc.fr En cas de litige relatif à l'emploi abusif de vos données à caractère personnel, vous avez la faculté d'introduire une réclamation auprès de la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés).

Article 17 : Annexes

ANNEXE 1 : FICHE D'INSCRIPTION

ANNEXE 2 : coupon DEMANDE D'ARRÊT DÉFINITIF